

Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication  
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

# Les partis populistes de droite radicale et la démocratie face à la pandémie de covid-19

Analyse comparée des propos tenus par le  
Rassemblement national et le *Vlaams Belang*

Auteur : Anthony Ricotta  
Promotrice : Pr. Dr. Nathalie Schiffino-Leclercq  
Lecteur : Dr. Benjamin Biard  
Année académique : 2021-2022  
Master en sciences politiques, orientation générale à finalité politique  
belge et comparée



« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave ».

*Ricotta*  
\*



## Remerciements

La rédaction d'un mémoire est une étape cruciale dans le parcours de tout étudiant. Elle constitue l'aboutissement d'un parcours de cinq années riches d'apprentissages tant sur le plan éducationnel que sur le plan personnel. Ces cinq dernières années m'ont permis de grandir et de me trouver, c'est pourquoi elles sont parmi les plus importantes de mon parcours de vie.

J'aimerais d'abord remercier tous les Professeurs et Professeures que j'ai eu l'occasion de croiser durant mon parcours académique. Sans eux, la rédaction de ce mémoire n'aurait certainement pas été possible. Chaque cours et chaque travail m'ont permis de développer les compétences et les connaissances qui ont été cruciales à la rédaction de ce mémoire.

Mes plus grands remerciements vont à ma promotrice, la Professeure Nathalie Schiffino-Leclercq, sans qui la rédaction de ce mémoire aurait été fastidieuse. Je la remercie pour le temps qu'elle a dédié à la relecture de chacun des chapitres de ce mémoire, pour ses conseils avisés et pour ses encouragements. Je me réjouis que nous puissions continuer cette collaboration durant les années à venir.

Je remercie également mon lecteur, le Docteur Benjamin Biard, pour le temps qu'il consacrera à la lecture et à la discussion de ce mémoire. Par ailleurs, je tiens également à noter la grande qualité de ses travaux, que j'ai longuement parcourus dans le cadre de la confection de ce mémoire.

Je tiens également à remercier mon entourage pour sa patience, son soutien et ses conseils durant l'ensemble de mon parcours universitaire. Ma gratitude va tout particulièrement à Claire Dekoninck pour sa relecture et pour m'avoir épaulé depuis de nombreuses années. J'adresse aussi mes remerciements à Françoise Leclercq (ma mère), sans qui tout cela n'aurait jamais été possible. Je remercie également ma famille pour son soutien constant : Sylvette Wolfs (ma grand-mère) et Dominique Leclercq (ma marraine).

Enfin, pour m'avoir permis d'éveiller ma curiosité intellectuelle et parce que ce mémoire l'aurait certainement intéressé, je remercie mon parrain, Bernard Van Hauwaert (†), et lui dédie ce mémoire.



## Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>iii</b>
<b>Liste des abréviations et acronymes</b> .....	<b>ix</b>
<b>1. Introduction générale</b> .....	<b>1</b>
1.1. Les partis populistes de droite radicale et la démocratie en période de pandémie de covid-19.....	1
1.2. Design de la recherche.....	2
1.3. Contenu de ce mémoire .....	4
<b>2. Les partis populistes de droite radicale et la démocratie : cadre théorique</b> .....	<b>7</b>
2.1. Qu'est-ce que le populisme ?.....	7
2.2. Le populisme de droite radicale.....	9
a. <i>Extrême droite vs populisme de droite radicale</i> .....	9
b. <i>Qu'est-ce que le populisme de droite radicale ?</i> .....	10
i. Définition .....	10
ii. Caractéristiques .....	11
2.3. La démocratie .....	13
a. <i>Bref historique et caractérisation de la démocratie</i> .....	14
b. <i>La démocratie représentative</i> .....	16
c. <i>La démocratie participative</i> .....	18
i. Définition .....	18
ii. Situation actuelle.....	20
2.4. Les partis populistes de droite radicale et la démocratie, quelle relation ? .....	22
a. <i>Les partis populistes de droite radicale, un danger pour la démocratie ?</i> .....	22
b. <i>Positionnements des partis populistes de droite radicale par rapport à la démocratie</i> .....	25
c. <i>Positionnements du Vlaams Belang et du Rassemblement national par rapport à la démocratie</i> .....	27
<b>3. La pandémie de covid-19 : contextualisation</b> .....	<b>31</b>
3.1. Contexte sanitaire et politique global .....	31
3.2. Contexte sanitaire et politique belge .....	33
a. <i>Généralités belges</i> .....	33
b. <i>Spécificités flamandes</i> .....	37
3.3. Contexte sanitaire et politique français .....	38
<b>4. Démarche méthodologique</b> .....	<b>41</b>
4.1. Hypothèses.....	41
4.2. Cas d'étude et sources de données .....	41
a. <i>Les partis à l'étude : Le Vlaams Belang et le Rassemblement national</i> .....	41

b.	<i>Les sources de données</i> .....	44
4.3.	Démarches et méthodes dans l'analyse des propos .....	46
a.	<i>La collecte des données</i> .....	46
b.	<i>L'analyse des données</i> .....	47
<b>5.</b>	<b>Les propos du <i>Vlaams Belang</i> et du Rassemblement national durant la crise sanitaire : résultats de l'analyse</b> .....	<b>49</b>
5.1.	Le Rassemblement national et le <i>Vlaams Belang</i> en période pandémique : analyse de leurs propos sur la démocratie .....	51
a.	<i>Thème 1 : la démocratie, les libertés fondamentales et l'État de droit sont menacés durant la pandémie</i> .....	51
i.	Le RN et le VB condamnent les menaces aux libertés fondamentales et à la démocratie .....	52
ii.	Le RN et le VB condamnent les menaces à l'État de droit et à la démocratie .....	56
b.	<i>Thème 2 : les autorités politiques agissent de manière arbitraire</i> .....	60
i.	Les autorités politiques sont élitistes et méprisantes .....	60
ii.	Les autorités politiques encouragent les clivages et les inégalités .....	61
c.	<i>Thème 3 : les autorités politiques sont illégitimes</i> .....	62
i.	Les gouvernements fédéraux belges sont illégitimes et antiflamands .....	63
ii.	Les partis traditionnels accaparent le pouvoir .....	63
iii.	Les autorités politiques n'écourent pas les citoyens .....	64
d.	<i>Thème 4 : il faut passer à l'action afin de protéger la démocratie libérale qui est menacée</i> .....	65
i.	Il faut s'assurer du respect et de la protection de la démocratie, de l'État de droit et des libertés fondamentales .....	65
ii.	Il faut mettre en place une gestion de la pandémie plus efficace et moins liberticide .....	68
e.	<i>Thème conclusif : risque de pente glissante vers un régime autoritaire</i> .....	69
i.	Les mesures sanitaires alimentent le potentiel basculement vers un régime autoritaire .....	69
ii.	Les autorités politiques tentent de manipuler les élections .....	70
5.2.	Le Rassemblement national et le <i>Vlaams Belang</i> en période pandémique : élargissement du spectre au-delà de la démocratie .....	71
a.	<i>Thème 1 : les citoyens n'ont plus confiance dans le système politique et partisan</i> .....	72
i.	Les jeux politiques sont omniprésents et alimentent le manque de confiance des citoyens .....	72
ii.	Les autorités politiques sont incapables .....	73
5.3.	Les propos du Rassemblement national et du <i>Vlaams Belang</i> en période de pandémie : comparaison .....	75
a.	<i>Comparaison des thèmes abordés par chaque parti</i> .....	75
b.	<i>Comparaison des sources de données mobilisées</i> .....	76

<b>6.</b>	<b>Discussion des résultats de l'analyse.....</b>	<b>79</b>
6.1.	Le <i>Vlaams Belang</i> et le Rassemblement national : des partis populistes de droite radicale .....	79
6.2.	Le <i>Vlaams Belang</i> , le Rassemblement national et la démocratie .....	82
a.	<i>Les partis à l'étude et la démocratie libérale durant la pandémie de covid-19</i> ....	83
b.	<i>Les partis à l'étude et la démocratie représentative durant la pandémie de covid-19</i>	87
c.	<i>Les partis à l'étude et la démocratie participative durant la pandémie de covid-19</i>	89
6.3.	Conclusion : les résultats de l'analyse et la littérature existante, un enrichissement mutuel.....	91
<b>7.</b>	<b>Conclusion générale .....</b>	<b>95</b>
7.1.	La question de départ et les hypothèses.....	95
7.2.	Limites et apports de la recherche .....	98
<b>8.</b>	<b>Bibliographie.....</b>	<b>101</b>
8.1.	Monographies et chapitres de monographies .....	101
8.2.	Articles scientifiques .....	104
8.3.	Thèses .....	108
8.4.	Actes de colloques .....	108
8.5.	Articles et reportages de presse .....	108
8.6.	Informations officielles.....	110
8.7.	Communiqués de presse .....	111
8.8.	Documents parlementaires .....	111
8.9.	Autres écrits en ligne .....	111
<b>9.</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>113</b>
9.1.	Annexe 1 .....	113
9.2.	Annexe 2.....	113
9.3.	Annexe 3.....	114
9.4.	Annexe 4.....	114
9.5.	Annexe 5.....	115
9.6.	Annexe 6.....	115



## Liste des abréviations et acronymes

<b>ACN</b>	<i>Ante Christum natum</i> (Avant la naissance du Christ)
<b>AfD</b>	<i>Alternative für Deutschland</i> (Alternative pour l'Allemagne)
<b>cdH (LE depuis mars 2022)</b>	centre démocrate Humaniste (Les Engagé(e)s depuis mars 2022)
<b>CD&amp;V</b>	<i>Christen-Democratisch en Vlaams</i> (Chrétiens-démocrates et flamands)
<b>COCOF</b>	Commission communautaire française
<b>COCOM</b>	Commission communautaire commune
<b>covid-19</b>	<i>Coronavirus disease 2019</i> (Maladie à coronavirus 2019)
<b>Fidesz</b>	<i>Fidesz-Magyar Polgári Szövetség</i> (Fidesz-Union civique hongroise)
<b>FN</b>	Front national
<b>FPÖ</b>	<i>Freiheitliche Partei Österreichs</i> (Parti de la liberté d'Autriche)
<b>GAFAM</b>	Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft
<b>IVG</b>	Interruption volontaire de grossesse
<b>MR</b>	Mouvement réformateur
<b>M5S</b>	<i>Movimento 5 stelle</i> (Mouvement 5 étoiles)
<b>NV-A</b>	<i>Nieuw-Vlaamse Alliantie</i> (Nouvelle alliance flamande)
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>Open-VLD</b>	<i>Open Vlaamse Liberalen en Democraten</i> (Libéraux et démocrates flamands)
<b>PCN</b>	<i>Post Christum natum</i> (Après la naissance du Christ)
<b>PiS</b>	<i>Prawo i Sprawiedliwość</i> (Droit et Justice)
<b>PTB</b>	Parti du Travail de Belgique
<b>PVV</b>	<i>Partij voor de Vrijheid</i> (Parti pour la liberté)
<b>RN</b>	Rassemblement national
<b>SARS-CoV-2</b>	<i>Severe acute respiratory syndrome coronavirus 2</i> (Coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère)
<b>UE</b>	Union européenne
<b>VB</b>	<i>Vlaams Belang</i> (Intérêt flamand)
<b>VGC</b>	<i>Vlaamse Gemeenschapscommissie</i> (Commission communautaire flamande)



# 1. Introduction générale

## 1.1. Les partis populistes de droite radicale et la démocratie en période de pandémie de covid-19

Ces dernières années, les partis populistes de droite radicale<sup>1</sup> ont acquis un poids électoral croissant en Europe, jusqu'à accéder au gouvernement, par exemple en Italie où la *Lega* de Matteo Salvini accède au gouvernement en 2018 et en 2021. L'Italie n'est pas le seul État où ces partis ont acquis une importance croissante. En effet, en Autriche, le *Freiheitliche Partei Österreichs* a également été au pouvoir, et ce à trois reprises. C'est aussi le cas en Pologne avec le parti *Prawo i Sprawiedliwość* auquel le Président polonais appartient. En Allemagne et aux Pays-Bas, ces partis se sont également imposés sur la scène électorale. Ainsi, l'*Alternative für Deutschland* et le *Partij voor de Vrijheid* ont progressivement acquis un poids important. Ces partis se sont également affirmés sur la scène européenne. Par exemple, le Rassemblement national s'est vu doté de 23 sièges au Parlement européen à la suite du scrutin de 2019, restant ainsi le premier parti français à l'Europe (Biard, 2019a ; Bill et Stanley, 2020 ; Jozsef, 2021 ; Mudde, 2016).

La pandémie mondiale de covid-19 a posé des questions importantes, notamment en termes de gestion de la crise, mais également concernant le caractère démocratique ou non des mesures prises par les autorités étatiques. Ceci a mené à de vives réactions dans la population, certains allant même jusqu'à qualifier ces mesures de liberticides, ou d'accuser les gouvernements de sombrer dans l'autoritarisme (Chaduc, 2022 ; Falcinelli, 2022 ; Pavy, 2021a). Certains partis, comme l'AfD, ont participé à mobiliser la population autour de la lutte contre les mesures gouvernementales. Ils ont été actifs dans la contestation de ces mesures restrictives au niveau de la liberté individuelle, certains membres allant jusqu'à participer à des mouvements de protestation contre les mesures de lutte contre le virus (Betz, 2021).

Comme Biard (2019b) le souligne, ces dernières décennies, l'étude des partis populistes de droite radicale s'est vue octroyer une grande importance dans la littérature en science politique. Le rapport singulier de ces partis à la démocratie libérale a ainsi été traité en profondeur dans la littérature existante (ex : Camus, 2018 ; Debras, 2016 ; Mudde, 2007). La crise sanitaire et les mesures qui l'ont accompagnée ont pu avoir un impact sur les positionnements de ces partis

---

<sup>1</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur la distinction entre ce terme et le terme « extrême droite » ainsi que sur les caractéristiques du populisme.

par rapport à la démocratie. Ceci est encore largement ignoré par la littérature existante : c'est pourquoi ce mémoire se consacre à l'étude de cette question.

Revenons d'abord sur les raisons qui nous poussent à considérer cette question comme cruciale. En temps de crise, les partis populistes ont sans doute tendance à attirer davantage les citoyens. En effet, ces partis, lors de ces événements critiques, se positionnent plus que d'ordinaire comme les représentants du peuple (Pappas et Kriesi, 2015). Dès lors, nous pouvons nous attendre à une exacerbation de leurs positionnements. Dans cette optique, la pandémie de covid-19 combinée au poids croissant des partis populistes de droite radicale sur la scène électorale pose des questions quant aux déclarations qu'ils ont pu avoir durant cette période, notamment sur l'état de la démocratie. Il nous semble qu'il s'agit là d'une des questions les plus importantes de leurs idéologies. En effet, ces partis font appel au peuple, parfois à des dispositifs de participation citoyenne tout en critiquant *l'establishment* et le fonctionnement des institutions démocratiques représentatives (Mudde, 2007). En suivant les postulats de Pappas et Kriesi (2015), nous pouvons donc nous attendre à une exacerbation de la posture critique que ces partis adoptent habituellement vis-à-vis de la démocratie. En effet, en période pandémique, la prévalence des exécutifs et la mise en retrait des Parlements sont mises en évidence (Bouhon *et al.*, 2020), ce qui pose question quant au caractère démocratique de la gestion de la pandémie et pourrait dès lors intensifier leurs positionnements habituellement critiques sur la démocratie. Par conséquent, il convient d'analyser et de caractériser les propos sur la démocratie que ces partis ont pu tenir durant la pandémie de covid-19. La question suivante se pose alors : « Pendant la pandémie de covid-19, que disent les partis populistes de droite radicale sur la démocratie ? ». La période que nous étudions dans le cadre de ce mémoire s'étend de mars 2020 à septembre 2021<sup>2</sup>. Au vu de l'influence importante de ces partis, du fait de leur poids électoral et de leurs nombreux sympathisants, cette question est essentielle, car les propos que ces partis ont tenus ont pu avoir un impact majeur sur la gestion politique de la pandémie.

Ce mémoire s'inscrit dans la littérature visant à établir le rapport des partis populistes de droite radicale à la démocratie. En outre, par l'analyse empirique réalisée, il contribue également à l'étude des thèmes de prédilection de cette famille de partis politiques.

## 1.2. Design de la recherche

Afin de répondre à la question de départ posée et d'identifier le rapport de ces partis à la démocratie durant la crise sanitaire, ce mémoire se concentre sur l'étude des propos que deux

---

<sup>2</sup> Nous reviendrons sur les raisons qui ont motivé ce choix dans la suite de ce mémoire.

partis populistes de droite radicale ont tenus à ce sujet durant la période susmentionnée : le Rassemblement national et le *Vlaams Belang*. Par leur ancrage historique et leur poids électoral (Biard, 2019b), ces deux partis paraissent pertinents à étudier dans le cadre de ce mémoire. Par ailleurs, ils évoluent dans des systèmes politiques bien différents et ont des positionnements historiques distincts (Audier, 2020 ; Dandoy *et al.*, 2013 ; Mény, 2008). Cela rend également l'étude de ces deux partis hautement pertinente. Deux sources de données sont mobilisées dans l'étude des propos tenus par ces deux partis durant la crise sanitaire : leurs publications sur le réseau social Twitter ; leurs déclarations orales dans l'enceinte parlementaire nationale/fédérale. La différence de nature entre ces deux types de données rend leur mobilisation intéressante. Nous abordons plus profondément cette différence dans le chapitre méthodologique. Les données mobilisées sont travaillées par l'analyse thématique qui permet de rendre compte des thèmes que ces partis abordent dans leurs propos (Braun et Clarke, 2012 ; Paillé et Mucchielli, 2010). Ce mémoire s'inscrit dans une perspective qui vise à comparer les deux cas d'étude sélectionnés ainsi que les deux sources de données précédemment mentionnées. La méthodologie utilisée dans ce travail est approfondie dans le chapitre qui y est consacré.

Il est d'*ores* et déjà essentiel de noter que nous ne pouvons pas garantir l'exactitude des informations utilisées par les partis que nous étudions dans le cadre de ce mémoire et que l'objectif de celui-ci n'est pas d'en étudier la véracité, mais plutôt d'analyser ce que ces propos nous apprennent sur les positionnements de ces partis par rapport à la démocratie durant la crise sanitaire. Dans cette perspective, les thèmes qui ressortent des propos tenus par les partis étudiés que nous relayons dans les résultats de ce mémoire sont formulés de manière à rester fidèles à ce que les partis en question disent dans leurs déclarations. Ainsi, il convient de garder cela en tête durant la lecture des résultats de l'analyse présentés dans ce mémoire, afin de ne pas commettre l'erreur d'interpréter la formulation de ces thèmes comme un positionnement normatif de notre part. Dans cette même optique, dans le chapitre de discussion et dans la conclusion de cet écrit, nous adoptons une perspective analytique par rapport au contenu littéral des propos tenus par ces partis durant la pandémie, et ce afin de ne pas risquer de les considérer comme des vérités.

Trois hypothèses peuvent d'*ores* et déjà être présentées concernant cette question. Premièrement, ces partis instrumentalisent la crise pour promouvoir leur position traditionnelle sur la démocratie. Cette position sera détaillée dans la suite de ce mémoire. Deuxièmement, ces partis dénoncent dans leurs propos le non-respect, par les mesures

gouvernementales, des libertés et droits individuels des citoyens reconnus dans les démocraties libérales. Troisièmement, notre dernière hypothèse postule que ces partis procèdent à une dénonciation de la tentative des autorités étatiques d’instaurer un régime non démocratique durant la crise du covid-19. Cette recherche nous permettra, par l’analyse empirique réalisée, de tester ces hypothèses.

Ce mémoire a fait face à deux limites méthodologiques principales : la quantité de données disponibles et les contraintes de temps. En effet, le manque de données disponibles a notamment poussé à changer le plan initial, qui consistait à mobiliser les questions écrites de ces partis au Parlement. Par ailleurs, il aurait été intéressant de pouvoir investiguer l’ensemble de la période pandémique et non seulement une partie, afin de pouvoir rendre compte de l’évolution des propos de ces partis en lien avec la question étudiée à travers la crise sanitaire. Néanmoins, les contraintes de temps et le souci de proposer une analyse rigoureuse et profonde des données récoltées ont poussé à restreindre la période investiguée.

### 1.3. Contenu de ce mémoire

Dans la perspective de répondre à notre question de départ, ce mémoire se divise en cinq chapitres principaux. Tout d’abord, un chapitre théorique nous permet de définir les concepts importants pour cette recherche, ce qui a également pour effet de situer la question dans la littérature scientifique existante. Par la suite, un chapitre descriptif permet de contextualiser la question en présentant les points importants de la crise sanitaire dans les deux pays étudiés, ainsi que leur contexte politique. La troisième partie aborde la méthodologie utilisée pour mener l’analyse empirique. Après cela, nous abordons la partie proprement empirique de ce mémoire qui permet de présenter les résultats de l’analyse effectuée, ainsi que de procéder à la double comparaison à laquelle s’adonne cette recherche. Enfin, le dernier chapitre vise à discuter les résultats de l’analyse effectuée au regard de la littérature scientifique présentée au début du mémoire. Nous terminons par une conclusion dans laquelle nous revenons sur les enseignements de cette recherche. Nous y abordons également plus en profondeur les limites auxquelles ce mémoire a fait face.

À travers les différents chapitres que contient ce mémoire, vous en apprendrez davantage sur la relation particulière qu’entretiennent les partis populistes de droite radicale – et, dans le cadre de ce mémoire, le VB et le RN – à la démocratie. Ainsi, tant par le cadre théorique exposé dans le premier chapitre de cette recherche que par l’analyse empirique réalisée, ou encore par la discussion à laquelle nous nous adonnons dans le dernier chapitre du présent écrit, les

positionnements de ces partis par rapport à la démocratie sont exposés. En outre, ce mémoire ne vise pas seulement à exposer de façon descriptive les propos que ces partis ont tenus sur la démocratie durant la pandémie. Il vise également à adopter une perspective analytique qui permet d'éclairer la rhétorique de ces partis par la réalité de leurs pratiques et de leurs actions, afin de pouvoir caractériser leurs positionnements par rapport à la démocratie durant la période étudiée sans prendre ce qu'ils donnent à voir comme une vérité<sup>3</sup>. La nécessité de prendre un recul analytique par rapport aux propos tenus par ces partis s'est révélée être le défi principal de ce mémoire et cela m'a permis de grandir en tant qu'apprenti chercheur.

---

<sup>3</sup> Nous développons en profondeur cette confrontation entre les propos tenus par ces partis et la réalité de leurs actions et de leurs pratiques dans le chapitre de discussion et dans la conclusion de ce mémoire.



## 2. Les partis populistes de droite radicale et la démocratie : cadre théorique

La construction d'un cadre théorique solide est une étape essentielle de toute recherche. En effet, elle permet de situer la recherche dans l'ensemble du champ scientifique existant sur ce thème. Dans ce cadre théorique, l'ensemble des concepts nécessaires à la recherche sont présentés et définis, le choix de certains concepts plutôt que d'autres est également justifié. Enfin, des concepts *a priori* proches dans leur signification sont distingués. Nous commençons par définir ce qu'est le populisme en général. Par la suite, nous définissons ce qu'est le populisme de droite radicale et posons une distinction entre celui-ci et le concept d'extrême droite. Nous abordons ensuite le concept fondamental de démocratie tant dans sa configuration représentative que participative. Enfin, nous mettons en lumière la relation qu'entretiennent les partis populistes de droite radicale avec la démocratie.

### 2.1. Qu'est-ce que le populisme ?

Le terme « populisme » est un terme controversé, à la fois dans la littérature scientifique, dans les médias et même sur la scène politique. Il est, tout d'abord, essentiel de définir ce qu'est le populisme et ce que nous entendrons quand nous utiliserons ce terme tout au long de ce mémoire. Cela permettra également d'être au clair sur ce que ce mot, utilisé de façon intensive ces dernières années, signifie réellement et ce qu'il désigne.

Trois types d'emploi du terme « populisme » peuvent être mis en avant. D'abord, le populisme vu d'une manière péjorative. Ce type d'emploi est typiquement européen. Aux États-Unis, ce terme désigne, à l'origine, le fait d'être proche du peuple (Surel, 2003). Surel (2003) met en avant deux facteurs pour expliquer la connotation péjorative de ce terme en Europe : il est souvent lié à l'extrême droite et associé à la démagogie. Foessel (2013) nous dit que « (...) le démagogue convoque le peuple pour le séduire, s'abaisse devant lui et le rabaisse, épouse ses désirs pour mieux les contrôler ou les tourner à son avantage » (p. 9). La démagogie réfère donc à l'art de s'adresser au peuple, de le manipuler à son propre avantage. Ensuite, le qualificatif « populiste » peut également être assumé par certains partis qui vont clairement se qualifier comme tel ou qui vont l'attribuer à un adversaire afin de lui nuire (Biard, 2019b). Ce terme est donc utilisé par les partis, selon Biard (2019b), « pour se légitimer ou délégitimer un adversaire » (p. 36). Enfin, le terme « populisme » est également utilisé par les scientifiques comme une catégorie d'analyse servant à regrouper les partis en familles politiques (Biard, 2019b). Dans ce mémoire, nous utilisons le qualificatif « populiste » en tant que catégorie

d'analyse nous permettant de regrouper des partis partageant des caractéristiques communes qui seront présentées dans la suite de ce travail.

Définir le populisme comme étant une idéologie est délicat. En effet, comme Akkerman (2003) le montre, le populisme ne peut être qualifié d'idéologie au sens strict du terme. Il renvoie davantage à un style politique, à une stratégie plutôt qu'à une idéologie. En effet, les partis populistes ne sont pas homogènes dans leurs idées, dans leur idéologie. Le populisme vient compléter une idéologie, se mettre au service de celle-ci (Biard et Dandoy, 2017 ; Biard, 2019b ; Jamin, 2016 ; Mudde et Kaltwasser, 2017). Jamin (2016) dit que « le populisme n'est pas une idéologie, car il n'a pas de théoricien, pas de héros, pas de doctrine (...) » (p. 19). Ainsi, des partis de gauche comme de droite peuvent être qualifiés de partis populistes (Biard et Dandoy, 2017). En effet, selon Jamin (2016), le populisme « peut prendre des formes multiples et variées, réactionnaires ou progressistes, contre le système, ou contre une partie ou un acteur au sein du système (...) » (p. 20).

À l'image de l'approche qu'adoptent Biard (2019b) et Jamin (2016), dans le cadre de cette recherche, nous définissons donc le populisme comme un style politique reprenant différentes caractéristiques. Les populistes se caractérisent par une opposition avec les élites de la société. En effet, ils opposent le peuple et les élites dirigeantes, c'est-à-dire ceux qui détiennent les rênes du pouvoir politique, mais également économique. L'élite est vue comme corrompue, intéressée et ne cherchant pas à répondre aux demandes du peuple, mais uniquement à augmenter son propre bien-être. Le peuple lui, est défini comme le détenteur de la souveraineté, que les élites accapareraient et comme étant fondamentalement bon (Biard et Dandoy, 2017 ; Biard, 2019b ; Godin, 2012). Les populismes, qu'ils soient de droite ou de gauche, sont portés par un leader qui se désigne comme émanant du peuple et comme son défenseur. Ce leader s'oppose également aux élites et dispose de ce que Max Weber qualifiait de « pouvoir charismatique ». Les populistes défendent également l'identité nationale face à la menace étrangère (Godin, 2012). Godin (2012) qualifie le populisme « d'anti-intellectualiste » (p. 18), c'est-à-dire qu'il considère que la science émane des élites et ne lui fait donc pas confiance. En ce qui concerne la démocratie, le populisme se positionne à la fois comme critique de la démocratie représentative actuelle, mais également comme défenseur d'une « véritable » démocratie, à savoir une démocratie participative, directe, qui rendrait le pouvoir au peuple (Godin, 2012).

Consécutivement à l'exposition des différentes caractéristiques du populisme, nous pouvons arriver à une définition. Nous retenons, dans le cadre de cette recherche, la définition du populisme de Biard (2019b) :

« Le populisme est un style politique fondé sur la défense et le culte du peuple, sur le rejet d'une élite aux multiples visages, reposant sur des discours exaltant les 'valeurs démocratiques' et mobilisé par un leader charismatique. Il est par ailleurs compatible avec toute idéologie politique » (p. 42).

## 2.2. Le populisme de droite radicale

### a. *Extrême droite vs populisme de droite radicale*

Mudde (2007) construit une échelle permettant de différencier extrême droite, droite radicale, nativisme et nationalisme. Cette échelle permet de concevoir la différence qu'il établit entre ces termes souvent utilisés comme synonymes et, dès lors, de différencier l'extrême droite et le populisme de droite radicale. Premièrement, le nationalisme se définit, selon Delannoi (2018), comme « la volonté de faire coïncider la forme culturelle et la forme politique de la nation autant que possible » (p. 122). Cela peut se faire soit via la création d'un État sur base d'une culture, soit via l'unification culturelle sur base d'une structure politique existante (Delannoi, 2018). Deuxièmement, le nativisme s'apparente au nationalisme, mais avec la dimension xénophobe ajoutée (Mudde, 2007). Le nativisme peut être vu, selon Mudde (2007), comme

« une idéologie, qui soutient que les États devraient abriter exclusivement des membres du groupe natif ("la nation") et que les éléments non natifs (personnes et idées) menacent fondamentalement l'homogénéité de l'État-nation » (p. 19, traduction personnelle).

Troisièmement, la droite radicale comprend à la fois les dimensions nationaliste et nativiste, mais également un aspect autoritaire, que l'on définira par la suite. Enfin, l'extrême droite reprend les caractéristiques de la droite radicale tout en comprenant une dimension antidémocratique essentielle (Mudde, 2007). En effet, l'extrême droite est définie par de nombreux auteurs comme fondamentalement antidémocratique, c'est-à-dire qu'elle ne respecte pas le jeu des institutions et de la démocratie (Biard, 2019b ; Mudde, 2007). Elle ne lésine pas sur les moyens pour atteindre ses objectifs d'obtention du pouvoir et peut ainsi être amenée à utiliser des moyens violents afin d'arriver à ses fins. La droite radicale, elle, n'a pas cette dimension antidémocratique, elle joue le jeu de la démocratie et cherche à accéder au pouvoir via les moyens conventionnels (Biard, 2019b).

Dans le cadre de ce mémoire, le qualificatif « populisme de droite radicale » sera utilisé. Celui « d'extrême droite » ne le sera pas, car de nombreux auteurs notent le lien qui est fait entre ce terme, le nazisme et le fascisme (Debras, 2016). De plus, les partis populistes de droite radicale,

comme mentionné précédemment, ne sont pas antidémocratiques (Biard, 2019b ; Mudde, 2007). Betz (1994) souligne la posture de distanciation que les partis populistes de droite radicale ont pris par rapport à l'extrême droite, notamment dans leurs actions où ils sont attentifs à ne pas user de moyens violents dans la promotion de leurs idées. Betz (1994) met également en évidence l'attention qu'ils portent au fait que leurs discours ne puissent être qualifiés de racistes. Le qualificatif retenu apparaît donc comme étant le plus approprié pour désigner les partis qui seront étudiés dans ce mémoire.

b. Qu'est-ce que le populisme de droite radicale ?

i. **Définition**

Le populisme de droite radicale combine les caractéristiques de la droite radicale avec le style politique populiste, défini dans la section précédente, qui se caractérise principalement par une opposition fondamentale aux élites, la défense du peuple, la promotion d'une « véritable démocratie » et le fait d'être dirigé par un leader charismatique (Biard et Dandoy, 2017 ; Biard, 2019b ; Godin, 2012 ; Mudde, 2007 ; Mudde et Kaltwasser, 2017). Il est important de spécifier l'utilisation par ces partis du populisme comme complément à leur idéologie politique, car tous les partis de droite radicale ne sont, en effet, pas populistes. Certains sont au contraire élitistes, c'est-à-dire qu'ils ne se positionnent pas comme défenseurs du peuple et opposants aux élites, mais ils les soutiennent (Mudde, 2007).

Passons à la définition de ce que nous entendons par les termes « droite » et « radical ». Nous retenons, dans le cadre de cette recherche, la définition de Mudde (2007) :

« Radical est défini comme l'opposition à certaines caractéristiques de la démocratie libérale, en particulier le pluralisme politique et la protection constitutionnelle des minorités » (p. 25, traduction personnelle).

Comme Mudde (2007) le fait, nous ne retenons pas une définition socioéconomique de la droite. En effet, les partis populistes de droite radicale ne sont pas forcément pour une autorégulation de l'économie et contre toute intervention de l'État. La définition la plus appropriée pour définir le terme « droite » dans cette recherche est celle qui se base sur la propension à soutenir l'égalitarisme. La droite voit souvent les inégalités fondamentales comme étant naturelles et en dehors du ressort de l'État. La droite comme entendue dans cette recherche se définit aussi comme l'aile politique qui se bat pour une modernité alternative (Mudde, 2007).

Le populisme de droite radicale peut donc se définir comme une famille politique reprenant les partis qui se positionnent à droite de l'échiquier politique, – par rapport aux inégalités et à la modernité – qui défendent une vision radicale, c'est-à-dire qui remettent en question des

caractéristiques fondamentales de la démocratie libérale et qui utilisent le populisme comme style politique (Mudde, 2007).

## ii. Caractéristiques

Les partis populistes de droite radicale, à l'image d'autres familles politiques, sont loin de constituer une catégorie de partis politiques complètement homogène. En effet, ceux-ci peuvent prendre des positions différentes sur des questions similaires, ainsi que présenter des caractéristiques qui les distinguent. Néanmoins, il est possible d'identifier des traits qui permettent de les rassembler (Mudde, 2017).

Mudde (2017) et Biard *et al.* (2019a) mettent en avant les éléments liant les partis populistes de droite radicale. Selon eux, ils sont liés par trois caractéristiques majeures qui permettent leur classification dans cette famille politique. Néanmoins, comme certains auteurs le soulignent, ces partis se caractérisent également par une opposition, totale ou partielle, à la mondialisation et, en Europe, à l'Union européenne (Biard, 2019b ; Camus, 2020 ; Ennser, 2010 ; Heinisch *et al.*, 2021).

La première caractéristique qui rassemble les partis populistes de droite radicale est l'utilisation du style politique populiste. Comme défini précédemment, le populisme est davantage un style politique qu'une idéologie. Il se caractérise avant tout par une opposition entre le peuple et les élites, ces dernières étant vues comme corrompues et poursuivant leurs propres intérêts au détriment de ceux du peuple (Biard et Dandoy, 2017 ; Biard, 2019b ; Godin, 2012 ; Mudde, 2007 ; Zaslove, 2009). Biard (2019b) souligne que, pour qu'un parti soit qualifié de populiste, il faut qu'il fasse usage systématiquement de ce style politique. En effet, tous les partis peuvent être amenés à utiliser ce style politique à certains moments, mais un parti populiste fera usage systématique du populisme dans toutes ses dimensions.

La deuxième caractéristique qui lie ces partis est le nativisme. Le nativisme, comme mentionné plus tôt dans cette recherche, renvoie, selon Mudde (2017), à « une combinaison de nationalisme et de xénophobie » (p. 26, traduction personnelle). Ainsi, selon ces partis, l'État serait menacé par tout ce qui provient de l'étranger (Betz, 1994 ; Mudde, 2007 ; Mudde, 2017). En Europe occidentale, ce nativisme s'illustre, selon Mudde (2017), par l'attitude antimigrants qu'adoptent ces partis, mais également par l'islamophobie qui « combine des stéréotypes ethniques, religieux et parfois raciaux » (p. 26, traduction personnelle).

Troisièmement, ces partis se caractérisent par l'autoritarisme qu'ils défendent (Biard *et al.*, 2019a ; Mudde, 2017). L'autoritarisme qui marque ces partis ne renvoie pas à l'autoritarisme

qui peut caractériser certains régimes politiques. En effet, dans ce contexte, cela réfère à la volonté de mettre en place une société qui soit ordonnée, dans laquelle les écarts à la loi seraient durement sanctionnés. L'idée de ces partis est d'accroître la sécurité au sein de nos sociétés par la mise en place de mesures permettant l'instauration de sociétés ordonnées (Biard, 2019b). Selon Mudde (2017), l'autoritarisme implique le renforcement de la police, la mise en place de politiques plus strictes en matière de sécurité et d'ordre ainsi qu'« une implication moins importante du politique dans les affaires judiciaires » (p. 26, traduction personnelle). Ces mesures plus strictes peuvent impliquer : des peines de prison plus longues qui peuvent aller jusqu'à la perpétuité et la réinstauration de la peine de mort (Biard, 2019b). Biard (2019b) met également en avant le fait que cette caractéristique peut être reliée au nativisme qui singularise aussi ces partis. En effet, ceux-ci suggèrent également « (...) de renvoyer les criminels d'origine étrangère dans leur pays d'origine » (p. 46).

La dernière caractéristique qui lie les partis populistes de droite radicale et qu'il convient dès lors de souligner est l'opposition, plus ou moins importante, à la mondialisation et *de facto* à l'Union européenne (Biard, 2019b ; Camus, 2020 ; Ennser, 2010 ; Heinisch *et al.*, 2021). Comme l'illustre la recherche de Ennser (2010), ces partis sont globalement opposés à l'autorité de l'Union européenne. Heinisch *et al.* (2021) étudient le caractère eurosceptique de ces partis en se focalisant sur deux d'entre eux, la *Lega* italienne et le FPÖ autrichien. Dans cette étude, les auteurs distinguent euroscepticisme dur, qui consiste à être clairement opposé à la participation de son État à l'UE ou opposé au projet européen dans sa forme actuelle, et euroscepticisme *soft*, qui consiste à être préoccupé par différents domaines de politiques publiques. L'euroscepticisme *soft* mène, finalement, à une opposition à l'Union ou à la conviction que les intérêts nationaux sont menacés par la trajectoire actuelle de l'Union. La conclusion qu'ils tirent est que ces partis ne se positionnent ni d'un côté ni de l'autre, mais adoptent un euroscepticisme « équivoque », qui renvoie à l'idée qu'ils sont critiques à l'égard de l'Union, mais qu'ils sont également responsables et ne promeuvent pas forcément une sortie de l'UE. Biard (2019b) souligne également le fait que les partis populistes de droite radicale se positionnent, plus ou moins, contre l'UE : « selon les cas, les partis sont plutôt sceptiques ou plutôt en opposition totale à son égard » (p. 47). Ces partis s'opposent plus largement à la mondialisation, qu'ils considèrent comme une menace et comme responsable de l'immigration et des problèmes économiques. La mondialisation est aussi vue comme mettant en danger la culture nationale (Betz et Swank, 2018 ; Taguieff, 2012). Selon Betz et Swank (2018), ces partis ont pris un poids important dans les systèmes politiques européens, notamment grâce à la

mondialisation que le monde connaît depuis les années 1960. En effet, les marchés se sont de plus en plus internationalisés et, en parallèle à cela, l'immigration s'est intensifiée, ce qui a participé à consolider le soutien accordé à ces partis. Akkerman (2003) souligne également l'importance de la dimension socioéconomique dans le succès de ces partis. Les mutations, suite à la crise des années 1970, les ont menés à « combiner des idées néolibérales avec des valeurs autoritaires » (p. 152, traduction personnelle). Ils ont alors attiré le soutien des travailleurs se sentant menacés par l'immigration et la concurrence internationale (Akkerman, 2003). De plus, Akkerman (2003) met aussi en avant leur capacité de façonnage des préférences. En effet, ceux-ci, via la communication persuasive, sont capables d'influencer les préférences des citoyens les moins informés. Dans ce sens, ces partis font preuve d'entrepreneuriat politique. Ils sont capables de

« discerner ce qui ferait que les électeurs se sentent mieux. (...) Ils semblent doués dans le façonnage des préférences en combinant des techniques de marketing avec un leadership fort et un engagement fort dans des positions claires et simples » (p. 153, traduction personnelle).

### 2.3. La démocratie

L'objectif principal de ce mémoire n'est évidemment pas de dresser un portrait exhaustif de ce qu'est la démocratie. En effet, ce sujet a été investigué depuis les précurseurs de la science politique et impliquerait un travail considérable pour en dresser un portrait complet, ce qui n'est pas la finalité première de ce mémoire. Il est, néanmoins, nécessaire de tenter de présenter un portrait concis et de donner une définition *a minima* de ce qu'est la démocratie, plus particulièrement dans ses formes représentative et participative, afin de nous permettre, par la suite, d'élaborer une analyse nourrie par ces éléments théoriques. En effet, la démocratie est un sujet de prédilection des partis populistes de droite radicale et leurs affirmations sur ce sujet seront les objets d'étude de ce travail. Nous spécifions également, compte tenu des cas d'étude sélectionnés, ce qu'est la démocratie libérale, car ils prennent place dans ce type de démocratie.

L'unique objectif de cet exposé sur la démocratie représentative, participative et libérale est d'informer théoriquement les objets d'étude de ce mémoire, à savoir les propos sur la démocratie des partis populistes de droite radicale dans le contexte pandémique, dans le but de mieux saisir le contenu de ces propos.

a. Bref historique et caractérisation de la démocratie

Le terme « démocratie » provient du grec *demos* et *kratos*, ce qui signifie le pouvoir au peuple, la souveraineté de tous. Par ailleurs, celui-ci s'oppose au terme « aristocratie » qui renvoie au gouvernement de quelques-uns (Le Pourhiet, 2011).

La démocratie, selon les auteurs, trouve ses origines à des époques différentes et des endroits différents. Pour certains, comme Manin (1995), la démocratie naît dans la Grèce antique. Pour d'autres, comme Dahl (1998), elle se développe dans une multitude d'endroits, à des époques différentes qui réunissent les conditions nécessaires à son développement. Dahl (1998) met en avant, comme Manin (1995), la présence d'une forme de démocratie à Athènes aux alentours de 500 ACN. Néanmoins, il souligne également l'apparition de la démocratie à Rome à la même période et dans certaines communautés vikings scandinaves en 900 PCN. Un élément important à noter est le mode d'opération de la démocratie antique athénienne qui procédait souvent par tirage au sort entre les citoyens afin d'occuper des postes importants. Nous voyons là le contraste avec nos démocraties contemporaines qui ne procèdent pas de la sorte (Manin, 1995). Il sera intéressant, par l'analyse des propos des partis populistes de droite radicale, de voir s'ils mettent ce type d'opérationnalisation de la démocratie en avant.

Notons également que les démocraties que l'on connaît aujourd'hui sont héritées de trois révolutions importantes : les révolutions américaine, française et anglaise. Ces régimes ne sont pas des démocraties au sens classique du terme entendu par les philosophes politiques comme Rousseau ou Sieyès. En effet, ce que l'on appelle démocratie aujourd'hui renvoie au gouvernement représentatif (Le Pourhiet, 2011 ; Manin, 1995 ; Urbinati, 2006). Rousseau se positionnait contre la représentation des citoyens, la véritable démocratie était celle où le peuple était libre de construire ses propres lois. Sieyès, lui, opposait également la démocratie au régime représentatif. Il considérait néanmoins ce régime comme nécessaire dans les sociétés modernes organisées selon le principe de la division du travail (Manin, 1995).

La démocratie entendue au sens classique du terme d'exercice direct de la souveraineté par le peuple ne sera plus opposée au régime représentatif à partir du XXe siècle avec l'avènement du suffrage universel. Le régime représentatif sera intégré dans la démocratie, et l'on distinguera alors démocratie représentative et directe/participative (Le Pourhiet, 2011). Selon Le Pourhiet (2011), actuellement, « la démocratie désigne la souveraineté de tous (...) elle peut s'exercer soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants élus » (p. 456). Schiffino (2003) met en avant la distinction entre démocratie au sens procédural du terme et démocratie substantielle.

La première fait référence au fonctionnement de l'État, à l'idée que les procédures étatiques soient démocratiques. La démocratie substantielle renvoie davantage à la démocratie « en tant qu'idéal de société » (p. 16). Dans ce mémoire, nous adoptons la conception de Schiffino (2003), consistant à comprendre ces deux visions de la démocratie comme devant être appréhendées ensemble. Schiffino (2003) procède également à l'établissement de critères qui permettent de définir ce qu'est un État démocratique. Ainsi, dix critères doivent être identifiés. (I) Le premier est la souveraineté du peuple, c'est-à-dire que les dirigeants sont désignés par le peuple pour le gouverner. (II) Une certaine égalité entre les citoyens doit être instaurée relativement aux opportunités, mais également d'un point de vue juridique. Quant aux différences en termes de conditions de vie des citoyens, celles-ci ne doivent pas être trop marquées. (III) Le système démocratique doit être efficace, il doit pouvoir répondre aux problèmes sociétaux et il doit consacrer les droits de l'Homme. (IV) La démocratie suppose que le peuple « peut déléguer son pouvoir à des représentants » (p. 17), cela passe par l'élection de ceux-ci. (V) Ces représentants élus par le peuple n'ont pas un pouvoir éternel, les élections sont régulières, ils peuvent donc ne pas être réélus et perdre leur pouvoir. (VI) Un ensemble de dispositions légales sont prévues afin de renouveler le pouvoir. (VII) Accéder au pouvoir requiert de se soumettre à une compétition où le citoyen sera amené à faire des choix par rapport à ses préférences politiques. (VIII) Les dirigeants se soumettent au contrôle de l'opposition. (IX) La séparation des pouvoirs doit être observée. (X) Une démocratie doit garantir l'État de droit, c'est-à-dire que les lois émises par les représentants du peuple s'appliquent tant à celui-ci qu'aux dirigeants, nul n'échappe à la loi. Cette définition de la démocratie proposée par Schiffino (2003) permet d'éclairer tant les valeurs caractérisant les systèmes démocratiques que les procédures qui doivent s'y retrouver.

Il est nécessaire de conclure ce premier point visant à revenir sur la notion de démocratie en définissant ce qu'est la démocratie libérale. La démocratie libérale est le type de démocratie que l'on retrouve notamment en Belgique et en France, qui sont les pays qui nous intéresseront dans la suite de cette recherche. Elle se caractérise, selon Coppedge *et al.* (2011), par « l'importance intrinsèque de la transparence, des libertés civiles, de l'État de droit, de la responsabilité des dirigeants et des droits des minorités » (p. 253, traduction personnelle). Cette forme de démocratie met l'accent, en plus de l'importance accordée à l'élection, sur les droits fondamentaux, les libertés civiles et politiques et sur la capacité des citoyens à pouvoir participer à la vie politique par l'engagement associatif et la manifestation. La liberté d'expression, la séparation des pouvoirs, la liberté des médias et le pluralisme sont également

des principes garantis par les Constitutions des démocraties libérales, qui ont un rôle central dans celles-ci (Albertazzi et Mueller, 2013).

b. La démocratie représentative

La démocratie représentative s'oppose à la démocratie participative. En effet, la souveraineté n'est pas directement exercée par les citoyens, mais par l'intermédiaire de représentants élus par la population souveraine via des élections régulières. Ces représentants sont responsables devant la population, sachant qu'elle peut ne pas reconduire leur mandat. La nécessité de mise en place d'une telle démocratie est apparue à la suite de l'expansion territoriale des États et de l'impossibilité de réunir tous les citoyens pour prendre les décisions nécessaires à la gestion des affaires étatiques (Dahl, 1998). La démocratie représentative implique, selon Schiffino *et al.* (2014), « un mélange de participation aux choses de la cité et d'assujettissement à ces dernières » (p. 363). La configuration que prend ce mélange peut varier d'une époque à l'autre et d'un système politique à un autre. En effet, dans l'Athènes antique, seuls les hommes libres participaient à fixer les règles auxquelles l'ensemble de la cité était soumis, les habitants n'ayant pas le droit de participation inclus. Ainsi, un déséquilibre entre participation et assujettissement est présent pour les femmes, les esclaves et les étrangers d'Athènes (Schiffino *et al.*, 2014).

Manin (1995) avance quatre principes des gouvernements représentatifs :

« Les gouvernants sont désignés par élection à intervalles réguliers ; les gouvernants conservent, dans leurs décisions, une certaine indépendance vis-à-vis des volontés des électeurs ; les gouvernés peuvent exprimer leurs opinions et leurs volontés politiques sans que celles-ci soient soumises au contrôle des gouvernants ; les décisions publiques sont soumises à l'épreuve de la discussion » (p. 12).

Dahl (1998) liste également les caractéristiques de régimes démocratiques représentatifs. Parmi celles-ci, nous retrouvons la tenue d'élections qui doivent être justes, fréquentes et libres. Nous retrouvons également la liberté d'expression. En effet, en régime démocratique, les citoyens doivent pouvoir exprimer librement leurs opinions. Le droit d'avoir accès à des sources d'informations diversifiées est aussi mis en avant. De plus, ces sources d'informations ne doivent pas être sous le contrôle du gouvernement, elles doivent être libres. La liberté d'association est aussi une caractéristique essentielle du régime représentatif. Enfin, l'ensemble de ces droits et libertés doit être reconnu à tout citoyen adulte, on ne peut les réserver à une catégorie de la population.

Comme mis en avant par Manin (1995) et Dahl (1998), la démocratie représentative se caractérise, avant tout, par l'élection. C'est via cet événement que les représentants du peuple sont désignés et non, comme dans la Grèce antique, via le tirage au sort. L'élection est centrale

dans ce type de démocratie, car le principe qui le sous-tend est que le pouvoir doit être consenti par ceux sur qui il s'exerce. C'est également pour cette raison que le tirage au sort a été abandonné. En effet, il ne permettait pas le consentement explicite du peuple car il faisait intervenir le hasard (Manin, 1995).

Il convient d'ajouter un élément – également abordé par Manin (1995) –, concernant la démocratie représentative, qui sera utile dans cette recherche car il est fortement dénoncé par les partis à l'étude. Manin (1995) met en avant le fait qu'il y ait eu, depuis la naissance des premiers régimes représentatifs, une tendance qui veut que les représentants soient supérieurs aux électeurs tant socialement qu'en termes financiers. C'est ce que Manin (1995) appelle le principe de distinction. Il convient, tout d'abord, de souligner que l'élection est une question de préférences et de choix. En effet, les électeurs font un choix en fonction de leurs préférences et ces dernières semblent mener à élire des représentants non semblables aux citoyens moyens. De plus, les représentants sont généralement d'un statut social et financier plus élevé que les citoyens moyens, car les coûts de campagne sont importants, ce qui favorise les strates plus aisées de la population. Tous ces éléments contribuent à faire élire des représentants qui ne ressemblent pas aux citoyens moyens (Manin, 1995). On parle du caractère aristocratique de l'élection pour désigner ce phénomène. Cette supériorité qui les caractérise implique, selon Manin (1995), que

« les représentants élus doivent seulement être perçus comme supérieurs, c'est-à-dire présenter un attribut (ou un ensemble d'attributs) qui d'une part est jugé favorablement dans un contexte culturel donné, et que d'autre part les autres citoyens ne possèdent pas ou pas au même degré » (p. 182).

Il convient néanmoins de souligner le double caractère de l'élection. Manin (1995) nous dit qu'elle est « à la fois et indissolublement égalitaire et inégalitaire, aristocratique et démocratique » (p. 187). En effet, l'élection permet à la fois de donner un poids égal à l'ensemble des citoyens à travers le principe d'un homme, une voix et de l'autre côté, nous avons amené que les représentants étaient souvent différents de la population moyenne et que les strates plus aisées et plus élevées socialement avaient plus de chances d'être élues (Manin, 1995). On voit là le paradoxe de la démocratie représentative, qui, tout en permettant l'exercice de la souveraineté populaire, favorise l'accession au pouvoir d'une partie de la population (Manin, 1995).

c. La démocratie participative

i. **Définition**

Avant tout, il convient de donner une définition concise de la démocratie participative afin d'être d'emblée au clair sur ce à quoi elle renvoie. Schiffino *et al.* (2014) la définissent comme étant « (...) une modalité d'intervention directe des citoyens dans les processus de décision publique » (p. 365).

Le terme « démocratie participative » est paradoxal. En effet, étymologiquement, le terme « démocratie » implique *de facto* la participation citoyenne, car il signifie le gouvernement par le peuple. La démocratie participative, telle que mise en avant aujourd'hui, est de plus en plus souvent mise en opposition avec la démocratie représentative, qui ne permettrait pas de véritable implication du citoyen en dehors des élections. La démocratie participative est celle qui renvoie au système athénien de la Grèce antique qui, via l'Agora, permettait une participation large des citoyens libres à la prise de décisions. Cela renvoie à la fois à des mécanismes de démocratie directe tels que le référendum et la consultation populaire, et également à des mécanismes qui ne réfèrent pas à la démocratie directe et qui ne sont pas pour autant moins participatifs : le budget participatif ou les mini-publics en sont de bons exemples (Gaudin, 2010 ; Pourtois et Pitseys, 2017 ; Schiffino *et al.*, 2019). Dans un contexte de crise de la démocratie représentative, la démocratie participative apparaît comme étant le remède à cette situation (Zittel et Fuchs, 2007). L'expression de « crise de la démocratie » est, en effet, de plus en plus utilisée, à la fois dans les médias et dans la littérature scientifique. Jacquet *et al.* (2015) traitent de ce sujet dans leur article :

« Les enquêtes d'opinions constatent la chute de la confiance dans les élus et les partis politiques. Une défiance caractérise l'attitude de citoyens envers leurs représentants, particulièrement parmi les catégories de population les moins favorisées » (p.175).

Ces auteurs attribuent cette méfiance des citoyens aux changements des systèmes politiques et des sociétés. En effet, il est de plus en plus difficile pour les citoyens d'avoir une vision claire de la structure institutionnelle d'un État et des décideurs étatiques. De plus, les classes les plus défavorisées ne s'intéressent que très peu à la politique (Jacquet *et al.*, 2015). Schiffino *et al.* (2019) posent le même constat : la démocratie représentative contemporaine est en crise, « la méfiance envers les responsables politiques atteint (...) des niveaux record et de moins en moins de citoyens ont foi dans l'élection » (p. 58). Ces auteurs mettent également en évidence certaines variables explicatives de cette crise. Ainsi, « le rôle de l'évolution des attentes des citoyens, de la performance des gouvernements ainsi que du discours plus général sur le rôle

du politique » (p. 59) ont impacté la survenance de cette crise de la démocratie (Schiffino *et al.*, 2019).

Les partisans de ce type de démocratie soutiennent souvent que la démocratie représentative ne permet pas assez l'implication des citoyens. Ainsi, la politique serait une affaire de professionnels et les citoyens ne seraient pas capables d'avoir un rôle plus important que l'élection des représentants. D'autres soutiennent néanmoins que la démocratie représentative permet la participation citoyenne et l'encourage, notamment à travers le droit d'association, de protestation, de contestation et de contrôle dont la population dispose (Pourtois et Pitseys, 2017).

La littérature procède souvent à la distinction entre démocratie participative, directe ou encore délibérative. Concernant la distinction entre la démocratie participative et délibérative, Pateman (2012) souligne que bien que la délibération soit nécessaire dans toutes les formes de démocratie, elle n'est pas suffisante (Pateman, 2012). De plus, la démocratie délibérative est, de fait, participative. Néanmoins, elle se focalise sur une forme de participation qui est la délibération (Hilmer, 2010). Selon Sintomer (2011), la démocratie participative réfère à l'implication des citoyens moyens dans la décision politique, tandis que la démocratie délibérative renvoie à la « discussion publique des grands thèmes politiques et l'ouverture de cette discussion à de simples citoyens » (p. 113). Malgré la proximité perceptible des deux termes, une tension apparaît. En effet, la promotion de la délibération engendre la nécessité de restreindre le nombre de participants pour que la délibération soit efficace. De même, la participation citoyenne ne permet pas forcément la confrontation d'idées ou la discussion (Sintomer, 2011). Par ailleurs, selon Sintomer (2011), la démocratie délibérative n'a pas pour but de promouvoir la participation citoyenne à la décision, mais seulement l'implication des citoyens dans la construction de la politique publique. Au contraire, les défenseurs de la démocratie participative promeuvent l'idée d'un « autogouvernement démocratique » (p. 129). Les défenseurs de la démocratie participative, comme Pateman, promeuvent avant tout les effets positifs que cette forme de démocratie a sur les citoyens, notamment au niveau éducationnel et du développement personnel, tandis que les partisans de la démocratie délibérative s'intéressent davantage à la manière de prendre la décision. Les défenseurs de la démocratie directe, eux, se focalisent sur la dimension égalitaire de la démocratie et le fait que tous les citoyens aient voix au chapitre. Ils se concentrent sur le moment où la décision est prise (Smith, 2009). On voit là les différences qui peuvent exister entre ces différentes formes de démocratie et les théories qui y sont liées. Malgré les différences conceptuelles entre ces

théories de la démocratie, Smith (2009) souligne la dynamique commune qui les relie. Cette dynamique est celle de la participation citoyenne. Toutes ces théories, bien que différentes, se rejoignent dans la défense d'une participation citoyenne accrue. C'est pourquoi, dans le cadre de ce mémoire, – dont le but n'est pas d'évaluer à quelle théorie un mécanisme participatif est lié – nous ne distinguerons pas ces différentes théories et formes de démocratie soutenant la participation citoyenne, nous les regrouperons toutes sous le label de « démocratie participative » et les considérerons comme constituant un *continuum*.

## ii. Situation actuelle

Après l'intérêt croissant pour la démocratie participative et sa théorisation durant les années 1960-1970 (Macpherson, 1977 ; Pateman, 1970), cette forme de démocratie a perdu de son éclat et a été vivement critiquée par différents auteurs (Hilmer, 2010). Mark E. Warren (1996) souligne le caractère utopique de cette forme de démocratie. Il dit également que les théoriciens de la démocratie participative se montrent naïfs en pensant que les citoyens sont à même de participer aux processus de prise de décisions et sont intéressés par cela. Récemment, dans un contexte de crise de la démocratie représentative, la participation citoyenne s'est vue accorder, à nouveau, de l'importance. Pateman (2012), dans son écrit, traite du nouvel engouement récent autour de cette forme de démocratie. En effet, comme exposé précédemment, la démocratie participative rencontre aujourd'hui un large succès. De nombreuses expériences de ce type se développent dans différents pays. Cette forme de démocratie est même de plus en plus soutenue par les organisations non gouvernementales et par les institutions internationales (Pateman, 2012). C'est ainsi que l'on voit émerger des initiatives renvoyant à la démocratie participative comme les mini-publics, qui sont des organes de délibération citoyenne dans lesquels des citoyens tirés au sort sont amenés à délibérer sur une question à la demande d'une autorité et à émettre un rapport et des recommandations à celle-ci (Pateman, 2012).

Dans le cadre de la problématique de cette recherche, il est essentiel de s'intéresser à la position des partis politiques concernant la démocratie participative. En effet, examiner brièvement la position de ceux-ci par rapport à cette forme de démocratie nous permettra, par la suite, d'identifier les différences avec les partis à l'étude, mais également leurs singularités par rapport à cela.

Dans ce sens, Jacquet *et al.* (2015) mènent une étude intéressante visant à questionner l'attitude de différents élus de la Chambre des représentants du Parlement fédéral belge par rapport à la démocratie participative. Ils construisent trois catégories dans lesquelles se retrouvent ces députés. Certains députés plutôt de droite se positionnent dans la catégorie des élitistes. En

effet, ceux-ci soulignent la nécessité d'expertise pour participer aux décisions, mais également la complexité de la gestion des affaires publiques qui nécessitent donc des professionnels. Ces députés se positionnent, par conséquent, en opposition à la démocratie participative, entendue comme la participation des citoyens moyens à la décision politique, qui est selon eux inutile et contreproductive étant donné le peu d'intérêt du citoyen pour la politique. La deuxième catégorie est celle qui rassemble les députés corporatistes. Ceux-ci défendent une participation citoyenne qui se ferait comme elle se fait depuis longtemps, c'est-à-dire via les organisations représentatives des citoyens. Nous sommes bien dans une logique de délégation où les représentants de la société civile rentreraient en dialogue avec les représentants politiques afin de défendre les revendications citoyennes. Les députés soutenant cette idée de participation corporatiste considèrent généralement que les citoyens pris individuellement sont incapables de sortir de la construction de revendications égoïstes qui prennent uniquement en compte leur situation personnelle ; c'est pourquoi ils défendent la participation citoyenne à travers la délégation à de telles organisations. Les députés qui défendent ces idées sont davantage issus des familles démocrate-chrétienne et sociodémocrate (Jacquet *et al.*, 2015). La dernière catégorie identifiée par Jacquet *et al.* (2015) est celle des élus qui soutiennent une démocratie sous forme hybride. Ceux-ci soulignent à la fois le rôle important des représentants politiques qui doivent rester centraux du fait de la complexité de la gestion des affaires publiques, mais également le fait que le développement de la participation citoyenne est un bon moyen de légitimer les décisions des élus. Jacquet *et al.* (2015) concluent que les élus et les partis de gauche sont ceux qui soutiennent le plus souvent ces mécanismes de démocratie participative. Les élus de droite, comme les libéraux, défendent la démocratie représentative et ne mettent pas l'accent sur la participation citoyenne.

Schiffino *et al.* (2019) confirment les thèses avancées par Jacquet *et al.* (2015) mais apportent également des éléments supplémentaires à la réflexion. En effet, ces auteurs soulignent les points communs des partis *mainstream* dans leurs positionnements concernant la démocratie participative. Ceux-ci se placent du côté de la démocratie représentative et de la délégation électorale. Se faisant, ils défendent le maintien des institutions représentatives existantes et sont parfois pour les réformer. Ils reconnaissent l'importance de la participation citoyenne pour la légitimité de la démocratie représentative, mais dans sa forme conventionnelle, c'est-à-dire à travers l'élection ou encore la consultation. Ils mettent l'accent sur la professionnalisation du politique et le rôle central qu'ils jouent dans la gestion des affaires publiques. « Si la

participation est mentionnée (...), c'est pour eux une manière de revenir à la représentation » (p. 75).

L'article de Jacquet *et al.* (2015) et celui de Schiffino *et al.* (2019), par les conclusions qu'ils tirent, sont extrêmement intéressants car ils soulignent que les partis de gauche sont les plus grands défenseurs des dispositifs de participation citoyenne en Europe. Ils mettent également en avant la volonté de conservation du *statu quo*, qui caractérise la plupart des dirigeants politiques des partis *mainstream*. Cette recherche se concentrant sur les partis populistes de droite radicale, il sera intéressant de voir dans quelle mesure ces partis soutiennent ce type de démocratie dans leurs propos.

#### 2.4. Les partis populistes de droite radicale et la démocratie, quelle relation ?

L'utilisation du terme « démocratie » dans cette section et dans la suite de ce mémoire renvoie à la démocratie de type libéral telle qu'elle a été définie dans la partie abordant la démocratie. La démocratie libérale pouvant regrouper des mécanismes à la fois représentatifs et participatifs, quand nous ferons mention de la relation des partis populistes de droite radicale à la démocratie, nous entendons leur relation à la démocratie libérale qui caractérise l'environnement dans lequel les partis qui seront étudiés dans la suite de ce mémoire évoluent.

##### a. Les partis populistes de droite radicale, un danger pour la démocratie ?

Les partis populistes et plus spécifiquement les partis populistes de droite radicale ont un rapport singulier avec la démocratie. On peut identifier trois thèses concernant ce rapport (Biard et Dandoy, 2017).

La première thèse – qui semble ressortir de l'analyse de la littérature étudiant le lien qu'entretiennent les partis populistes de droite radicale, et parfois plus généralement les populistes, avec la démocratie libérale – soutient l'idée que ces partis mettent en danger la démocratie (Biard et Dandoy, 2017). Ainsi, Albertazzi et Mueller (2013), et également Akkerman (2003), soulignent le danger que représentent les partis populistes et, par extension, les partis populistes de droite radicale pour la démocratie. En effet, ceux-ci, par leur défense du peuple et leur postulat d'homogénéité de celui-ci, mettent en danger la dimension majoritaire des démocraties libérales. Ces démocraties postulent que, bien que la majorité soit la règle dominante, celle-ci ne signifie pas qu'elle coïncide avec le peuple. Ce dernier n'est en rien considéré comme homogène dans une démocratie libérale, une décision prise à la majorité ne reflète donc pas la volonté du peuple considéré comme un et unique. De plus, la majorité ne peut jamais imposer quelque chose qui mette en danger les libertés et droits individuels de

chacun. Elle doit toujours être limitée (Albertazzi et Mueller, 2013). Les partis populistes de droite radicale sont aussi considérés, par Albertazzi et Mueller (2013), comme un danger pour la démocratie libérale, car les politiques défendues par ces partis conduisent – notamment en Italie, en Pologne, en Suisse ou encore en Autriche (du moins au niveau provincial) – à une remise en question de la liberté d’expression, de la séparation des pouvoirs ou encore peuvent conduire à des attitudes antilibérales. Malgré la mise en danger de la démocratie libérale, ces partis jouent le jeu des institutions, c’est-à-dire qu’ils passent par les règles électorales démocratiques pour atteindre le pouvoir. Albertazzi et Mueller (2013) mentionnent également que

« dans leur détermination à défendre la volonté du peuple, ils finissent par étouffer la critique, ils remettent en question les droits des individus considérés comme indésirables et rejettent les procédures lentes et compliquées et la division des rôles à travers lesquels les démocraties libérales sont censées opérer » (p. 364, traduction personnelle).

La deuxième thèse est celle qui soutient que ces partis sont une bonne chose pour la démocratie (Biard et Dandoy, 2017). Ces auteurs nous disent :

« Les chercheurs qui considèrent que le populisme renforce la démocratie saluent essentiellement sa qualité d’inclusion de groupes sociaux marginalisés (comme les Indigènes en Amérique latine) au sein des processus décisionnels, ou encore sa qualité de revitalisation du débat public, en amenant de nouveaux enjeux au centre des discussions » (p. 3).

Ainsi, certains estiment que les partis populistes de droite radicale sont bénéfiques pour la démocratie car ils questionnent la légitimité des élites face à celle du peuple (Schiffino et Jamin, 2021). Si l’on prend le travail de Huber et Schimpf (2015), mentionné dans Biard et Dandoy (2017), nous pouvons identifier le rôle positif que peut avoir le populisme et les partis populistes sur la démocratie dans le cas de l’Amérique latine. Il convient, avant tout, de mentionner que leur analyse porte sur des partis populistes de gauche dans le contexte sud-américain. Les cas qui seront analysés dans ce mémoire ne sont, par conséquent, pas *stricto sensu* comparables à ceux-ci. Néanmoins, l’écrit de Huber et Schimpf (2015) n’en n’est pas moins pertinent. En effet, cette publication permet de pointer l’effet positif que peuvent avoir les partis populistes sur la démocratie. Cela nuance donc les positions des auteurs qui soutiennent leur impact négatif sur celle-ci. Ce postulat doit être pris en compte dans le cadre de cette recherche, la relation entre un type spécifique de partis populistes et la démocratie étant interrogée.

Comme mentionné précédemment, ces partis peuvent pousser à l’inclusion des minorités dans le système politique à travers leur politisation. Ils ont aussi, plus globalement, un effet positif sur la démocratie latino-américaine lorsqu’ils sont dans l’opposition (Huber et Schimpf, 2015).

Huber et Schimpf (2015) mettent également en avant l'effet négatif que peuvent avoir ces partis en Amérique latine quand ils sont au gouvernement, notamment par le fait que ce sont généralement des régimes présidentiels qui donnent beaucoup de pouvoir au dirigeant. Il faut également noter que, même au pouvoir, les partis populistes peuvent avoir un effet positif sur la démocratie. Un exemple de Huber et Schimpf (2015) peut être pris pour illustrer cet effet positif : « Evo Morales (...) a réécrit l'entièreté de la Constitution bolivienne (...) pour garantir plus de droits pour les peuples indigènes » (p. 14, traduction personnelle). La possibilité de transposer ces conclusions aux États européens se pose évidemment. Néanmoins, les auteurs sont assez confiants quant aux conclusions qui pourraient être tirées en appliquant cette même analyse à des États européens (Huber et Schimpf, 2015). Rappelons également que les partis analysés par Huber et Schimpf (2015) sont populistes mais se positionnent à gauche de l'échiquier politique. De ce fait, la possibilité de transposer leurs postulats aux partis populistes de droite radicale reste une question ouverte. Laclau (2005) défend également l'idée que le populisme permettrait une sorte de démocratisation de la démocratie en octroyant la parole à ceux qui, d'habitude, ne l'ont pas. Soulignons tout de même que la politisation des populations habituellement marginalisées pourrait être instrumentalisée par les partis populistes dans leur propre intérêt et non pas forcément dans l'intérêt de ces groupes sociaux.

La troisième voie qui peut être mise en avant est celle qui considère que le populisme peut être soit une bonne chose, soit une mauvaise chose pour la démocratie en fonction des contextes (Biard et Dandoy, 2017). Cette thèse est celle qui est défendue par Mudde et Kaltwasser (2017). Ces auteurs mettent en avant l'impact positif ou négatif que peut avoir la présence de partis populistes et de partis populistes de droite radicale sur la démocratie. Le populisme peut avoir un impact positif par le fait qu'il donne l'occasion à ceux qui se sentent délaissés par les élites de s'exprimer. Les partis populistes vont également aborder des sujets qui sont généralement ignorés par les élites, mais qui sont importants pour la population (Mudde et Kaltwasser, 2017). En faisant cela, ces partis jouent le rôle, selon Mudde et Kaltwasser (2017), de « correcteur de la démocratie » (p. 84, traduction personnelle). Les partis populistes peuvent également avoir un effet négatif sur la démocratie en fonction des cas et des contextes, parce qu'ils défendent la souveraineté populaire au détriment de la protection des libertés et droits individuels. Ils remettent également en question la légitimité des institutions non élues. Le nativisme, qui caractérise les partis populistes de droite radicale, les amène aussi à vouloir exclure les non-natifs de la prise de décisions et du peuple conçu comme entité homogène composée des seuls natifs de l'État. Ces auteurs considèrent également que les partis populistes ont un effet positif

au niveau de la participation citoyenne, puisqu'ils soutiennent intensément la souveraineté citoyenne pure. Ils ont, en revanche, un effet négatif au niveau de la possibilité de protestation offerte aux citoyens dans une démocratie libérale et sur la compétition politique, puisqu'ils tendent à remettre en question le pluralisme (Mudde et Kaltwasser, 2017). Pour conclure, Mudde et Kaltasser (2017) définissent la relation entre populisme et démocratie comme « un ensemble d'idées qui défend l'extrême majoritarisme et soutient une forme de démocratie illibérale » (p. 95, traduction personnelle). Il faut également souligner la volonté réformatrice qu'adoptent les partis populistes dans leur relation avec la démocratie. En effet, ceux-ci veulent un changement des démocraties libérales qui aille vers plus de souveraineté au peuple et remettent en question les institutions défendant les droits individuels au détriment de la majorité. Le populisme peut à la fois avoir un rôle de démocratisation dans les régimes autoritaires et affaiblir la démocratie dans un régime libéral. Néanmoins, il engendre très rarement la chute du régime en place (Mudde et Kaltwasser, 2017)<sup>4</sup>.

Ces trois thèses concernant la relation entre le populisme – et par extension les partis populistes de droite radicale – et la démocratie sont extrêmement intéressantes dans le cadre de cette recherche. En effet, elles nous permettront d'appréhender les propos de ces partis sur la démocratie tout en étant informés et enrichis par les différentes positions théoriques qui existent sur cette question.

*b. Positionnements des partis populistes de droite radicale par rapport à la démocratie*

Bien que les partis populistes de droite radicale soient souvent accusés de mise en danger de la démocratie libérale, ceux-ci se positionnent avant tout comme les défenseurs d'une véritable démocratie (Debras, 2016 ; Mudde, 2007). Ces partis promeuvent une démocratie qu'ils estiment légitime, en opposition à la démocratie représentative contemporaine dirigée par des élites qu'ils qualifient de corrompues et d'illégitimes. Ils se positionnent comme les seuls capables de redorer le blason de la démocratie par le retour de la souveraineté dans les mains du peuple (Schiffino et Jamin, 2021). Schiffino et Jamin (2021) soulignent un élément essentiel concernant ces partis :

« Il n'est pas rare que le populisme abuse ses électeurs en transformant la réalité, en exagérant les menaces sur le déficit de légitimité, et en créant de toutes pièces des ennemis imaginaires à l'instar de ces partis qui parlent en permanence des "bureaucrates de Bruxelles hostiles aux peuples d'Europe", et de l'absence de mécanismes

---

<sup>4</sup> Cf. Annexe 1

démocratiques dans la prise de décision au sein des instances de l'Union européenne » (p. 360).

Schiffino et Jamin (2021) nous éclairent sur l'élément dominant de la position des partis populistes de droite radicale sur la démocratie, à savoir la remise en question de la légitimité des régimes démocratiques contemporains ainsi que des élites qui les dirigent et la promotion d'un type de démocratie considéré comme légitime, une démocratie qui consacrerait pleinement la souveraineté populaire. Ils défendent cette position avec ferveur quitte à déformer la réalité.

Détaillons à présent plus profondément leurs positionnements par rapport à la démocratie. Ils défendent, comme mentionné précédemment, une démocratie qui consacrerait la pleine souveraineté du peuple, ce dernier étant considéré comme homogène. Cette démocratie ne devrait pas limiter la souveraineté populaire par la consécration de libertés et droits individuels. De plus, ces partis dénoncent la démocratie libérale contemporaine où le pouvoir est monopolisé par des élites non représentatives du peuple, ils dénoncent un déficit démocratique à tous les niveaux de pouvoir (Debras, 2016 ; Mudde, 2007).

Mudde (2007) positionne ces partis par rapport à la démocratie en faisant référence à leurs caractéristiques clés, à savoir le nativisme, l'autoritarisme et le populisme. Tout d'abord, ces partis défendent une démocratie où la souveraineté appartient au peuple entendu comme l'ensemble des natifs de l'État (Mudde, 2007). Ces partis soutiennent la mise en place d'une ethnocratie, c'est-à-dire la gestion de l'État par une ethnie bien particulière, comme ce fut le cas en Afrique du Sud avec le régime de l'*Apartheid* où la minorité blanche dirigeait le pays. L'ethnocratie implique aussi de cultiver et de protéger la culture nationale contre les menaces (Mudde, 2007). Les partis populistes de droite radicale défendent également une démocratie autoritaire où règne l'ordre et où les lois dominent. Ainsi, ils soutiennent généralement l'instauration de peines plus sévères à l'égard des criminels (Mudde, 2007). Enfin, le caractère populiste de ces partis implique la volonté d'instauration d'une démocratie populaire. Ces partis défendent le plébiscitarisme, qui renvoie à l'idée de décisions prises plus directement par le peuple. Comme souligné précédemment, cela passe par le référendum ou encore par l'initiative populaire. La personnalisation du pouvoir caractérise également la forme de démocratie soutenue par ces partis. En effet, ceux-ci ne s'opposent pas fondamentalement au principe de la représentation, quand les « bonnes » personnes représentent le peuple, ces partis y sont plutôt favorables. Ainsi, ils peuvent être amenés à réclamer plus de pouvoir pour le dirigeant de l'État ou encore pour le Parlement. Enfin, la primauté du politique sur l'économique ou encore sur la

justice caractérise la démocratie soutenue par ces partis. De cette façon, la volonté du peuple est supérieure aux lois et aux considérations économiques (Mudde, 2007).

Debras (2016) rejoint Mudde (2007) et apporte des éléments complémentaires. Selon lui, ces partis définissent la démocratie de deux façons : c'est premièrement « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple » (p. 551). Cela implique une participation accrue de la population via des mécanismes de démocratie participative comme des référendums ou des consultations populaires (Debras, 2016). Debras (2016) met en avant que ces partis veulent plus de démocratie, ils promeuvent plus de participation, ils veulent un mode d'action plus direct, pour permettre de satisfaire les revendications populaires sans procédures impliquant la nécessité de faire des compromis. Deuxièmement, ces partis procèdent également, selon Camus (2011), à « un retournement des valeurs de la gauche » (p. 156). En effet, les partis populistes de droite radicale consacrent des valeurs reprises de la gauche comme celles de liberté et d'égalité. Néanmoins, la promotion de ces valeurs et leur protection peuvent mener à la limitation des libertés et droits individuels des citoyens considérés comme non natifs (Debras, 2016).

La position des partis populistes de droite radicale par rapport à la démocratie peut se résumer par les mots de Camus (2018), selon lui ces partis souhaitent

« remplacer la démocratie représentative par la démocratie directe à tous les niveaux, en contournant les corps intermédiaires et le Parlement et en établissant un lien direct, comme dans les régimes plébiscitaires, entre le dirigeant charismatique et le « peuple » (p. 176).

c. *Positionnements du Vlaams Belang et du Rassemblement national par rapport à la démocratie*

Après avoir présenté en théorie la relation qui lie les partis populistes de droite radicale à la démocratie, ainsi que leurs positionnements par rapport à cet élément, nous pouvons nous concentrer plus spécifiquement sur deux de ces partis qui sont nos cas d'étude dans cette recherche : le *Vlaams Belang* et le Rassemblement national.<sup>5</sup> Différents positionnements importants de ces partis par rapport à la démocratie peuvent être identifiés dans la littérature. Nous les exposons dans cette courte section du mémoire sans prétendre en dresser une liste exhaustive.

### **i. Les positionnements du Vlaams Belang par rapport la démocratie**

---

<sup>5</sup> Nous expliquons en profondeur le choix de ces deux partis comme cas d'étude dans la partie méthodologique.

Plusieurs positions principales du *Vlaams Belang* par rapport à la démocratie peuvent être soulignées en s'appuyant sur la littérature existante. Les études existantes démontrent que les positions de ce parti sur la démocratie sont explicitement en accord avec les caractéristiques des partis populistes de droite radicale présentées précédemment. En effet, ce parti oppose clairement les élites au peuple. En outre, il se positionne en faveur de réformes de la démocratie représentative (De Cleen, 2016 ; Pilet *et al.*, 2020). Quatre éléments importants méritent d'être soulignés.

Premièrement, le VB procède à une délégitimation des élites belges (Mona, 2008). En effet, il est fortement critique à l'encontre de l'*establishment* belge qui inclut à la fois les partis traditionnels, mais également d'autres acteurs sociétaux tels que les académiques, les journalistes et bien d'autres. Ce parti dénonce l'opposition fondamentale entre toutes ces élites et le peuple légitime, qu'il considère être composé des Flamands de souche. Ainsi, la conception du peuple du VB exclut les non-Flamands ainsi que les étrangers (De Cleen, 2016). Les partis traditionnels sont particulièrement ciblés par le VB. Ce dernier met en exergue les nombreux scandales dans lesquels ils ont été impliqués. Il se repose sur ces scandales pour légitimer la validité de sa position *antiestablishment* et se positionner comme le seul acteur politique honnête. En outre, le VB délégitime les partis traditionnels en soulignant leurs actions antidémocratiques. Ainsi, il considère que ces partis ne se montrent pas attentifs à la volonté du peuple, notamment car ils excluent systématiquement le VB du pouvoir exécutif à tous les niveaux. De plus, le VB considère que les partis traditionnels monopolisent le pouvoir au détriment du peuple souverain. Le « cordon sanitaire » appliqué à l'encontre du VB est ainsi constamment dénoncé car il remet *de facto* en question la souveraineté populaire en stigmatisant systématiquement ce parti. Le parti se positionne en tant que victime dans ses discours sur sa stigmatisation permanente. Cela lui permet de se présenter comme l'unique force politique capable de réinstaurer une démocratie authentique (Abts, 2015 ; De Cleen, 2016 ; Mona, 2008 ; Pilet *et al.*, 2020 ; Rummens et Abts, 2010).

Deuxièmement, la liberté d'expression est un enjeu extrêmement important dans la rhétorique du VB. En effet, celui-ci lie constamment cette liberté avec le respect de la démocratie. Selon lui, les accusations de racisme et de xénophobie émises à son encontre sont des entraves à la liberté d'expression qui doit être garantie dans une démocratie effective. Ainsi, le parti qualifie les condamnations pour racisme proférées à son encontre d'antidémocratiques. Le VB plaide pour une liberté d'expression poussée à l'extrême grâce à laquelle il serait possible d'exprimer des opinions sur l'immigration sans être accusé de tenir des propos racistes (Mona, 2008).

Troisièmement, il faut mentionner que la littérature qualifie le VB de parti ethnorégionaliste, c'est-à-dire qu'il se positionne comme le défenseur de la Flandre et plaide pour son indépendance (De Winter *et al.*, 2018). En lien avec son caractère ethnorégionaliste, il qualifie l'État belge d'antidémocratique notamment car, selon lui, cet État bénéficie exclusivement aux intérêts des Francophones au détriment des Flamands. Dès lors, il est, d'après lui, uniquement possible d'atteindre le véritable idéal démocratique par la mise en place d'une République flamande indépendante (Mona, 2008).

Quatrièmement, le VB se positionne comme le promoteur d'une démocratie authentique dans laquelle la souveraineté reviendrait effectivement au peuple (De Cleen, 2016). En effet, Mona (2008) souligne la prétention du VB à « représenter la majorité silencieuse et à fournir une tribune à ceux qui restent silencieux » (p. 151, traduction personnelle). La conception de la démocratie promue par le VB implique entre autres une participation accrue des citoyens via l'instauration de mécanismes de démocratie participative comme les référendums contraignants ou encore les conseils citoyens consultatifs. Selon ce parti, il faudrait également renforcer les pouvoirs du Parlement flamand, qui est perçu comme le seul représentant légitime du peuple flamand (Biard et Dandoy, 2017 ; Caluwaerts *et al.*, 2020 ; Pilet *et al.*, 2020 ; van Dijk *et al.*, 2020). En outre, selon Pilet *et al.* (2020), le VB plaide également dans son programme pour les élections fédérales, régionales et européennes de 2019 pour :

« l'instauration d'une circonscription électorale unique à l'échelle de la Flandre (pour le Parlement flamand), l'abandon du vote obligatoire et du droit de vote pour les non-nationaux, la diminution du nombre de parlementaires, la fin du cumul entre mandat parlementaire et mandat exécutif local (bourgmestre ou échevin), la suppression des provinces, ou encore l'élection directe des bourgmestres ainsi que du Ministre-Président flamand » (p. 78).

## ii. Les positionnements du Rassemblement national par rapport à la démocratie

Tout comme le *Vlaams Belang*, le Rassemblement national présente des positions par rapport à la démocratie qui sont fortement en phase avec son caractère populiste de droite radicale.

Le RN se positionne clairement comme défenseur du peuple français contre l'*establishment*. Ce parti accuse les élites de corruption en mobilisant notamment les scandales politico-financiers qui ont eu lieu ces dernières décennies. En outre, le RN décrie le mépris pour la démocratie qui caractérise les élites françaises (Ivaldi, 2012 ; Surel, 2002). Selon lui, les élites sapent la souveraineté populaire en considérant qu'elle implique uniquement la tenue d'élections à intervalle régulier. Le RN défend l'idée que la souveraineté populaire implique que les représentants règnent à la guise du peuple (Surel, 2002). Les élites, en refusant de mettre

en place davantage de mécanismes de démocratie participative, menacent les fondements démocratiques. Par conséquent, le RN défend fermement la nécessité de réformer, voire d'éliminer la démocratie représentative (Ignazi, 2012 ; Ivaldi, 2012 ; Surel, 2002).

Ainsi, ce parti procède également à une délégitimation de la démocratie représentative française (Ignazi, 2012). Selon Ignazi (2012), il dénonce « le danger et les dégâts produits par le pluralisme, l'égalité et l'ouverture » (p. 40). En remplacement de ce système, le RN propose l'instauration d'un système politique fermé limité aux natifs français. Ce système serait autoritaire au sens de Mudde (2017) et impliquerait le retour effectif de la souveraineté au peuple à travers la mise en place de mécanismes de démocratie participative (Ignazi, 2012 ; Ivaldi, 2012). Parmi ces mécanismes, le RN plaide pour la mise en place de référendums plus réguliers, ainsi que pour l'instauration du référendum d'initiative populaire tel qu'il est en vigueur en Suisse (Ivaldi, 2012 ; Surel, 2002). Ce parti fait du référendum un élément clé de ses revendications. Dans son écrit, Rosanvallon (2020) cite les propos de Jean-Marie Le Pen – ancien président du Front national, ancêtre du Rassemblement national – qui considérait que le référendum était « l'expression la plus parfaite de la démocratie » (p. 33). Dans la conception de la démocratie du RN, les représentants politiques devraient être les homologues des citoyens, c'est-à-dire qu'ils devraient être issus du peuple. Cela implique d'être natif du territoire français et non issu de l'immigration, mais également de provenir d'une famille qui n'est pas privilégiée sur le plan socioéconomique (Surel, 2002). Enfin, ce parti dénonce l'indépendance croissante du pouvoir judiciaire qui met en danger l'idéal démocratique par son pouvoir d'interprétation des normes. Le RN dénonce ainsi l'action du pouvoir judiciaire qui tente de s'emparer des prérogatives revenant normalement aux représentants légitimement élus du peuple souverain. Ce pouvoir ne devrait pas, selon ce parti, se substituer au législateur comme il le fait. Cela passe par une diminution de l'étendue de l'indépendance qui lui est reconnue (Rosanvallon, 2020).

Depuis l'accession à la présidence de Marine Le Pen en 2011, le parti a entamé une stratégie de « dédramatisation » afin d'apparaître comme capable d'être au pouvoir (Ivaldi, 2012). Néanmoins, les positionnements historiques du parti tels que susmentionnés restent globalement stables selon Surel (2019) et Ignazi (2012). Ainsi, Ignazi (2012) souligne que « le FN a longtemps présenté ces traits<sup>6</sup> – et c'est toujours le cas – en dépit de l'*aggiornamento* réalisé par la nouvelle direction » (p. 42). Plus récemment, Surel (2019) a mis en avant que, bien que le RN tente de s'éloigner de l'« *exclusionary populism* » qui le caractérise, à savoir la

---

<sup>6</sup> Les traits dont il est question font référence aux positionnements du RN par rapport à la démocratie tels que présentés dans les paragraphes précédents.

stigmatisation de certains groupes comme les immigrés, il reste en pratique en phase avec ses positionnements historiques. Ceci confirme en partie ce que Ignazi (2012) souligne, c'est-à-dire la volonté du RN d'ethniquement homogénéiser la démocratie française.

### 3. La pandémie de covid-19 : contextualisation

Ce chapitre vise à revenir concisément sur les événements importants qui ont eu lieu durant la pandémie de covid-19 ainsi que sur les contextes politiques belge et français au moment de la crise sanitaire. Cela nous permettra de remettre les propos des partis à l'étude dans leur contexte et de comprendre l'influence que ces contextes ont pu avoir sur les déclarations qu'ils ont tenues sur la démocratie durant la crise. Il est évident que décrire cette crise dans les moindres détails, ou présenter exhaustivement un état des situations politiques belge et française durant la crise, requerrait un travail considérable, qui n'est pas l'objet principal de ce mémoire. En effet, l'objectif de cette partie est de rappeler les éléments pertinents pour notre question de départ, à savoir ceux qui ont potentiellement amené les partis populistes de droite radicale à tenir des propos sur l'état de la démocratie et à éventuellement mettre en avant leur propre conception de ce que devrait être la démocratie durant la période que nous étudions, à savoir la période allant de mars 2020 à septembre 2021<sup>7</sup>. Par conséquent, nous ne présentons pas les événements qui se sont déroulés, ou qui ont été discutés, après cette période.

#### 3.1. Contexte sanitaire et politique global

En décembre 2019 à Wuhan, en Chine, le SARS-CoV-2, un nouveau virus, est identifié et les premiers malades du covid-19 sont détectés (Audureau et Vaudano, 2020). Fin janvier 2020, l'OMS qualifie la situation relative au covid-19 d'urgence de santé publique internationale. Ce virus finira par s'étendre au monde entier et l'OMS, en mars 2020, reverra son jugement et déclarera alors une pandémie (OMS, 2020). Ce virus plongera le monde dans une pandémie dévastatrice tant humainement, socialement qu'économiquement. Il se répandra rapidement jusqu'à atteindre l'Europe début 2020. L'Italie et l'Espagne sont alors parmi les pays européens les plus touchés par la maladie. En peu de temps, l'entièreté du continent européen et du monde est touchée par le virus et des mesures de lutte contre le covid-19 sont alors prises afin d'éviter la saturation des services hospitaliers (Bouhon *et al.*, 2020 ; Gay et Guillas-Cavan, 2020). Un nombre important de gouvernements est amené à prendre des mesures restreignant les libertés individuelles habituellement garanties. Ainsi, la Belgique procède au confinement de sa

---

<sup>7</sup> Les raisons du choix de cette période sont exposées dans la méthodologie.

population le 18 mars 2020, tout comme la France l'avait fait le 17 mars 2020 (Bouhon *et al.*, 2020 ; Safi *et al.*, 2020). Cela mènera, dans certains pays, à des interrogations quant à une éventuelle mise en danger des libertés et droits fondamentaux (Biard *et al.*, 2020 ; Popelier, 2020).

Revenons sur les principales mesures prises en Europe durant cette crise sanitaire. Gay et Guillas-Cavan (2020) procèdent à une analyse des mesures prises dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire dans six pays d'Europe occidentale, dont la France fait partie. Leur analyse fait ressortir que les mesures de restriction de la liberté de mouvement ainsi que de confinement strict sont les plus fréquentes. Les auteurs soulignent l'improvisation qui a caractérisé l'action des gouvernements lors de la prise de ces mesures au début de la pandémie. En effet, dans la plupart des cas, de telles mesures n'étaient pas prévues dans leurs plans respectifs visant à lutter contre les urgences sanitaires. Des dispositions prévoyant la fermeture des commerces, des restaurants, des écoles et d'autres lieux de vie sont actées dans la majorité des pays d'Europe occidentale. Des couvre-feux ont également été instaurés tant en Belgique qu'en France (AFP, 2021a ; De Coninck *et al.*, 2020 ; Larue, 2020 ; Le Monde, 2020 ; Popelier, 2020). Les couvre-feux, les confinements, la fermeture des frontières et le port du masque ont souvent été parmi les mesures contestées en Europe, notamment dans leur caractère respectueux des libertés et droits individuels reconnus par les Constitutions des démocraties libérales. Ainsi, en Allemagne, l'AfD a participé à la contestation de ces mesures et a notamment qualifié ces dispositions de tentatives d'imposer une dictature du coronavirus (Betz, 2021). Ces remises en question ont parfois été formulées par des intellectuels et des académiques comme le montre le journal *Le Monde* (2020) dans la tribune – rédigée par Pierre-Yves Gautier<sup>8</sup> et Christophe Perchet – qu'il publie. Dans celle-ci, Gautier et Perchet qualifient les couvre-feux de « mesures attentatoires à la dignité et la responsabilité des citoyens ».

Ces mesures ont souvent été combinées, notamment en Belgique et en France, à l'adoption de pouvoirs spéciaux (pour la Belgique) ou d'état d'urgence (pour la France). Ainsi, ces gouvernements se sont vus dotés de pouvoirs étendus en vue de la lutte contre le covid-19. En Belgique, des pouvoirs spéciaux ont également été attribués au gouvernement de certaines entités fédérées par leur Parlement respectif. La Région Wallonne, la Communauté française<sup>9</sup> et la Région de Bruxelles-Capitale (y compris la COCOM et la COCOF) ont obtenu de tels

---

<sup>8</sup> Pierre-Yves Gautier est professeur de droit à l'Université Paris II Panthéon-Assas tandis que Christophe Perchet est avocat.

<sup>9</sup> L'appellation « Fédération Wallonie-Bruxelles » ne sera pas utilisée dans ce mémoire étant donné que l'appellation légale est encore « Communauté française ».

pouvoirs. La Communauté germanophone a, quant à elle, adopté un décret de crise<sup>10</sup> permettant de répondre plus facilement aux exigences de la pandémie, mais qui n'implique pas à proprement parler de pouvoirs spéciaux (Bouhon *et al.*, 2020 ; Faniel et Sägerser, 2020a). Le gouvernement fédéral belge a notamment, dans le cadre de ses pouvoirs spéciaux, pris des mesures restreignant les libertés et droits individuels et sanctionnant le non-respect des mesures de lutte contre la pandémie. Ils lui ont également permis de prendre des mesures de soutien aux entreprises, travailleurs et ménages (Droit belge, 2020). De la même façon, les dispositions prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement français ont engendré la restriction des libertés et droits individuels comme la liberté de mouvement, en atteste le décret du 29 octobre 2020<sup>11</sup>. La légitimité démocratique de telles extensions de pouvoirs a également été la cible de contestations par différents pans de la population (Schiffino et Jamin, 2021).

Une mesure apparue durant l'été 2021 dans la majorité des pays européens a grandement posé question : l'instauration du passe sanitaire. En effet, nombre d'États européens, dont la Belgique et la France, ont mis en place cette mesure qui vise à conditionner l'accès à toute une série de services, de loisirs et d'autres activités de la vie quotidienne à la présentation d'un passe attestant de la vaccination, du rétablissement ou de la non-contamination de la personne concernée (de Bujadoux, 2021 ; Tobelem, 2021). Cette mesure a beaucoup été décriée dans les États qui l'ont instaurée (Pavy, 2021b). Ainsi, de nombreuses manifestations ont eu lieu, notamment en France et en Belgique. Ces dernières ont parfois mené à des débordements et des affrontements violents avec les forces de l'ordre, ainsi qu'à la dégradation de biens publics et privés (AFP, 2021b ; Belga, 2021a). Cette mesure doit être abordée dans le cadre de notre recherche car elle a beaucoup été critiquée par les partis populistes de droite radicale pour son caractère non respectueux des libertés fondamentales. D'ailleurs, les deux partis étudiés dans ce mémoire, le Rassemblement national et le *Vlaams Belang*, ont également fortement critiqué cette mesure (Buisson, 2021 ; Sapin, 2021).

### 3.2. Contexte sanitaire et politique belge

#### a. *Généralités belges*

La crise sanitaire débute en Belgique dans un contexte politique caractérisé par un gouvernement en affaires courantes. En effet, à la suite du départ de la N-VA du gouvernement

---

<sup>10</sup> Communauté germanophone, décret de crise 2020 du 6 avril 2020 : [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2020040605&table\\_name=loi](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2020040605&table_name=loi).

<sup>11</sup> République française, décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042475143>.

fédéral Michel I fin 2018, le gouvernement Michel II, qui est minoritaire à la Chambre, est mis en place, mais les partis d'opposition refusent de coopérer, ce qui amène Charles Michel (MR) à présenter au roi la démission de son gouvernement le 18 décembre 2018. Cette démission engendre l'entrée en affaires courantes du gouvernement Michel II en attente des élections du 26 mai 2019. À la suite de ces élections, le gouvernement Michel II est davantage minorisé et reste en place jusqu'à la constitution d'un nouveau gouvernement de plein exercice. Charles Michel est remplacé par Sophie Wilmès (MR) le 26 octobre 2019, celui-ci étant amené à prendre la tête du Conseil européen le 1<sup>er</sup> décembre de la même année. Depuis les élections de mai 2019, la Belgique était en proie à une crise politique, ce qui a rendu la formation d'un gouvernement fédéral de plein exercice impossible pendant une longue période. La période d'affaires courantes a duré 451 jours et a connu deux gouvernements : Michel II et Wilmès I (Faniel et Sägerser, 2020b).

Faniel et Sägerser (2020b) indiquent que cette période s'est achevée le 17 mars 2020 dans le cadre de la survenance de la pandémie de covid-19 :

« Le gouvernement fédéral Wilmès II prête serment devant le roi (...), puis obtient successivement la confiance d'une majorité de membres de la Chambre (le 19 mars) et une délégation de pouvoirs spéciaux par une majorité plus large encore de députés fédéraux (le 26 mars) » (p. 6).

En effet, dans un contexte de crise mondiale, la nécessité d'avoir un gouvernement fédéral qui dispose des pouvoirs nécessaires pour gérer cette crise apparaît. Ainsi, l'ensemble des partis représentés à la Chambre des représentants – à l'exception des partis radicaux qui adoptent une posture différente – soutiennent le gouvernement Wilmès. Ils lui votent donc la confiance le 19 mars 2020, ce qui en fait un gouvernement de plein exercice, et lui accordent le 26 mars des pouvoirs spéciaux pour une période de trois mois, renouvelable une fois. Les partis radicaux disposant de sièges à la Chambre (VB, PTB, NV-A) n'adoptent pas cette attitude de soutien à l'égard du gouvernement Wilmès. Rappelons tout d'abord que le PTB et le VB, contrairement aux autres partis représentés au Parlement, avaient été tenus à l'écart des discussions ayant mené les sept autres partis à soutenir la mise en place d'un gouvernement de plein exercice pour répondre à la crise sanitaire. Malgré son engagement à soutenir ce gouvernement, la NV-A vote, tout comme le VB et le PTB, contre l'octroi de la confiance à celui-ci. Les pouvoirs spéciaux seront accordés au gouvernement Wilmès le 26 mars 2020 avec 104 votes pour, 8 contre et 16 abstentions. Le PTB a voté en majorité contre ces pouvoirs spéciaux. Son porte-parole de l'époque, Raoul Hedebouw, justifie cela par le risque pour la démocratie que ces pouvoirs représentent. Le VB lui s'abstient. La NV-A, quant à elle, vote pour les pouvoirs

spéciaux malgré son refus d'octroyer la confiance à ce gouvernement (Faniel et Sägeser, 2020b).

Quant aux justifications que le VB – qui nous intéresse particulièrement dans le cadre de ce mémoire – avance pour argumenter son refus d'octroyer la confiance et son abstention dans l'octroi des pouvoirs spéciaux, Dries Van Langenhove, député du VB à la Chambre, souligne dans une intervention que le gouvernement Wilmès a contribué aux problèmes apparus durant la crise par sa mauvaise gestion. Ainsi, selon lui, celui-ci ne mérite pas de se voir octroyer la confiance. Concernant les pouvoirs spéciaux, celui-ci dit dans cette même intervention que l'union des partis derrière le gouvernement ne participera qu'à un renforcement de la partitocratie, qui a « déjà suffisamment vidé la démocratie de sa substance » (p. 64), et à une confiscation du contrôle de l'utilisation des pouvoirs spéciaux par ces partis, contrôle qui devrait revenir au Parlement (Chambre des représentants de Belgique, 2020).

Au début de la crise, nous pouvons observer une union d'une majorité de partis politiques derrière le gouvernement fédéral afin de lutter contre le covid-19. Néanmoins, les partis radicaux de la Chambre semblent être plus réticents à l'idée de soutenir le gouvernement Wilmès et cela s'observe dans leurs votes au Parlement sur l'octroi de la confiance et des pouvoirs spéciaux. La crise politique est mise en suspens et l'union des partis se prolonge même dans l'ouverture du Comité ministériel restreint aux partis ayant soutenu l'octroi des pouvoirs spéciaux (Faniel et Sägeser, 2020b).

L'union des partis ne dure pas et la gestion de la crise sanitaire suscite des oppositions entre les partis politiques, et la crise politique réapparaît. Le manque de coordination entre les différents niveaux de pouvoir est un sujet de discorde où les différentes parties s'accusent mutuellement. Viennent s'ajouter à cela les multiples erreurs commises. La communication de différents ministres, notamment celle de la Première ministre Wilmès, est critiquée y compris par des partis qui l'ont soutenue au départ, en particulier du côté flamand (Faniel et Sägeser, 2020b).

Suite à tous ces éléments de controverse – la communication des ministres et les erreurs de gestion, notamment dans la stratégie de déconfinement, étant les plus prégnants –, les négociations pour la formation d'un gouvernement majoritaire reprennent. Celles-ci seront caractérisées, selon Faniel et Sägeser (2020b), par des « différences d'approche communautaire persistantes » (p. 31) et une complexification de par les effets de la crise sanitaire. Ces négociations aboutiront *in fine* à la constitution du gouvernement De Croo, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 (Sägeser, 2020). La prestation de serment de ce gouvernement met fin à la crise

politique qui est, selon Sägerser (2020), la plus importante que la Belgique ait connue, car elle porte sur des divisions structurelles et non sur un point de réforme en particulier.

À la suite de la formation du gouvernement De Croo, les tensions politiques se sont enchaînées et les différents partis d'opposition, ainsi que certains partis impliqués dans le gouvernement, se sont positionnés contre les décisions prises par le gouvernement fédéral. Ainsi, le MR, à travers Georges-Louis Bouchez, son président, s'est parfois positionné contre l'action du gouvernement De Croo (cdH, 2020 ; La Libre, 2021). En outre, le gouvernement fédéral s'est également distingué par ses tensions internes sur d'autres dossiers que la crise sanitaire, comme la politique énergétique ou la politique d'asile. Ces tensions internes ont caractérisé l'action du gouvernement fédéral tout au long de la période étudiée (de Coorebyter, 2021).

Un événement particulier qui a suscité beaucoup de critiques doit être souligné afin de contextualiser la situation belge : la « loi pandémie ». Après avoir été condamné par le tribunal de première instance de Bruxelles pour l'adoption de mesures sanitaires restrictives par voie réglementaire, l'État belge a dû adopter une loi visant à régulariser la situation (Wauters, 2021). L'adoption de cette loi a opposé les partis politiques de l'opposition fédérale, dont le *Vlaams Belang* fait partie, aux partis de la majorité. Cette forte opposition à l'adoption de la « loi pandémie » a mené à quatre renvois successifs devant le Conseil d'État (Belga, 2021b). La loi<sup>12</sup> a finalement été adoptée et publiée au Moniteur belge le 20 août 2021. Cette loi permet au gouvernement de déclarer par arrêté une situation d'urgence sanitaire, qui doit être confirmée dans les quinze jours par la Chambre des représentants au risque de voir l'état d'urgence invalidé. L'urgence sanitaire permet au gouvernement fédéral de prendre des mesures de police administrative restreignant les libertés des citoyens afin de lutter contre la situation.

En ce qui concerne le soutien de la population aux différentes mesures prises par les gouvernements, celui-ci a évolué durant la crise. En effet, selon Schiffino et Jamin (2021), dans un premier temps la population n'a pas contesté les mesures prises par les autorités, celles-ci étant prises dans l'urgence afin de répondre à une situation menaçante. Au fur et à mesure de l'avancement de la crise et « (...) une fois l'urgence apaisée au profit d'une relative normalisation (...) la protestation tant citoyenne que politicienne a été criante, et la légitimité des décisions publiques a été interrogée » (p. 363). Les questions qui se sont posées ont notamment concerné le caractère démocratique et respectueux des droits fondamentaux de ces mesures. Un premier exemple de mesure ayant posé question est la possibilité de visite

---

<sup>12</sup> Royaume de Belgique, loi relative aux mesures de police administrative lors d'une situation d'urgence épidémique du 14 août 2021 : [http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2021/08/20\\_2.pdf#Page11](http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2021/08/20_2.pdf#Page11).

domiciliaire de la police pour stopper des fêtes clandestines sans mandat, sous prétexte du danger que celles-ci représentent (Popelier, 2020). Un autre exemple est l'instauration du passe sanitaire qui restreint l'accès à des activités et services de la vie quotidienne à la présentation d'un passe valide. La mise en place de cette mesure a engendré de nombreuses protestations de grande envergure et parfois violentes en Belgique (Belga, 2021a).

b. Spécificités flamandes

Un des partis qui sera étudié dans ce mémoire étant un parti flamand, il convient de donner quelques éléments de contexte spécifiques à la Flandre.

La Belgique est un État fédéral et dispose donc de différentes entités fédérées, ayant chacune leur gouvernement et Parlement respectifs. Ces entités fédérées et leur gouvernement ont été impliqués dans la gestion de la crise sanitaire, notamment à travers le Comité de concertation qui regroupe les autorités fédérales et fédérées de tout le pays (Faniel et Sägesser, 2020b). Ces dernières ont également joué un rôle dans la gestion de la crise étant donné que les compétences touchées par celle-ci sont éclatées entre les différents niveaux de pouvoir (Bouhon *et al.*, 2020). Ainsi, la loi spéciale du 8 août 1980<sup>13</sup> statue que les Communautés sont notamment compétentes dans le domaine de la santé publique pour la politique de dispensation de soins. Néanmoins, selon Bouhon *et al.* (2020), « certaines de ces compétences communautaires sont exercées par la Région wallonne, la COCOM et la COCOF<sup>14</sup> » (p. 10). L'État fédéral a lui aussi des compétences dans ce domaine notamment dans les mesures prophylactiques, c'est-à-dire les mesures qui visent à empêcher la propagation de maladies (Bouhon *et al.*, 2020). La crise sanitaire n'a pas touché qu'aux compétences de santé publique, celle-ci a également eu d'importantes conséquences économiques. Les compétences relevant de l'économie sont aussi éclatées entre les différents niveaux de pouvoir du pays. Ainsi, la loi spéciale du 8 août 1980 statue que les autorités fédérales sont compétentes notamment pour la politique monétaire, la politique des prix et des revenus, la politique financière, le droit du travail et la sécurité sociale. Les Régions détiennent quant à elles d'importantes compétences relatives aux aspects régionaux de la politique économique ainsi qu'à la politique de l'emploi, à l'exception de la sécurité sociale qui reste fédérale. Le caractère fédéral de cet État implique donc que, dans les

---

<sup>13</sup> Royaume de Belgique, loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980 : [https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&nm=1980080801&la=F](https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&nm=1980080801&la=F).

<sup>14</sup> Les commissions communautaires ont été mises en place dans la Région de Bruxelles-Capitale afin d'exercer les compétences communautaires sur le territoire de cette Région. La *Vlaamse Gemeenschapscommissie* (VGC) diffère de la COCOF et de la COCOM car elle n'agit qu'en tant que pouvoir organisateur des matières communautaires flamandes sur le territoire de la Région, tandis que la COCOF et la COCOM disposent également d'un pouvoir législatif propre (CRISP, 2020).

compétences ne relevant pas du niveau fédéral, les mesures ont parfois pu différer en fonction des décisions posées par le gouvernement respectif des différentes entités fédérées. Ainsi, début octobre 2021, la Région flamande a décidé de ne plus imposer le port du masque, tandis que ses homologues wallonne et bruxelloise l'ont maintenu dans certaines situations. La décision flamande a été motivée par sa situation sanitaire particulière dont notamment son haut taux de vaccination en comparaison avec la Région de Bruxelles-Capitale par exemple (Demonty, 2021 ; Le Soir, 2021). Le couvre-feu, la stratégie de vaccination, ou encore le suivi des quarantaines et l'administration des tests font également partie des mesures qui ont pu différer en fonction des entités fédérées (Vlaanderen, n.d.).

Au moment de l'arrivée du covid-19 en Belgique, la Flandre est dirigée par Jan Jambon (NV-A), qui a pris la tête d'une coalition rassemblant également l'Open-VLD et le CD&V. Le deuxième parti flamand (le VB) n'a finalement pas été inclus dans la coalition gouvernementale. Ce même parti avait accueilli l'accord gouvernemental de manière critique, notamment concernant les mesures sur la migration (Biard *et al.*, 2019b). Ce gouvernement a également fait l'objet de critiques de la part des partis d'opposition dans sa gestion de la pandémie. Ainsi, le parti écologiste *Groen* a dénoncé « l'improvisation du gouvernement flamand en matière de vaccination » (Belga, 2021c). Ce même gouvernement, notamment à travers son Ministre-Président Jan Jambon, s'est montré critique à l'égard des décisions prises dans le cadre du Comité de concertation. Jambon allant jusqu'à déclarer que le couvre-feu était « une atteinte grave à notre liberté » (Azar, 2020).

La posture critique des partis d'opposition quant au respect par les gouvernements de la démocratie et des libertés, combinée à la remise en question des mesures prises par des partis impliqués dans les différents exécutifs du pays posent question. En effet, cela amène des interrogations quant aux propos que les partis populistes et, plus particulièrement dans le contexte belge le VB, ont pu tenir dans un contexte semblant être caractérisé par la contestation des mesures gouvernementales par la majorité des partis belges. Nous reviendrons sur ces interrogations dans la suite de ce mémoire, l'analyse des propos tenus par le VB sur la démocratie durant la pandémie de covid-19 étant précisément la question étudiée dans cette recherche.

### 3.3. Contexte sanitaire et politique français

La France a annoncé, via son Président Emmanuel Macron, le confinement généralisé, afin de lutter contre le virus, le 17 mars 2020. Celui-ci durera jusqu'au 11 mai 2020 (Safi *et al.*, 2020).

Différentes dispositions prises par l'État français poseront question et feront l'objet de protestations de la part de la population. Parmi celles-ci, on retrouve l'état d'urgence. Celui-ci a été déclaré en France le 23 mars 2020 et il permet aux autorités de restreindre les libertés et droits individuels sur l'ensemble du territoire, ou dans les circonscriptions territoriales désignées par le Conseil des ministres. Plusieurs lois visant à prolonger l'état d'urgence sanitaire ont été adoptées par l'Assemblée nationale française. La loi<sup>15</sup> d'origine de mars 2020 prévoyait l'entrée en vigueur de cet état pour deux mois. Les multiples prolongations de l'état d'urgence, qui permet de prendre des mesures exceptionnelles pouvant affecter les libertés et droits de chacun, posent de nombreuses questions dans une démocratie libérale comme la France. D'autres mesures ont été sujettes à des protestations de la part de la population. L'une d'entre elles date de mars 2020 et concerne la surveillance de la population par drone dans le but de faire respecter les mesures de confinement. Cette mesure sera finalement interdite par le Conseil d'État français, dans une ordonnance de mai 2020<sup>16</sup>, à cause de son illégalité. L'État français procédera également à la mise en place de différents couvre-feux successifs (Gouvernement français, 2021).

Ces différentes mesures n'entraînent pas, dans un premier temps, de manifestations rassemblant un important nombre de personnes, contrairement à des États comme les Pays-Bas ou l'Italie, dans lesquels les protestations publiques contre les mesures gouvernementales restrictives se multiplient plus tôt dans la pandémie (Laratte, 2021 ; Rich, 2021). Rich (2021) relate les propos d'Antoine Bristielle, chercheur en science politique à Grenoble, tenus dans le cadre d'un entretien. Selon Bristielle, les désaccords de la population par rapport à ces mesures sont bien présents et sont forts mais ils ne sont pas, dans un premier temps, organisés. Ainsi,

« les appels à la désobéissance sur les réseaux concernent principalement des actions individuelles comme de retirer son masque dans les commerces ou des appels à ne pas respecter le couvre-feu. Cette défiance peut également s'exprimer de manière spontanée, comme on a pu le voir à Marseille, samedi, lors d'un carnaval où les mesures barrières n'ont pas été respectées. Par ailleurs, elle ne trouve pas d'incarnation politique en France. Les partis d'opposition sont critiques vis-à-vis de la gestion de la crise, mais aucun n'appelle à la désobéissance ; l'extrême droite ne peut se le permettre en raison de ses ambitions présidentielles ».

---

<sup>15</sup> République française, loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041746313/>.

<sup>16</sup> Conseil d'État français, Ordonnance n°440442, 440445 du 18 mai 2020 : Association la quadrature du net et la Ligue des droits de l'Homme : <https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/dernieres-decisions-importantes/conseil-d-etat-18-mai-2020-surveillance-par-drones>.

Cette intervention de Bristielle doit évidemment être questionnée. En effet, elle est émise dans un entretien et ne se base pas sur une collecte de données rigoureuse. Néanmoins, il semble que les écrits des médias tendent à confirmer ses propos. Aucune manifestation de grande envergure contre les mesures sanitaires n'est, dans un premier temps, rapportée par les médias français (Laratte, 2021 ; Rich, 2021).

La dynamique change après l'instauration du passe sanitaire. En effet, suite à l'instauration de ce passe, de nombreuses manifestations de grande envergure ont eu lieu et ont fait des blessés parmi les protestants et les forces de l'ordre (AFP, 2021b).

Il est intéressant de voir que les mesures sanitaires prises par le gouvernement français et l'état d'urgence prolongé à maintes reprises n'entraînent pas, jusqu'à l'instauration du passe sanitaire, de mouvements politiques de grande envergure, visant à contester les dispositions prises dans le cadre de cette crise sanitaire. Néanmoins, l'instauration du passe sanitaire déclenche des mobilisations importantes et parfois violentes. Dans un contexte d'abord caractérisé par l'absence de mobilisations politiques massives, puis par l'organisation de protestations importantes contre le passe sanitaire, l'étude des propos du RN apparaît plus pertinente encore. Elle permettra de mettre en lumière le positionnement de ce parti par rapport à toutes ces décisions en lien avec l'enjeu démocratique. Nous serons alors capables de voir dans quelle mesure ce parti met l'accent sur l'éventuel caractère non démocratique de ces mesures.

## 4. Démarche méthodologique

Nous présentons ici la démarche méthodologique utilisée dans ce mémoire afin de répondre à notre question de départ : « Pendant la pandémie de covid-19, que disent les partis populistes de droite radicale sur la démocratie ? ».

Nous rappelons tout d'abord très brièvement les hypothèses qui guident notre recherche pour ensuite présenter les cas d'étude sélectionnés ainsi que les supports utilisés dans l'obtention des propos de ces partis. Par la suite, nous nous concentrons sur la méthode d'analyse sélectionnée pour rendre compte du contenu de ces propos.

### 4.1. Hypothèses

L'analyse, une fois effectuée, nous permettra d'affirmer ou non trois hypothèses principales construites sur base de la littérature présentée dans le premier chapitre de cette recherche, ainsi que sur base des événements exposés dans le chapitre précédent.

La première hypothèse que nous posons défend l'idée que ces partis se servent de la crise pour mettre en avant, dans leurs propos, leur position traditionnelle sur la démocratie. La seconde postule que ces partis, dans les propos qu'ils tiennent durant la pandémie, soulignent le non-respect, par les mesures prises par les autorités, des libertés et droits fondamentaux des citoyens. Une troisième hypothèse doit être formulée. Celle-ci postule que ces partis, dans les propos qu'ils tiennent durant la crise sanitaire, dénoncent la tentative d'instauration d'un régime non démocratique par les autorités étatiques.

L'ensemble de cette recherche vise à vérifier les postulats défendus par ces hypothèses. Une réponse y sera consacrée dans la conclusion de ce mémoire.

### 4.2. Cas d'étude et sources de données

#### a. Les partis à l'étude : Le Vlaams Belang et le Rassemblement national

Nous étudions, dans le cadre de cette recherche, les propos sur la démocratie du *Vlaams Belang*, troisième parti à la Chambre des représentants de Belgique avec 18 sièges et deuxième parti flamand avec 23 sièges (Blaise *et al.*, 2019 ; Faniel *et al.*, 2019). Son président est Tom Van Grieken, député à la Chambre des représentants (Chambre des représentants de Belgique, n.d.). Ce parti, après les dernières élections de 2018 et 2019, est dans l'opposition à tous les niveaux de pouvoir y compris dans les communes où il est représenté. Il ne détient donc aucun mandat exécutif mais possède des mandats législatifs à tous les niveaux, y compris au niveau européen

(Biard *et al.*, 2019b ; Blaise et Sägerser, 2018 ; Quach, 2019 ; Sägerser, 2020). Le deuxième parti sélectionné pour cette étude est le Rassemblement national, parti dirigé par Marine Le Pen et premier parti français au Parlement européen avec 23 sièges (au moment du résultat des élections) (Biard, 2019a). Sa présidente est députée à l'Assemblée nationale et a également été députée européenne de 2004 à 2017 (Ouest France, n.d.). Toutefois, il faut noter que, depuis le 13 septembre 2021, Jordan Bardella est président par intérim du Rassemblement national le temps de la campagne présidentielle de Marine Le Pen (Trippenbach, 2021). Ce parti reste majoritairement un parti d'opposition. En effet, il ne dirige aucune Région française à la suite des élections de 2015 (Igounet, 2016) et les élections municipales de 2020 ne sont guère un succès pour lui car il ne s'impose que dans une ville importante : Perpignan (Ernenwein, 2020). Le RN n'occupe donc aucun mandat exécutif à des niveaux supérieurs au niveau local. Il occupe néanmoins des mandats législatifs à tous les niveaux de pouvoir français et au niveau européen.

Le *Vlaams Belang* est en pleine croissance électorale puisque, lors des élections fédérales, européennes et régionales de 2019, il a vu son score s'accroître. En effet, celui-ci a gagné 15 sièges en plus au Parlement fédéral par rapport à la législature précédente. Au Parlement flamand, il est passé de 6 sièges à 23 et au Parlement européen il a obtenu 3 sièges contre 1 en 2014 (Blaise *et al.*, 2014 ; Blaise *et al.*, 2019 ; Faniel *et al.*, 2019). Le Rassemblement national, quant à lui, est particulièrement puissant électoralement sur la scène européenne où, comme mentionné précédemment, il est le premier parti français suite aux élections européennes de 2019. Ces élections lui ont toutefois fait perdre deux sièges par rapport à la législature précédente (Biard, 2019a). Sur la scène nationale, le Rassemblement national a progressé aux élections législatives de 2017 puisque celui-ci compte 8 élus après celles-ci, contre 2 après les élections de 2012 (Martin, 2017). Les élections municipales de 2020 n'ont pas été un succès pour le RN qui a perdu des conseillers municipaux, selon *Libération*. Le parti serait passé de 1498 conseillers, suite aux élections de 2014, à 827 en 2020 (Berteloot *et al.*, 2020).

Les propos qui sont étudiés sont ceux qui ont été formulés dans une période allant de mars 2020 à septembre 2021. Nous avons choisi de faire débiter cette période en mars 2020, car les réactions des partis étudiés à l'octroi de pouvoirs exceptionnels aux autorités de leur État respectif pourraient être intéressantes pour notre analyse. De plus, cette date constitue le début des restrictions liées à la pandémie et il apparaît pertinent d'étudier leurs propos sur la démocratie dès le début de la crise sanitaire. La date de septembre 2021 a été choisie comme fin de la période analysée du fait des contraintes pesant sur la réalisation de ce mémoire, à savoir

principalement des contraintes de temps, notamment dans l'analyse des données récoltées et la présentation des résultats obtenus.

Ces partis ont été sélectionnés pour leur poids électoral important, qui les rend tout particulièrement intéressants, mais également pour leur ancrage historique (Biard, 2019b). En effet, ces partis ne sont pas récents, ils sont ancrés dans les systèmes de partis de ces deux États, et ils sont des partis que l'on peut qualifier de « pertinents » au sens de Sartori et Mair (2016). Sartori et Mair (2016) qualifient un parti de pertinent lorsque celui-ci dispose soit d'un potentiel de coalition, c'est-à-dire qu'il a un rôle à jouer dans la formation du gouvernement, soit d'un potentiel de chantage, de pression sur le gouvernement. Dans ce sens, un parti qui ne joue aucun rôle dans la formation du gouvernement, car il existe par exemple un cordon sanitaire comme en Belgique qui l'exclut *de facto* des négociations de formation du gouvernement, peut jouer un rôle et être considéré comme pertinent de par l'influence qu'il peut avoir sur les décisions du gouvernement à travers sa capacité de pression (Sartori et Mair, 2016). Le VB et le RN doivent donc être considérés comme des partis pertinents au sens de Sartori et Mair (2016), car même si le VB peut être vu comme ne possédant pas de potentiel de coalition, il dispose bien d'un potentiel de chantage. Le RN, lui, dispose des deux potentiels. En effet, Marine Le Pen, présidente du parti, a montré tout le potentiel de son parti quant à une éventuelle prise de pouvoir lors des élections présidentielles de 2017, où elle a récolté 33,9% des suffrages exprimés lors du second tour (Chiche *et al.*, 2017).

En outre, la comparaison de ces deux partis est particulièrement intéressante car, comme souligné par Sartori (1991), il est uniquement intéressant de comparer deux éléments quand ils partagent des caractéristiques communes – ces partis sont tous deux des partis populistes de droite radicale, qui ont un poids électoral important dans leur État respectif et qui ont un ancrage historique solide – et des caractéristiques qui les distinguent. Les différences majeures que nous pouvons relever par rapport à ces partis, qui rendent la comparaison particulièrement intéressante, concernent le système politique dans lequel ils évoluent et le caractère ethnorégionaliste du *Vlaams Belang*. Premièrement, tandis que le VB prend place dans un État ouvertement qualifié de fédéral dans la littérature scientifique (Dandoy *et al.*, 2013), le RN évolue dans un État unitaire décentralisé (Mény, 2008). Le degré de décentralisation de l'État dans lequel ils évoluent rend la comparaison intéressante, car un État fédéral présente souvent un degré de complexité plus important dans son fonctionnement (Goosens et Cannoot, 2015). Nous posons le postulat que, dans le cadre de la pandémie, cette complexité aurait pu jouer un rôle dans les propos tenus par le VB sur la démocratie. Deuxièmement, les deux partis

présentent une autre différence majeure : le caractère ethnorégionaliste du VB (De Winter *et al.*, 2018). En effet, le VB est un parti qui souhaite l'indépendance de la Flandre, tandis que le RN défend l'identité française (Audier, 2020 ; Dandoy *et al.*, 2013). Nous posons le postulat que ces différences pourraient également jouer un rôle dans les propos que ces partis tiennent sur la question étudiée durant la pandémie. La combinaison des caractéristiques communes de ces partis et de leurs singularités, que nous venons d'exposer, rend la comparaison pertinente au sens de Sartori (1991).

b. Les sources de données

Nous nous basons sur deux types de sources de données pour analyser les dires de ces deux partis : les réseaux sociaux et les interventions dans les institutions politiques. Plus précisément, nous nous penchons sur les propos que ces partis peuvent tenir sur leur page Twitter directement, en publiant en leur nom, ou indirectement, via les propos de leurs membres qu'ils relaient. Nous sommes bien conscients que les tweets ne permettent de s'exprimer qu'en un nombre de caractères limité, ce qui rend impossible le développement d'un positionnement politique aussi étendu et argumenté qu'il pourrait l'être sur d'autres supports ou dans d'autres arènes. Néanmoins, Twitter apparaît comme étant un canal de communication destiné à toucher le grand public, à se rapprocher des citoyens et de plus en plus utilisé pour marquer ses positionnements politiques (Roginsky et De Cock, 2015) notamment en temps de crise. Dans ce sens, il apparaît pertinent de comparer les propos qu'ils tiennent dans leurs tweets avec les déclarations qu'ils font dans les institutions politiques. En ce qui concerne les propos tenus dans les institutions politiques, nous nous concentrons sur les questions ou interventions orales des députés de ces partis au sein de la Chambre basse du Parlement national/fédéral, et ce, tant en séance plénière qu'en commission. Plus précisément, nous étudions les questions orales posées par les députés du *Vlaams Belang* au Parlement fédéral et les interventions orales – ce qui inclut les questions orales – des députés du Rassemblement national à l'Assemblée nationale. Ces questions et interventions orales permettent une prise de position plus ou moins longue, argumentée, officielle et professionnelle par opposition avec les tweets qui sont plus informels. Cette différence rend la comparaison particulièrement intéressante.

Il apparaît pertinent de mobiliser ces deux types de sources de données, car les propos de ces partis au sein des institutions de l'État pourraient être différents de ceux prononcés sur leurs réseaux sociaux. Ceux-ci constituant un cadre moins formel, moins professionnel où ils s'adressent davantage au grand public, dans une tentative de rapprochement avec la population (Roginsky et De Cock, 2015). Dans ce sens, nous pourrions nous attendre à ce que ces partis

prennent des positions différentes et potentiellement plus marquées dû au caractère non professionnel et informel des réseaux sociaux par rapport au Parlement.

Dans un souci de transparence, il convient de mentionner que l'étude des questions et expressions orales n'était pas le plan initial pour ce mémoire. En effet, à l'origine, les questions écrites de ces deux partis devaient être étudiées. Néanmoins, le manque de questions écrites traitant, directement ou indirectement, de la démocratie durant la période sélectionnée a abouti à la décision de se concentrer sur les expressions orales. Nous sommes bien conscients que la nature de ces données est différente. En effet, les questions écrites visent principalement à collecter des informations afin de contrôler l'action gouvernementale tandis que les expressions orales incluent, en plus de leur objectif d'information, une dimension de « *show* » politique. Néanmoins, nous pensons que la comparaison entre les tweets et ces expressions orales au sein des institutions politiques est tout aussi pertinente qu'une comparaison avec des questions écrites. En effet, contrairement aux questions écrites, les expressions orales permettent davantage une exposition des idées et des opinions défendues par les intervenants et vont, dès lors, plus loin que le seul objectif de contrôle du gouvernement. Par conséquent, dans le cadre de cette recherche, qui vise à étudier les propos que ces partis tiennent sur la démocratie en temps de pandémie, les expressions orales pourraient être *in fine* des sources de données plus intéressantes que les questions écrites.

Il est évident que comparer les interventions orales du RN, qui ne reprennent pas uniquement les questions orales, et exclusivement les questions orales du VB, n'est pas idéal. Le choix d'étendre, pour le RN, les données collectées à toutes les interventions orales des députés s'est fait par manque de questions orales traitant du sujet qui nous intéresse. Étendre ainsi les données collectées a permis d'obtenir un matériau suffisant pour l'analyse à réaliser, ainsi que d'accéder à des données intéressantes. Une telle extension n'aurait pas pu être envisagée pour le VB car, à cause du nombre important de députés dont ce parti dispose, le travail qu'aurait nécessité l'analyse de toutes leurs interventions orales aurait été colossal et aurait, dès lors, pu nuire à la qualité de l'analyse réalisée. Nous avons donc choisi de privilégier la qualité de l'analyse à la quantité de données étudiées. De plus, les questions orales du VB offraient un matériau suffisant à l'analyse, ce qui n'était pas le cas de celles du RN. Nous sommes conscients que les questions orales ne permettent pas, autant que d'autres expressions orales, le débat ou l'échange d'arguments entre acteurs politiques. Néanmoins, nous avons pris soin d'inclure dans l'analyse l'ensemble de l'intervention liée à la question orale posée, c'est-à-dire la question en tant que telle et les réponses que le député apporte aux réactions du ministre concerné. Ainsi, les données

analysées pour le VB incluent aussi des échanges d'idées et des débats, ce qui les rapprochent des données étudiées pour le RN.

Les matériaux comparés, bien qu'ils ne soient pas identiques, sont fortement similaires et restent donc comparables. En effet, si on se réfère à Sartori (1991), la comparaison est valide scientifiquement. Ce dernier insiste sur le fait que deux éléments sont comparables dès lors qu'ils partagent une série de propriétés communes. Les interventions orales des députés du RN au sens large, c'est-à-dire l'ensemble de leurs prises de parole – y compris leurs questions orales – au sein du Parlement national sont comparables avec les questions orales des députés du VB à bien des égards. Deux propriétés partagées principales doivent être soulignées pour témoigner de la validité de la comparaison. Premièrement, les données analysées sont toutes des expressions orales. Dès lors, elles permettent toutes une prise de position plus ou moins longue et argumentée. Deuxièmement, ces prises de parole prennent toutes place au sein du Parlement du niveau de pouvoir central. Ces deux types de données sont donc comparables au sens de Sartori (1991), et ce en vertu de leurs propriétés communes.

#### 4.3. Démarches et méthodes dans l'analyse des propos

##### a. La collecte des données

La collecte des données pertinentes pour ce mémoire constitue une partie significative du travail nécessaire à l'aboutissement de cette recherche, car les données collectées et l'analyse qui en découle ont déterminé les résultats de la recherche. Cette étape cruciale doit donc être réalisée consciencieusement et rigoureusement.

Dans cette optique, abordons la collecte des questions et interventions orales mobilisées dans l'analyse des propos de ces partis. Toutes les questions (pour le VB) et interventions orales (pour le RN) formulées par les députés des partis étudiés, tant en commission qu'en séance plénière, ont été consultées afin de retenir uniquement celles qui abordent directement ou indirectement l'état de la démocratie durant la crise sanitaire. 53 questions orales ont ainsi pu être collectées pour le *Vlaams Belang* tandis que 51 interventions orales du Rassemblement national ont été retenues. Bien que le nombre de questions ou interventions étudiées ne soit pas le même pour les deux partis, la différence étant extrêmement faible, nous avons choisi de ne pas ramener ce nombre au même niveau par crainte d'éliminer des données qui auraient potentiellement pu être intéressantes.

En ce qui concerne la collecte des publications Twitter de ces partis, elle se base sur l'outil de recherche avancée mis à disposition par le réseau social. Il permet de rechercher sur un compte

donné les publications reprenant différents mots clés sur une période spécifique. Les mots clés que nous avons utilisés dans le cadre de cette recherche sont les suivants<sup>17</sup> : démocrate\*, représent\*, particip\*, citoyen\*, État de droit, libertés, droits. Nous avons ainsi pu récolter 39 tweets pour le RN et 32 pour le VB traitant de la démocratie durant la période sélectionnée. Pour la même raison que pour les interventions et questions orales, nous avons choisi de ne pas ramener le nombre de tweets récoltés pour chaque parti au même niveau.

Par souci de transparence, nous tenons à souligner que nous pensions récolter un nombre significativement supérieur de données traitant de la démocratie durant la période sélectionnée. Nous pensions donc procéder à une sélection aléatoire de celles-ci en utilisant la méthode de *systematic sampling* mise en avant par Sharma (2017). Cette dernière aurait permis de ramener le nombre de données à analyser à un nombre bien défini<sup>18</sup>. Néanmoins, la récolte des données a révélé que la quantité de données disponibles sur ce sujet était bien inférieure à ce que nous avions anticipé. Nous n'avons donc pas dû utiliser de méthode d'échantillonnage.

Il convient d'*ores et déjà*, dans un souci de transparence, de mentionner que les sources de données néerlandophones – les publications Twitter du VB et les questions orales – ont été sélectionnées et analysées sur la base de traductions réalisées avec l'aide de dictionnaires et de traducteurs en ligne. Une attention particulière a été apportée à la qualité de la traduction utilisée. Mentionnons également que tous les propos pertinents tenus dans les sources de données retenues pour ce mémoire (tweets et interventions/questions orales) durant la période étudiée – de mars 2020 à septembre 2021 – ont été rigoureusement archivés durant celle-ci, et ce pour permettre une analyse ultérieure rigoureuse. L'archivage s'est fait via le logiciel *Microsoft Excel*, qui nous a permis de lister l'ensemble des données récoltées de manière systématique et précise, afin de pouvoir avoir accès aux principales informations les concernant à tout moment.

#### b. L'analyse des données

La méthode sélectionnée pour l'analyse du contenu des propos du VB et du RN, traitant de la démocratie en temps de crise sanitaire, est l'analyse thématique. Cette méthode a été choisie pour la flexibilité qu'elle permet dans l'analyse. En effet, elle peut être utilisée pour l'étude de tout type de données qualitatives (Braun et Clarke, 2006). De plus, Braun et Clarke (2006) soulignent la capacité de l'analyse thématique à « fournir un compte rendu riche et détaillé des

---

<sup>17</sup> Pour les tweets du *Vlaams Belang*, ces mots clés ont été traduits en néerlandais en amont de la recherche.

<sup>18</sup> Dans le cadre de ce mémoire, 50 tweets et 50 questions ou interventions orales par parti. Ce nombre avait été choisi pour permettre une analyse en profondeur de toutes les données en privilégiant la qualité à la quantité.

données » (p. 78, traduction personnelle). Enfin, l'analyse thématique permet d'offrir une vue globale des idées que contiennent les données (Nowell *et al.*, 2017).

L'analyse thématique est une méthode d'analyse des données qualitatives qui consiste à définir des thèmes représentatifs des données qui doivent être analysées. Ceux-ci doivent également être orientés de telle manière à apporter des éléments de réponse à la question de départ (Braun et Clarke, 2012 ; Paillé et Mucchielli, 2010). Paillé et Mucchielli (2010) définissent le thème comme étant « un ensemble de mots permettant de cerner ce qui est abordé dans l'extrait du corpus correspondant tout en fournissant des indications sur la teneur des propos » (p. 170). Les thèmes permettent de rassembler des données qui partagent une même signification, une même idée (Braun *et al.*, 2019). Une fois ces thèmes établis, les données à analyser peuvent être regroupées selon les thèmes auxquels elles se rapportent (Paillé et Mucchielli, 2010).

Paillé et Mucchielli (2010) présentent deux démarches de thématisation pouvant être utilisées dans l'analyse thématique : la thématisation continue ou séquenciée. La première consiste à définir les thèmes et grouper les propos se rapportant à ces thèmes tout au long de la lecture du texte. Ainsi, on procède en lisant et en analysant de façon continue les données récoltées. Au fur et à mesure de l'avancement de l'analyse, les thèmes seront « regroupés (...), fusionnés et finalement hiérarchisés sous la forme de thèmes centraux regroupant des thèmes associés » (p. 166). La démarche séquenciée consiste à construire l'arbre thématique sur la base d'un échantillon aléatoire des données et par la suite d'appliquer cet arbre à l'ensemble du corpus (Paillé et Mucchielli, 2010). Nous appliquons dans le cadre de cette recherche la démarche continue car, comme Paillé et Mucchielli (2010) le soulignent, elle permet, quand la quantité de données récoltées n'est pas trop conséquente, d'avoir une analyse en profondeur et précise, ce qui est un de nos objectifs.

Nous avons prêté une attention particulière à quelques éléments importants quant à l'utilisation appropriée de l'analyse thématique dans notre analyse. Tout d'abord, soulignons que l'objectif de l'analyse thématique est avant tout descriptif ; les thèmes n'ont donc pas pour but premier d'interpréter ou de théoriser (Paillé et Mucchielli, 2010). Néanmoins, cette approche descriptive, qualifiée par Braun et Clarke (2006) de « sémantique », s'oppose à l'approche qu'ils qualifient de « latente ». L'approche latente, dans la définition des thèmes, procède à une analyse des éléments contenus dans les données (Braun et Clarke, 2006). Lors de la définition des thèmes dans l'analyse des données récoltées, nous avons adopté une posture se situant à l'intersection de ces deux approches, c'est-à-dire que nous avons cherché à être analytique dans la définition des thèmes tout en ne basculant pas dans l'interprétation excessive des propos

tenus par ces partis. Ensuite, notons l'importance de la construction d'un arbre thématique. En effet, celui-ci fournit une vue globale de l'analyse réalisée et du corpus de données. Il schématise et structure l'ensemble des thèmes rencontrés en les classant et en les hiérarchisant selon leur centralité dans le phénomène étudié (Paillé et Mucchielli, 2010). Soulignons également le caractère itératif de cette méthodologie. La définition de thèmes pertinents pour l'analyse des données collectées nécessite de procéder à des ajustements permanents pour atteindre un niveau de précision optimal. Les thèmes déterminés au début du processus d'analyse ne sont donc pas forcément les thèmes finaux (Braun et Clarke, 2006). Un dernier élément que nous avons gardé à l'esprit durant l'opérationnalisation de l'analyse thématique est qu'un thème peut être considéré comme pertinent sans qu'il se répète explicitement. Ainsi, des thèmes non récurrents peuvent être mis en relation, la récurrence n'est pas l'élément déterminant dans la liaison des thèmes. En effet, un thème non récurrent peut être extrêmement important dans une analyse s'il est étroitement lié à la question de départ posée (Braun et Clarke, 2006 ; Paillé et Mucchielli, 2010). Dans ce sens, nous avons déterminé la centralité d'un thème dans l'analyse en usant de pragmatisme, c'est-à-dire que la récurrence d'un thème n'a pas été le seul élément pris en compte dans notre jugement, mais son caractère central dans la problématique étudiée a également été un élément pris en considération.

## 5. Les propos du *Vlaams Belang* et du Rassemblement national durant la crise sanitaire : résultats de l'analyse

Après l'exposition de la démarche méthodologique utilisée pour mener à bien l'analyse visant à répondre à notre question de départ, nous pouvons aborder le cœur de ce mémoire, à savoir les résultats de la recherche menée.

Il convient, néanmoins, avant de passer à la présentation des résultats de l'analyse réalisée, de définir un terme central que nous emploierons tout au long de cette présentation : le terme de « radicalité ». En effet, ce terme peut être compris de multiples façons et afin que les résultats soient compris de la même manière par tout un chacun, il convient de clarifier ce que nous entendons lorsque nous utilisons ce terme. Selon Pasquet (2016), des propos peuvent être qualifiés de radicaux lorsque leur objectif n'est plus la discussion, mais bien l'affrontement. Ainsi, ils ne visent plus à la négociation autour d'un sujet donné, mais, au contraire, ont un but d'opposition face aux détenteurs du pouvoir, dans une optique où l'acteur qui les tient n'a plus rien à perdre (Pasquet, 2016). Par conséquent, quand nous qualifions des propos tenus par l'un de ces partis de radicaux, il faut comprendre que ces propos renvoient davantage à un

affrontement, à une accusation plutôt qu'à une volonté de négociation. Nous pouvons légitimement nous attendre à ce que les partis étudiés, étant donné leurs caractéristiques présentées dans les chapitres précédents, tiennent la plupart du temps des propos qui renvoient à cette définition de la radicalité. Cependant, ce qui importe dans l'optique de cette analyse est la différence en termes de degré de radicalité que nous pouvons identifier dans leurs propos.

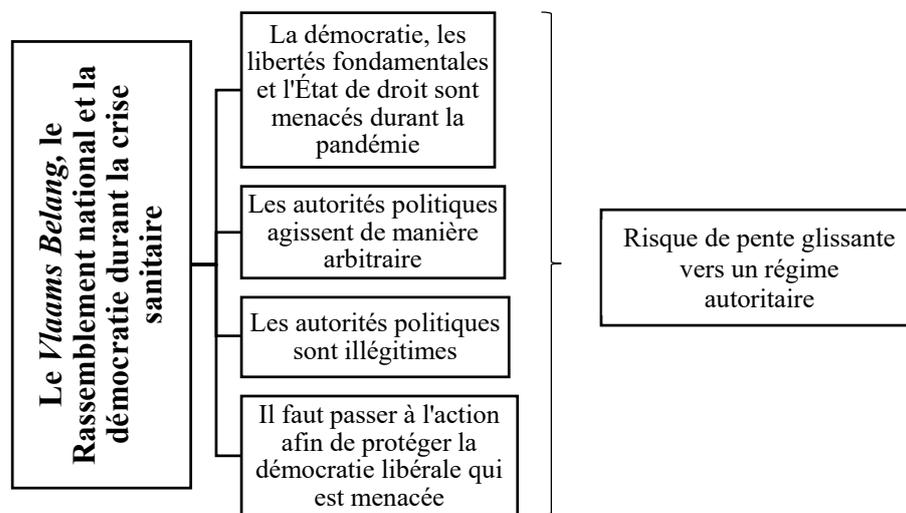
Dans ce chapitre, nous présentons les thèmes importants que nous avons pu identifier dans l'analyse des propos que le VB et le RN ont tenus durant la période étudiée. Durant la présentation des résultats, nous procédons de façon continue à la double comparaison à laquelle nous nous adonnons dans ce mémoire : entre les propos tenus par chaque parti et entre les arènes dans lesquelles ils sont tenus (Twitter et/ou Parlement). Nous débutons ce chapitre par la présentation des thèmes directement liés au rapport des partis étudiés à la démocratie durant la pandémie. Quatre thèmes principaux ont pu être identifiés durant l'analyse : le premier traite des mises en danger de la démocratie, des libertés fondamentales et de l'État de droit constatées par ces partis durant la pandémie ; le second renvoie aux actions arbitraires des autorités politiques identifiées par les partis à l'étude ; le troisième se focalise sur l'illégitimité des autorités politiques défendue par le RN et le VB ; le quatrième se concentre sur la nécessité d'agir et de protéger la démocratie libérale formulée par ces partis. Un thème conclusif qui résume relativement bien la position de ces partis par rapport à la démocratie durant la période étudiée a également pu être identifié. Ce dernier renvoie au danger soulevé par les partis étudiés de basculer dans un régime autoritaire. Dans un second temps, nous abordons un thème important dans les données analysées qui n'est pas directement lié au rapport de ces partis à la démocratie, mais qui n'en reste pas moins central dans les propos qu'ils tiennent durant la période étudiée. Ce thème traite de la crise de confiance des citoyens dans le système politique et partisan. Enfin, nous revenons sur les principaux éléments qui ressortent de la double comparaison mise en œuvre dans ce mémoire.

Il est crucial de mentionner que l'ensemble des thèmes et sous-thèmes contenus dans ces résultats ont été formulés de manière à rester fidèle aux propos tenus par les partis étudiés. Ainsi, leur formulation ne correspond pas à un parti pris normatif de notre part, mais reflète la manière dont ces éléments sont abordés par nos cas d'étude. La perspective adoptée dans ce chapitre s'inscrit dans un objectif de description du contenu de la rhétorique de ces partis durant la pandémie. Dans le chapitre de discussion qui suit, nous adoptons une perspective analytique qui complète la logique de description de ce chapitre et qui permet d'éclairer les propos tenus

par ces partis durant la pandémie par le prisme de la littérature – qui met notamment en avant les pratiques de ces partis – et par le prisme de la réalité de leurs actions.

### 5.1. Le Rassemblement national et le *Vlaams Belang* en période pandémique : analyse de leurs propos sur la démocratie

Nous commençons par aborder les résultats liés à la question de départ analysée dans le cadre de ce mémoire, à savoir les propos que ces partis tiennent durant la pandémie sur la démocratie. Le détail de chaque thème principal – contenu dans l’arbre thématique présenté ci-dessous – est exposé en annexe dans des arbres thématiques dédiés à chacun d’eux.



*Figure 1 : Les propos du Rassemblement national et du Vlaams Belang sur la démocratie durant la crise sanitaire*

#### a. Thème 1 : la démocratie, les libertés fondamentales et l'État de droit sont menacés durant la pandémie<sup>19</sup>

Le premier thème saillant abordé dans les propos que ces deux partis ont tenus durant la période étudiée concerne les menaces à la démocratie, aux libertés fondamentales et à l'État de droit dont ils font le constat. Dans leurs propos, le Rassemblement national et le *Vlaams Belang* dénoncent les mises en danger de ces principes dont ils sont témoins durant la pandémie, soit en lien direct avec les mesures prises par les autorités politiques, soit en lien avec d'autres actions que les autorités politiques ont menées durant la période étudiée. Ce thème apporte d'ores et déjà des éléments qui permettront de tester les hypothèses – et tout particulièrement la deuxième, dans laquelle nous postulions que ces partis dénonçaient, durant la pandémie, le

<sup>19</sup> Cf. Annexe 2.

non-respect des libertés fondamentales et de l'État de droit par les autorités étatiques – que nous avons formulées au début de ce mémoire et sur lesquelles nous reviendrons dans la conclusion. Ce premier thème peut être divisé en deux sous-thèmes distincts : les menaces aux libertés fondamentales et les menaces à l'État de droit constatées par ces partis durant la période étudiée.

i. **Le RN et le VB condamnent les menaces aux libertés fondamentales et à la démocratie**

Les menaces aux libertés fondamentales, et *de facto* à la démocratie libérale qui les garantit, est un sous-thème clé dans les propos tenus par ces deux partis, car il est systématiquement abordé lorsqu'ils traitent de la crise sanitaire et des mesures qui en découlent, mais également en lien avec d'autres éléments. Ainsi, il est le sous-thème qui revient le plus dans notre analyse thématique<sup>20</sup>. Pour commencer, nous traitons des menaces identifiées par les partis étudiés directement en lien avec les mesures sanitaires. Nous abordons ensuite les menaces liées à d'autres sujets.

(I) Les mesures sanitaires menacent les libertés fondamentales

Parmi ces menaces, le VB et le RN dénoncent par-dessus tout le caractère attentatoire aux libertés fondamentales garanties constitutionnellement des mesures sanitaires prises par les autorités politiques afin de lutter contre le covid-19. En effet, selon eux, ces dernières ne sont pas proportionnelles à la limitation des libertés qu'elles impliquent. Parmi les principaux sujets abordés en lien avec ce thème, nous retrouvons premièrement le couvre-feu qui est grandement décrié et dont ces partis réclament la levée. Ce dernier est, par exemple, qualifié « d'anticonstitutionnel » par le *Vlaams Belang*. Cette mesure est d'autant plus décriée qu'elle est considérée comme inefficace par ces partis. Il est intéressant de noter que le *Vlaams Belang* et le Rassemblement national abordent tous deux la question du couvre-feu tant dans les tweets étudiés que dans les expressions orales analysées. En revanche, tandis que le *Vlaams Belang* se montre aussi radical sur la question dans les deux arènes en qualifiant le couvre-feu « d'anticonstitutionnel », le Rassemblement national, de son côté, aborde la question dans une posture plus modérée, puisqu'il dénonce la restriction des libertés que cette mesure implique sans la qualifier d'illégale ou d'anticonstitutionnelle. Il demande par exemple, dans une de ses interventions au Parlement, la territorialisation de cette mesure. Ce tweet du *Vlaams Belang* permet d'illustrer sa radicalité dans son opposition à cette mesure :

---

<sup>20</sup> Ce sous-thème représente environ 23% des données analysées.

« Depuis plus de six mois, le couvre-feu anticonstitutionnel restreint la liberté de mouvement de tous les citoyens sans aucun avantage démontrable et alors que de nombreuses alternatives légales sont disponibles. Les citoyens doivent retrouver leurs libertés. Arrêtez enfin ce couvre-feu illégal ! » (@vlbelang, 14 avril 2021, traduction personnelle).

Le passe sanitaire est également souvent abordé en lien avec les menaces aux libertés fondamentales que ces partis dénoncent dans leurs propos. Selon ces derniers, le passe sanitaire et toute autre forme d'obligation vaccinale, explicitement ou implicitement adoptée, constituent des mesures fortement attentatoires aux libertés fondamentales et qui, de surcroît, instaurent des clivages au sein de leur société respective. En effet, selon eux, ce genre de mesures engendrerait des tensions entre les citoyens et provoquerait de la violence. Ces mesures auraient pour effet de diviser la société en opposant les provaccinations et les antivaccinations. La vaccination doit, pour ces deux partis, être un choix individuel et ne doit pas déterminer le fait que l'on puisse jouir ou non des libertés constitutionnellement reconnues. Les différences entre partis sur cette question sont relativement significatives. En effet, tandis que le Rassemblement national s'oppose explicitement à l'obligation vaccinale et au passe sanitaire tant sur Twitter qu'au Parlement, le *Vlaams Belang* ne prend pas une position aussi marquée. Bien qu'il aborde cette question au Parlement, ce dernier cherche davantage à obtenir des informations quant à une éventuelle future obligation vaccinale et n'annonce pas clairement son opposition à cette mesure. De plus, dans les tweets du VB étudiés, ce sujet n'est pas abordé. Une intervention orale du RN à l'Assemblée nationale peut être soulignée pour démontrer son ferme positionnement contre cette mesure :

« La vaccination est rendue obligatoire par un effet d'étau : d'un côté, le passe sanitaire restreint l'accès des personnes non vaccinées à toute une série d'activités ; de l'autre, le gouvernement ayant décrété tout à coup la fin de la gratuité des tests, certains Français ne pourront plus se les payer. En d'autres termes, ceux qui ont les moyens de se payer un test plusieurs fois par semaine continueront d'avoir accès aux restaurants, aux bars et aux loisirs, contrairement à ceux qui n'auront pas les moyens de se faire tester. Nous considérons que c'est profondément contraire aux valeurs de notre République et à la solidarité nationale » (Compte-rendu n°100 (3), Marine Le Pen, 22 juillet 2021).

(II) Les autorités politiques sont responsables des mises en danger des libertés fondamentales

Ces partis dénoncent également dans leurs propos la responsabilité directe des autorités politiques dans la mise en danger des libertés fondamentales, tant dans le cadre de la pandémie qu'en lien avec d'autres sujets. Ainsi, le Rassemblement national attribue directement la responsabilité des mises en danger des libertés fondamentales au gouvernement dans son

ensemble ou parfois plus particulièrement au Président de la République, Emmanuel Macron. Nous pouvons par exemple lire dans un tweet du RN :

« #Macron enterre sa promesse de proportionnelle aux #Législatives2022 et en voilà, selon #Castaner, la raison profonde : " Je ne suis pas favorable à l'idée de faire rentrer 100 députés RN au Parlement ". Les macroniens veulent cadenciser l'expression du peuple ! » (@RNNational\_off, 19 janvier 2021).

Ce qui est particulièrement intéressant dans ce tweet est que la liberté du peuple d'exprimer sa volonté est explicitement liée à la mise en danger de la démocratie, ce qui n'est pas le cas dans la majorité des autres propos tenus par ces deux partis. Le Rassemblement national souligne également la responsabilité des autorités publiques dans la restriction de la liberté d'expression, notamment en ligne. Enfin, il dénonce les comportements liberticides du gouvernement français. Quant au *Vlaams Belang*, celui-ci dénonce également les dérives liberticides des autorités politiques, il se centre surtout sur un événement particulier qui est la nomination de Ihsane Haouach au poste de Commissaire du gouvernement auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Ce parti dénonce cette nomination pour deux raisons principales : d'abord car la nomination d'une femme voilée à un tel poste constituerait un recul pour les libertés des femmes, ensuite car Ihsane Hanouach aurait des relations avec des organisations islamistes, ce qui pourrait mettre en danger les libertés fondamentales de la population.

### (III) La migration, le terrorisme et la criminalité menacent les libertés fondamentales

Durant la période étudiée, les mises en danger des libertés fondamentales ne sont pas exclusivement abordées en lien avec les mesures sanitaires. En effet, les sujets de la migration, de la criminalité et du terrorisme sont particulièrement importants quand il s'agit des mises en danger des libertés fondamentales dénoncées par ces partis. Ainsi, ces deux partis critiquent la posture des autorités publiques par rapport à ces sujets. Ces dernières, selon eux, ne souhaitent pas s'attaquer à ces problèmes. Ces partis parlent d'une collaboration tacite des autorités publiques avec les criminels, les terroristes et les migrants, car elles ne font rien pour les arrêter. Elles participent donc à la mise en danger des libertés fondamentales de la population, car elles n'empêchent pas ces personnes de nuire.

Le Rassemblement national se focalise davantage dans ses propos sur la question du terrorisme islamique et de l'islam plus généralement, et ce, quasiment exclusivement dans ses interventions parlementaires. Une explication pourrait être que ce sujet est souvent abordé dans le contexte de la discussion du projet de loi pour le respect des principes de la République. En

effet, Twitter est davantage utilisé comme moyen de parler à l'électorat (Roginsky et De Cock, 2015) et non comme moyen de discuter des projets de loi qui sont des éléments plus techniques.

« (...) Nous n'avons pas seulement affaire à un ensauvagement, c'est-à-dire à une aggravation des actes de délinquance ; nous avons affaire à des actes d'une nature différente, qui procèdent d'une volonté mafieuse, politico-religieuse ou d'asservissement. Si j'ai employé le mot de barbarie, ce n'était pas pour repousser les limites sémantiques au moment où le gouvernement nous accordait le terme d'ensauvagement, mais parce que la barbarie se caractérise par la méconnaissance ou, pire, par le refus de nos valeurs et de notre respect de la vie humaine. C'est malheureusement ce que vivent les Français. Celui qui prend à parti une jeune fille parce qu'elle porte une jupe ; celui qui profane un cimetière ; celui qui agresse dans le cadre d'une initiation clanique ; celle qui excise sa fille pour obéir à une pratique barbare ; celui qui tue par jeu ; celui qui décapite pour blasphème : tous ont en commun la négation de nos valeurs de civilisation (...) » (Compte-rendu n°133 (2), Marine Le Pen, 17 novembre 2020).

Cet extrait illustre relativement bien la manière dont ce parti lie la question de l'islam et du terrorisme islamique avec la mise en danger des libertés fondamentales.

Le VB, quant à lui, se focalise davantage sur la criminalité et la lie avec les problèmes de l'islam et de la migration. Il dénonce ainsi l'inaction des autorités publiques pour y mettre fin. Ce sous-thème est abordé tant dans ses tweets que dans les questions orales qu'il adresse au gouvernement. Ainsi, l'intervention suivante peut être soulignée pour illustrer cela :

« (...) vous gouvernez avec ce gouvernement par procuration. Ces pouvoirs ne servent-ils qu'à brimer les citoyens, à les maintenir dans leur cage et à les punir lorsqu'ils veulent se rendre auprès de leurs proches ? Ou ces pouvoirs spéciaux peuvent-ils enfin être utilisés pour mettre en place une zone de police unifiée à Bruxelles, afin que ces policiers puissent enfin faire leur travail et ne soient plus entravés par des bourgmestres gauchistes et socialistes ? » (Question orale n°55000683P, Tom Van Grieken, 7 mai 2020, traduction personnelle).

Le VB sous-entend ici que les autorités publiques préfèrent utiliser leur pouvoir pour limiter les libertés des citoyens plutôt que de s'attaquer à la criminalité qui, *in fine*, met également les libertés fondamentales en danger.

#### (IV) Les entités extérieures mettent en danger les libertés fondamentales

La mise en danger des libertés fondamentales des citoyens par des entités extérieures à l'État est également un élément majeur mis en avant par ces deux partis durant la pandémie. En effet, la section précédente l'a déjà démontré, durant la période étudiée, ces partis soulignent le danger que des individus *a priori* étrangers à l'État – car supposés être issus de l'immigration – représentent pour les libertés fondamentales des citoyens. Dans la même optique, des

organisations – qu’elles soient explicitement liées à un État étranger ou non – sont identifiées comme des menaces aux libertés fondamentales par le VB et le RN durant la pandémie.

Cette question est davantage abordée par le *Vlaams Belang*. Ce dernier dénonce ainsi les tentatives de l’État chinois et des sociétés chinoises de collecter les données des citoyens et les accuse d’atteinte à la vie privée. Ce parti accuse également les autorités politiques de ne pas agir pour mettre fin à ces actions. Le VB aborde cette question exclusivement dans ses interventions au Parlement.

Les GAFAM sont également pointées du doigt par les deux partis. Elles sont accusées de limiter la liberté d’expression des citoyens. La responsabilité et l’inaction des autorités politiques sont également dénoncées dans ce contexte. Tandis que le VB n’aborde pas cette question dans ses tweets, le Rassemblement national, lui, le fait. En effet, en plus de dénoncer cela dans ses interventions parlementaires, c’est un sujet qu’il aborde beaucoup dans les tweets étudiés, en partie car certains de ses membres ont été censurés par Facebook. Il se sert ainsi de ces exemples afin de souligner le cadenasement de la liberté d’expression auquel procèdent les GAFAM. En outre, selon ce parti, le fait que ce sont des représentants politiques qui font l’objet de censure renforce davantage l’entrave à la démocratie que ce phénomène constitue.

« Dérives liberticides de #Facebook qui censure @J\_Bardella : il est temps de se lever pour la liberté d'expression face à la censure et au politiquement correct ! Exigez que la liberté d'expression soit garantie sur les réseaux sociaux » (@RNational\_off, 22 février 2021).

ii. **Le RN et le VB condamnent les menaces à l’État de droit et à la démocratie**

La mise à mal de l’État de droit est un sous-thème qui revient à de nombreuses reprises dans les propos tenus par ces deux partis, tant sur Twitter que dans leur enceinte parlementaire respective. Tout comme le sous-thème précédent, cette mise à mal est abordée à la fois en lien direct avec les mesures sanitaires mais également avec d’autres sujets. Nous commençons donc par exposer les éléments qui sont en lien direct avec la pandémie, pour élargir ensuite la perspective et voir comment, durant la période étudiée, ces partis abordent cette question en relation avec d’autres sujets.

- (I) L’accapement du pouvoir, le musèlement de l’opposition et le contournement du Parlement mettent en danger l’État de droit

L’élément le plus saillant qui se retrouve dans le sous-thème de la mise à mal de l’État de droit est l’accapement du pouvoir par le gouvernement, le musèlement de l’opposition et le

contournement du Parlement dans le contexte de la pandémie de covid-19. Cet élément est constamment abordé dans les interventions de ces partis tant dans leurs tweets que dans leurs expressions orales au Parlement.

Premièrement, ils dénoncent tous deux le caractère inapproprié de la législation par normes réglementaires. En effet, selon eux, la démocratie parlementaire ne doit pas être muselée en temps de pandémie, mais elle doit au contraire pouvoir s'exprimer comme à l'habitude. De plus, les gouvernements français et belge ayant reçu des pouvoirs étendus, le contrôle du Parlement doit pouvoir être assuré, au risque de dérives autoritaires de l'exécutif.

« Madame la Présidente, Monsieur le ministre, la manière dont les droits fondamentaux sont restreints par des décisions ministérielles sans aucune décision parlementaire dans ce pays est un simulacre de démocratie » (Question orale n°55000099I, Barbara Pas, 4 février 2021, traduction personnelle).

Cet élément est explicitement abordé par les deux partis dans leurs expressions orales au Parlement, mais n'est abordé sur Twitter que par le *Vlaams Belang*, qui dénonce une situation « indigne » d'une démocratie et de l'État de droit. Il se montre ainsi plus radical dans les mots utilisés sur le réseau social. En effet, dans l'enceinte parlementaire, il n'emploie pas de termes tels que « indigne ».

Deuxièmement, le manque de transparence des autorités politiques et administratives est décrié tant directement en lien avec la crise sanitaire qu'en lien avec d'autres éléments. Ainsi, ces partis dénoncent les mensonges du gouvernement à la population, par exemple sur les chiffres de la pandémie. Le *Vlaams Belang* aborde ce sujet dans ses questions orales en lien avec le contournement du Parlement par une institution publique : Sciensano. En effet, il souligne que cette institution publique a refusé de fournir les données demandées par le Parlement et ne s'est pas présentée en commission, ignorant ainsi la démocratie parlementaire. Les deux partis dénoncent également les tentatives de leur gouvernement respectif de cacher des éléments au pouvoir législatif. Le VB condamne par exemple la non-transparence du gouvernement envers le Parlement concernant le stock de masques disponible.

« Ne pensez-vous pas, Madame la Première ministre, qu'il serait plus honnête d'admettre simplement que nous n'avons pas de masques, que la question a été évaluée trop tard et que nous attendons maintenant une production suffisante » (Question orale n°55000566P, Barbara Pas, 2 avril 2020, traduction personnelle).

De plus, ils dénoncent tous deux les mensonges des autorités politiques aux citoyens. Ces dernières sont décrites comme étant malhonnêtes et comme faisant de « fausses promesses » qu'elles ne tiendront jamais. Cela se vérifie tant du côté du Rassemblement national que du

*Vlaams Belang*. Néanmoins, le VB aborde directement la question en lien avec la crise du covid-19, contrairement au RN.

« Monsieur le Premier ministre, on a beaucoup parlé ici de mentir aux gens et de faire de fausses promesses. Je vais citer quelques fausses promesses. Je ne parle même pas des baromètres corona qui ont été annoncés et que nous n'avons jamais vus. Je parle des promesses littérales de votre déclaration de politique générale du 1er octobre 2020 : "Je le dis ici haut et fort : notre pays, notre économie, nos entreprises, ils ne peuvent pas supporter un autre verrouillage général". Le 31 janvier, vous avez déclaré : "Si les salons de coiffure ouvrent, ce sera pour de bon" (...) » (Question orale n°55001482P, Barbara Pas, 25 mars 2021, traduction personnelle).

Il est important de noter que le manque de transparence est abordé plus régulièrement par le VB qui en fait un élément central de sa critique des autorités politiques et administratives. Le sujet est abordé tant dans les tweets que dans les interventions orales de ces deux partis, même s'il l'est plus régulièrement dans les Parlements.

Troisièmement, le VB et le RN font tous deux le constat que leur parti est constamment discriminé et stigmatisé, tant par les autorités politiques que par les autres partis représentés au Parlement. Le VB met souvent cela en avant en lien avec le cordon sanitaire en vigueur en Belgique qui l'exclut de toute négociation entre partis. Ce cordon est qualifié « d'antidémocratique » par ce parti et il le dénonce vigoureusement dans ses propos.

« Le cordon est une monstruosité antidémocratique. Aucun citoyen n'a jamais pu s'exprimer à son sujet et il a été inventé pour ignorer encore et encore la volonté de l'électeur. @Barbara\_Pas » (@vlbelang, 18 septembre 2021, traduction personnelle).

Le *Vlaams Belang* aborde autant ce sujet au sein du Parlement que dans ses tweets. Néanmoins, dans ses questions orales, les choses sont formulées différemment. En effet, il ne parle pas de dispositif « antidémocratique », mais essaye davantage d'affirmer sa légitimité en tant que parti politique en soulignant, par exemple, sa proximité par rapport à la population. De son côté, le Rassemblement national n'aborde pas ce sujet dans ses tweets. Cependant, au sein de l'Assemblée nationale, il le fait à plusieurs reprises en soulignant que les autres partis essayent de le censurer ou ignorent systématiquement ses propositions. Il dénonce aussi les accusations de racisme soulevées à son encontre par les autorités politiques et les incitations à la violence dont il est victime.

« (...) Dans une démocratie digne de ce nom, les membres d'un gouvernement ne devraient pas lancer des appels à abattre la présidente du principal parti d'opposition, candidate déclarée à la prochaine élection présidentielle. Lorsqu'on est républicain, on a des adversaires, pas des ennemis, et on appelle à les battre, pas à les abattre.

Ces propos utilisant un champ lexical guerrier ne sont malheureusement pas inédits au sein de votre gouvernement. Ils font suite à ceux prononcés par le garde des sceaux qui

a appelé à chasser le Rassemblement national. Hier encore, un parlementaire nous a qualifiés d'«ennemis de la République» (...)» (Compte-rendu n°66, Catherine Pujol, 18 mai 2021).

Enfin, le Rassemblement national aborde un dernier sujet en lien avec ce sous-thème : les dérives technocratiques dans le cadre de la gestion de la pandémie. Ce sujet est abordé presque exclusivement dans ses interventions parlementaires. Ce parti dénonce ainsi la dépossession du politique de son pouvoir de gestion des affaires publiques au bénéfice des scientifiques et des experts. Dès lors, la gestion de la pandémie est pour ce parti non démocratique, car les représentants du peuple se trouvent dépossédés de leur capacité de décision et de contrôle des actions gouvernementales.

## (II) L'Union européenne menace l'État de droit

Le deuxième sujet important abordé en lien avec le sous-thème de la mise à mal de l'État de droit que ces deux partis dénoncent est celui du rôle de l'Union européenne dans cette mise en danger. Les conséquences négatives de la participation à l'UE sont mises en avant tant en lien direct avec les mesures sanitaires et la gestion de la pandémie – dans ce cadre, l'incapacité de l'UE à apporter des solutions à la crise est par exemple soulignée – qu'en lien avec d'autres sujets.

Cet élément est presque exclusivement abordé par le Rassemblement national qui en fait un de ses combats principaux dans les propos qu'il tient. En effet, le *Vlaams Belang* n'aborde ce sujet que dans un tweet, dans lequel il dénonce la privation de souveraineté qu'engendre la participation à l'UE. De son côté, le Rassemblement national n'aborde pas cette question dans les tweets étudiés. Néanmoins, dans ses interventions orales, il revient régulièrement sur l'impact négatif de l'UE sur la démocratie parlementaire nationale. Ainsi, il dénonce la tentative de l'UE d'étendre constamment ses prérogatives, rognant toujours plus la souveraineté nationale. Il souligne également les effets néfastes d'une harmonisation des règles au niveau européen. Enfin, il dénonce le non-respect par l'UE de la souveraineté du peuple et des prérogatives de ses représentants.

« (...) Ce texte un peu fourre-tout illustre à merveille la dépossession du Parlement français, pourtant représentant de la seule souveraineté qui compte, celle du peuple français. Cette dépossession s'opère à double titre. Tout d'abord, il s'agit de la transposition d'une législation supranationale, c'est-à-dire que d'autres que nous, parlementaires nationaux, ont écrit ce qui va devenir la loi française. (...)» (Compte-rendu n°104, Marine Le Pen, 7 octobre 2020).

b. Thème 2 : les autorités politiques agissent de manière arbitraire<sup>21</sup>

Après avoir exposé le thème principal abordé par ces partis, ainsi que les sous-thèmes et les éléments qui s’y rapportent, nous pouvons présenter le deuxième thème qui ressort de notre analyse. Ce thème, bien que moins récurrent dans les propos tenus par ces partis, reste tout de même important. En effet, il est central dans l’argumentation que ces partis ont par rapport à l’état de la démocratie, qui est la question de cette recherche.

Ce thème, abordé tant en lien direct avec la pandémie et les mesures qui y sont liées qu’en lien avec d’autres sujets, se décline en deux sous-thèmes principaux : l’élitisme et le mépris que les autorités politiques ont pour le peuple ; l’encouragement par les autorités politiques des clivages et des inégalités.

Tout comme le premier, ce deuxième thème principal apporte des éléments qui permettront de tester nos hypothèses et particulièrement la première hypothèse formulée. Cette hypothèse renvoie au fait que ces partis se servent de la crise sanitaire pour promouvoir leur position traditionnelle sur la démocratie, qui inclut une forte critique des élites de la société (Mudde, 2013 ; Mudde, 2017).

i. **Les autorités politiques sont élitistes et méprisantes**

De son côté, le *Vlaams Belang* aborde principalement la question de l’élitisme, et ce uniquement dans ses questions orales. Ainsi, il dénonce les actions des autorités politiques qui favorisent constamment les élites au détriment du peuple. Pour ce parti, cela est indigne d’une démocratie libérale dans laquelle tout le monde doit être soumis au droit de la même manière, sans discrimination ou favoritisme. Ainsi, l’élitisme des autorités politiques est antidémocratique pour le VB. Cet élitisme se traduit notamment par une application différenciée des mesures de lutte contre le covid-19. Les élites ne sont, par exemple, parfois pas poursuivies pour des infractions à ces mesures.

« (...) Apparemment, tous les Belges ne sont pas égaux devant la loi, car lorsque le prince a dépassé ces limites et a été surpris lors d'une soirée corona, il a été à peine sanctionné. Désormais, le gouverneur de Flandre occidentale et son épouse peuvent également être testés, même si la stratégie de dépistage stipule que les personnes ne présentant pas de symptômes ne peuvent pas être testées. Monsieur le ministre, tous les Belges sont-ils désormais égaux devant la loi ? (...) » (Question orale n°55010602C, Dominiek Sneyens, 13 novembre 2020, traduction personnelle).

---

<sup>21</sup> Cf. Annexe 3.

Le Rassemblement national souligne davantage le mépris des autorités politiques pour le peuple. Il aborde ce sujet majoritairement dans ses tweets, en accusant les autorités politiques de ne pas considérer le peuple à sa juste valeur. En effet, ces dernières ne considèrent pas les revendications populaires comme légitimes. Ainsi, le Rassemblement national dénonce par exemple le fait que Emmanuel Macron ait des discours violents et méprisants à l'encontre des manifestants contre le passe sanitaire. Cela démontre également, selon le RN, que la voix du peuple n'est pas considérée comme digne d'attention par les autorités politiques alors qu'il est le détenteur légitime de la souveraineté.

## ii. Les autorités politiques encouragent les clivages et les inégalités

Le comportement arbitraire des autorités politiques dont il est question dans ce thème est davantage abordé à travers ce sous-thème. En effet, ces deux partis accusent les autorités politiques d'encourager les inégalités et de favoriser l'instauration d'une société clivée.

Le *Vlaams Belang* aborde exclusivement ce sous-thème dans ses questions orales, et ce en grande partie en lien direct avec les mesures sanitaires prises pour lutter contre le covid-19. Ainsi, ce parti accuse les autorités politiques de créer deux types de citoyens par la mise en place du *covid safe ticket*, qui engendrerait l'apparition d'inégalités entre citoyens, certains pouvant continuer à jouir de leurs libertés tandis que d'autres verraient leurs libertés bafouées. L'application différenciée des mesures sanitaires en fonction des catégories de population est également décriée par ce parti. Il souligne que le gouvernement n'appliquerait pas ces mesures liberticides dans les centres d'asile, alors que les citoyens se voient constamment sanctionner lorsqu'ils enfreignent ces règles. Les inégalités socioéconomiques viendraient également accentuer les clivages sociétaux dans le cadre des mesures sanitaires. En effet, une personne qui possède une grande maison aurait alors la possibilité de jouir de plus de libertés, en accueillant plus de gens pour les fêtes de fin d'année par exemple, qu'un citoyen qui habite dans un petit appartement sans jardin. L'extrait suivant permet d'illustrer certains éléments susmentionnés :

« D'un côté, en Flandre, les citoyens vont être espionnés par des drones. En revanche, à Bruxelles, les funérailles islamiques auxquelles participent des centaines de personnes sont autorisées.

D'une part, les gens doivent s'inquiéter à Noël que la police fasse une descente chez eux parce qu'ils ont commandé trop de viande ou de pizzas chez le traiteur. D'autre part, les immigrants illégaux dans ce pays peuvent être tranquilles, car la police n'est pas autorisée à y mettre les pieds » (Question orale n°55001194P, Tom Van Grieken, 10 décembre 2020, traduction personnelle).

Le VB aborde également cette question en lien avec d'autres éléments. Il accuse ainsi les autorités politiques d'autoriser certaines manifestations qu'il qualifie « d'islamiques », tandis qu'elles interdisent les manifestations de leurs partisans.

Le Rassemblement national aborde cette question dans une moindre mesure. Le sujet est tout de même abordé dans ses tweets et dans ses interventions orales, systématiquement en lien avec les mesures sanitaires. Les différences majeures que nous pouvons noter entre les propos qu'il tient sur Twitter et au sein de l'Assemblée nationale sont le caractère accusatif et la radicalité des propos qu'il tient sur le réseau social. En effet, dans ses tweets, le RN pointe systématiquement la responsabilité directe des autorités politiques, et en majorité d'Emmanuel Macron, dans les inégalités et les clivages qui se mettent en place à la suite des mesures sanitaires. De plus, il est plus radical dans ses propos sur Twitter puisqu'il parle d'incitation à la violence et de volonté de diviser les Français, tandis que dans ses interventions au Parlement, il parle de mise à mal de la solidarité nationale ou d'infraction aux valeurs républicaines. Le tweet et l'intervention orale ci-dessous permettent d'illustrer cette différence de radicalité et de ton entre les deux supports d'expression :

« @JulienOdoul : “Cette société de surveillance va générer de la violence et des tensions, qu'Emmanuel Macron alimente avec des messages brutaux et méprisants à l'égard de Français qui manifestent simplement leur inquiétude de voir leurs libertés reculer”. @CNEWS » (@RNational\_off, 5 août 2021).

« (...) ceux qui ont les moyens de se payer un test plusieurs fois par semaine continueront d'avoir accès aux restaurants, aux bars et aux loisirs, contrairement à ceux qui n'auront pas les moyens de se faire tester. Nous considérons que c'est profondément contraire aux valeurs de notre République et à la solidarité nationale. Nous proposons donc d'inscrire dans la loi la gratuité des tests jusqu'à la fin de la crise sanitaire (...) » (Compte-rendu n°100 (3), Marine Le Pen, 22 juillet 2021).

c. Thème 3 : les autorités politiques sont illégitimes<sup>22</sup>

Le troisième thème que nous pouvons identifier dans les propos tenus par ces partis durant la période étudiée renvoie à l'illégitimité des autorités politiques. Ce thème, bien qu'abordé durant la période pandémique, ne l'est pas directement en lien avec les mesures sanitaires. En outre, il est majoritairement abordé par le *Vlaams Belang* dans un contexte où, au début de la pandémie, le gouvernement fédéral belge est minoritaire et doté de pouvoirs spéciaux. Ce parti aborde ce thème tant dans ses tweets que dans ses questions orales au Parlement fédéral. Le Rassemblement national, quant à lui, aborde ce thème exclusivement dans ses interventions

---

<sup>22</sup> Cf. Annexe 4.

parlementaires, et ce en lien avec la non-prise en compte des opinions citoyennes par le gouvernement français.

Ce thème se décline en trois sous-thèmes dont deux sont uniquement pertinents pour le *Vlaams Belang* : le caractère illégitime et anti-flamand des gouvernements fédéraux belges ; la tentative d'accaparement du pouvoir des partis traditionnels ; la non-écoute des citoyens. Les deux premiers sous-thèmes mentionnés ne sont pertinents que dans le contexte belge, des sous-thèmes similaires n'ont pas pu être identifiés pour le RN.

Ce thème et les sous-thèmes qui en découlent apportent des éléments de réponse importants à nos hypothèses et plus particulièrement à la première hypothèse qui a été formulée.

#### **i. Les gouvernements fédéraux belges sont illégitimes et anti-flamands**

Ce sous-thème est souvent abordé dans les propos du VB, et ce, uniquement dans ses tweets. Il dénonce le fait que les gouvernements fédéraux successifs (Wilmès et De Croo) ne donnent pas une représentation suffisante aux Flamands et qu'ils sont, dès lors, illégitimes et antidémocratiques. Ainsi, selon le VB, le gouvernement fédéral devrait toujours être majoritairement flamand étant donné que les Flamands représentent 60% de la population.

« (...) Aujourd'hui, il est question de démocratie. Les deux plus grands partis du pays ne sont pas à la table, même si ensemble ils ont trois fois plus de voix que le plus grand parti qui est à la table. Vous connaissez les chiffres. Vous savez que les Flamands représentent 60% de la population de ce pays. Vous savez aussi que nous n'avons pas 60% du gouvernement entre nos mains. Avec cette construction violette qui s'annonce, ce n'est même pas la moitié (...) » (Question orale n°5500025I, Barbara Pas, 17 septembre 2020, traduction personnelle).

En outre, ce parti accuse également le gouvernement minoritaire de Sophie Wilmès d'agir de manière non démocratique en ne redemandant pas la confiance six mois après qu'elle lui ait été octroyée, comme il avait été convenu à ce moment-là (Sägesser, 2020).

#### **ii. Les partis traditionnels accaparent le pouvoir**

Dans la même optique que pour le sous-thème précédent, le *Vlaams Belang* accuse le gouvernement minoritaire de Sophie Wilmès, ainsi que l'ensemble des partis traditionnels qui lui ont octroyé la confiance, d'agir de manière non démocratique. Selon ce parti, les partis traditionnels instrumentalisent la crise sanitaire pour s'assurer le maintien au pouvoir malgré leur défaite électorale. Ainsi, le VB appelle au respect de la souveraineté populaire jusqu'alors manifestement ignorée et à l'organisation de nouvelles élections visant à instaurer un gouvernement composé de partis légitimement élus par le peuple souverain. Deux tweets peuvent être cités afin d'illustrer ce sous-thème :

« Les partis traditionnels exploitent la crise Corona pour porter au pouvoir une coalition de perdants sous couvert d'un gouvernement d'urgence. Bien qu'ils aient été sanctionnés par les citoyens, se maintenir reste une priorité pour ces partis. À bas la politique libérale d'accaparement ! » (@vlbelang, 20 mars 2020, traduction personnelle).

« Assez, c'est assez. Arrêtez ces jeux et ces diversions. Les citoyens en ont assez et ne veulent pas d'un gouvernement de gauche et antiflamand. C'est l'heure de la vraie démocratie, c'est l'heure de nouvelles élections ! #Pas mon gouvernement » (@vlbelang, 21 septembre 2020, traduction personnelle).

Ces deux tweets illustrent relativement bien la dénonciation à laquelle le *Vlaams Belang* procède contre le gouvernement fédéral minoritaire de Sophie Wilmès. Les arguments avancés dans leur premier tweet sont également repris après la mise en place du gouvernement De Croo le 1<sup>er</sup> octobre 2020 (Sägesser, 2020). En effet, nombre de leurs propos tenus après la mise en place de ce gouvernement dénoncent le fait que ce dernier n'inclut aucun des deux premiers partis flamands.

Ce sous-thème est abordé par le VB tant dans ses tweets, comme illustré ci-dessus, que dans ses questions orales. Néanmoins, la radicalité des propos tenus dans ses tweets ne se retrouve pas dans les questions orales posées. Dans ses questions orales, ce parti rappelle bien le caractère minoritaire du gouvernement, ainsi que le fait qu'il ne représente pas une majorité de Flamands, ou encore qu'il va à l'encontre des règles démocratiques, mais le ton employé est moins accusateur. Ainsi, on ne retrouve par exemple pas dans les questions orales analysées de termes comme « antiflamand » ou « accaparement ».

### **iii. Les autorités politiques n'écourent pas les citoyens**

Le troisième sous-thème qui se rapporte au thème de l'illégitimité des autorités politiques renvoie à la non-écoute des citoyens par les dirigeants politiques. Contrairement aux deux sous-thèmes susmentionnés, ce troisième sous-thème est également abordé par le Rassemblement national, mais uniquement dans ses interventions orales à l'Assemblée nationale. Ainsi, celui-ci dénonce souvent le fait que le gouvernement français ignore constamment les opinions citoyennes. Cette ignorance est, selon ce parti, contraire à une démocratie dans laquelle la souveraineté appartient au peuple.

« (...) Vous cherchez à maquiller une certaine pratique autoritaire du pouvoir jusqu'alors peu soucieuse de la vie de nos compatriotes. À un an et demi de l'élection présidentielle, vous redécouvrez enfin le référendum. (...) L'écologie est un sujet sérieux, et c'est pourquoi Marine Le Pen a proposé ce matin un véritable référendum avec des questions concrètes » (Compte-rendu n°30 (2), Nicolas Meizonnet, 9 mars 2021).

On peut déceler dans les propos contenus dans cette intervention orale un sous-entendu qui fait référence à la non-consultation du peuple français par le gouvernement national.

Tout comme le RN, le VB aborde ce sous-thème exclusivement dans ses questions orales. En outre, ce parti l'aborde, comme pour les autres sous-thèmes contenus dans ce troisième thème, en lien avec la composition des gouvernements fédéraux belges Wilmès et De Croo. Il souligne l'opposition fondamentale entre ces deux gouvernements et les signaux envoyés par les citoyens lors des élections. Selon ce parti, ces signaux n'ont pas été pris en compte dans la composition de ces deux gouvernements, ce qui serait révélateur de l'état de la démocratie en Belgique, un pays qui est dirigé par des présidents de parti qui ont « (...) peu de compréhension de la démocratie parlementaire » (Question orale n°55000025I, Barbara Pas, 17 septembre 2020, traduction personnelle).

d. Thème 4 : il faut passer à l'action afin de protéger la démocratie libérale qui est menacée<sup>23</sup>

Le quatrième thème qui peut être identifié dans les propos de ces deux partis renvoie à leur appel à passer à l'action. Dans leurs propos, ces deux partis appellent à de nombreuses reprises à agir face à toutes les menaces à la démocratie libérale qu'ils identifient. Menaces que nous avons présentées précédemment, car elles constituent les trois premiers thèmes exposés jusqu'alors.

Ces incitations à agir se déclinent en deux sous-thèmes : l'appel au respect et à la protection de la démocratie, de l'État de droit et des libertés fondamentales ; l'appel à une gestion de la pandémie plus efficace et moins liberticide.

i. **Il faut s'assurer du respect et de la protection de la démocratie, de l'État de droit et des libertés fondamentales**

Différents éléments présentés dans cette section sont abordés par ces deux partis quand ils traitent de ce sous-thème.

- (I) Les mesures sanitaires doivent être respectueuses de la démocratie, de l'État de droit et des libertés fondamentales

Ces deux partis abordent ce sous-thème en lien direct avec les mesures prises durant la pandémie et les restrictions des libertés qu'elles ont impliquées. Ils appellent tous deux, tant dans leurs tweets que dans leurs interventions orales au Parlement, à se battre pour le respect des libertés fondamentales et de l'État de droit dans le cadre des mesures prises pour lutter contre le covid-19. Le Rassemblement national se concentre avant tout sur la vaccination

---

<sup>23</sup> Cf. Annexe 5.

obligatoire et sur son caractère liberticide. De ce fait, il appelle à abolir la vaccination obligatoire implicitement imposée aux Français. De la même façon, il s'oppose au passe sanitaire qu'il qualifie de « liberticide ». En outre, il s'oppose aussi au contournement du Parlement par l'exécutif français. Le *Vlaams Belang*, quant à lui, dénonce quasiment exclusivement le contournement du Parlement et appelle au respect de l'État de droit et de la souveraineté du peuple exprimée à travers ses représentants.

(II) Les autorités politiques doivent être transparentes dans la gestion de la crise sanitaire

Ces deux partis, et principalement le *Vlaams Belang*, appellent à la transparence, et ce majoritairement en lien direct avec la gestion de la pandémie de covid-19. En effet, comme mentionné précédemment, ces partis soulignent la non-transparence dont les autorités politiques et administratives – dans le cas du VB – font preuve dans le cadre de la pandémie. Ainsi, ils appellent à la fin des mensonges et de la dissimulation d'informations. C'est majoritairement dans les questions et interventions parlementaires que ces partis abordent cet élément. Le VB demande par exemple la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire chargée d'éclairer les erreurs commises durant la pandémie.

« (...) Beaucoup de choses vont mal. Avec le *Vlaams Belang*, nous avons soumis une proposition visant à créer une commission d'enquête parlementaire pour examiner les choses (...) » (Question orale n° 55000566P, Barbara Pas, 2 avril 2020, traduction personnelle).

De la même façon, le Rassemblement national demande davantage de transparence sur la gestion de la pandémie. Il appelle le gouvernement à communiquer des informations sur la préparation de l'État français à une nouvelle crise sanitaire.

(III) Il faut lutter contre l'intégrisme religieux et la criminalité

Ces partis abordent également ce sous-thème durant la pandémie en lien avec des éléments qui n'y sont pas directement liés. Dans cette optique, bien que le VB aborde davantage cet élément que le RN, ils appellent tous deux à lutter sévèrement contre les criminels. Le *Vlaams Belang* appelle à cette lutte sévère la plupart du temps dans ses tweets. Il demande ainsi que la « loi et l'ordre » soient réinstaurés et plaide pour un « nettoyage » du pays. Cet appel à un « nettoyage » illustre relativement bien la radicalité des interventions du VB sur cette question. Cette radicalité s'observe également dans les questions orales qu'il formule sur le sujet. Dans celles-ci, il appelle les autorités publiques à faire effectivement appliquer des sanctions plus sévères à

tout type de criminels. D'après lui, les sanctions actuelles sont souvent trop clémentes et ne sont que très rarement purgées entièrement.

« (...) Les tueurs de policiers, les violeurs d'enfants et autres ordures devraient réellement purger leur peine de prison (...) » (Question orale n° 55001649P, Katleen Bury, 20 mai 2021, traduction personnelle).

De son côté, le Rassemblement national aborde cette question dans ses interventions orales. Il plaide par exemple pour l'abaissement de la majorité pénale à 16 ans, afin de faire payer leurs crimes aux jeunes délinquants. Au contraire du *Vlaams Belang*, le RN ne se focalise pas de façon importante sur la nécessité de lutter sévèrement contre les criminels. Néanmoins, il aborde un élément qui ne l'est pas par le VB et qui est intimement lié à ces appels à une lutte sévère contre les criminels : la nécessité de vaincre l'intégrisme religieux qui, comme présenté précédemment, constitue une menace fondamentale aux libertés individuelles selon ces partis. L'appel à lutter contre le fondamentalisme religieux est un enjeu majeur pour le RN. Il l'aborde à de nombreuses reprises, et ce uniquement dans ses interventions parlementaires. Ainsi, ce parti, en lien avec la dénonciation de l'inaction du gouvernement national face à ces dérives fondamentalistes, souligne la nécessité d'adopter des mesures plus radicales afin de mettre fin à l'islamisme qui menace les libertés fondamentales des citoyens français.

« (...) Vous le savez, avec le Rassemblement national, nous voulons mener la guerre et résister contre ce mal qui menace la France d'un péril mortel. Pour cela, il faut stopper le rapatriement des djihadistes partis combattre au Moyen-Orient, qui n'ont donc plus leur place sur notre sol ; il faut interdire toute expression de l'idéologie islamiste et condamner lourdement ceux qui la répandent ; il faut fermer les centaines de mosquées radicales qui prêchent la haine ; il faut expulser la totalité des délinquants radicalisés étrangers qui vivent sur notre territoire ; il faut interdire le voile islamique dans l'espace public et l'enseignement supérieur, car c'est un symbole de régression, d'oppression, de conquête ; il faut mettre fin à la submersion migratoire, en finir avec le modèle d'intégration et revenir à un modèle d'assimilation (...) » (Compte-rendu n°88 (2), Nicolas Meizonnet, 28 juin 2021).

#### (IV) Il faut réoxygéner la démocratie

Ces deux partis abordent un dernier élément, qui n'est pas directement en lien avec la pandémie de covid-19, dans le cadre du sous-thème susmentionné. Cet élément est la nécessité de réoxygéner la démocratie. Cet appel concret à revigorer la démocratie est majoritairement abordé par le Rassemblement national dans ses tweets et dans ses interventions parlementaires. En effet, le *Vlaams Belang* aborde uniquement ce sujet à deux reprises en appelant à une consultation réelle du peuple par le biais de référendums. De son côté, le Rassemblement national, dans ses tweets, adopte un ton accusateur envers les autorités politiques françaises et appelle à la mise en place de modes de démocratie plus participatifs comme des référendums.

En outre, il demande également l'instauration d'un système électoral proportionnel afin de permettre une juste représentation des sensibilités politiques du peuple français. Quand il aborde cette question dans ses interventions orales à l'Assemblée nationale, il le fait plutôt dans une optique de recommandation aux autorités politiques, ce qui contraste avec le ton accusateur employé dans ses tweets lorsque cette question y est abordée. L'intervention suivante permet d'illustrer cela :

« (...) Faisons de l'écologie un désir plus qu'une contrainte, faisons de cette science un levier pour la croissance de demain, faisons de ce combat un projet fédérateur ! Je suis persuadée qu'alors, les Français y adhéreront massivement. Un référendum sur des questions précises m'apparaît donc clairement comme la première étape de ce combat nécessaire pour préserver notre beau pays » (Compte-rendu n°43 (2), Marine Le Pen, 29 mars 2021).

**ii. Il faut mettre en place une gestion de la pandémie plus efficace et moins liberticide**

En lien direct avec les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le covid-19, ces deux partis appellent à l'adoption de mesures sanitaires plus efficaces, sensées et moins liberticides. En effet, comme mentionné précédemment, ces deux partis dénoncent le caractère liberticide des mesures sanitaires et la menace à la démocratie qu'elles constituent.

Ainsi, le Rassemblement national, tant dans ses tweets que dans ses interventions orales, prie le gouvernement français de rationaliser ses mesures. La différence de radicalité entre les propos qu'il tient sur les réseaux sociaux et dans l'enceinte parlementaire doit être notée. Alors que dans ses tweets il met davantage l'accent sur le risque de pente glissante vers l'autoritarisme qu'impliquent ces mesures restrictives, dans ses interventions parlementaires il met davantage en avant les conséquences néfastes qu'ont eu les mesures sur les Français, ainsi que les efforts que ces derniers ont réalisés ou encore l'incohérence des actions gouvernementales. Le tweet suivant est une bonne illustration de la radicalité des propos tenus en ligne :

« @sebchenu : "On peut être responsable et exigeant avec les mesures sanitaires tout en étant cohérent. Il faut des mesures territorialisées, adaptées à la réalité de la vie des Français, et non cet autoritarisme sanitaire permanent qui a de graves conséquences !" » @SudRadio (@RNational\_off, 10 février 2021).

Le *Vlaams Belang*, quant à lui, n'aborde pas ce sous-thème dans ses tweets. Dans ses questions orales abordant ce sous-thème, le VB fait constamment allusion à la menace aux droits fondamentaux que font peser ces mesures sanitaires. En outre, ce parti appelle systématiquement à l'humanité du gouvernement et à l'adoption de mesures moins strictes.

« (...) Avec ma femme, je suis confronté à la question de savoir qui inviter pour le réveillon de Noël. Est-ce mon père célibataire de 64 ans, qui n'a vu son petit-fils qu'une fois, ou ma grand-mère de 86 ans, qui n'a vu son arrière-petit-fils qu'une fois ? Je suis confronté à ce choix déchirant, comme beaucoup de Flamands.

Peut-on, pour une fois, ne pas miser sur le plus strict, mais sur le plus humain, et faire preuve d'un peu de bon sens au lieu d'utiliser des drones ou de compter les pizzas ou la viande ? » (Question orale n°55001194P, Tom Van Grieken, 10 décembre 2020, traduction personnelle)

e. Thème conclusif : risque de pente glissante vers un régime autoritaire<sup>24</sup>

Après avoir présenté l'ensemble des thèmes pertinents abordés par le *Vlaams Belang* et le Rassemblement national en lien avec notre question de départ, il convient de faire une première conclusion des résultats obtenus en mobilisant des propos que ces partis tiennent tous les deux et qui constituent une bonne illustration générale des déclarations qu'ils ont sur l'état de la démocratie durant la crise sanitaire.

Les propos que ces partis tiennent sur la démocratie durant cette période peuvent se résumer en un thème conclusif qui revient souvent dans leurs déclarations : le risque de pente glissante vers un régime autoritaire. Ce thème, qui résume relativement bien les propos tenus par ces partis sur le sujet étudié, est abordé tant en lien direct avec les mesures sanitaires qu'en relation avec d'autres sujets d'actualité. Dans cette section, nous présentons d'abord ce thème en lien direct avec les mesures de lutte contre le covid-19, pour ensuite mettre en avant un autre élément auquel ces partis le lient.

Ce thème conclusif corrobore la troisième hypothèse formulée au début de ce mémoire qui postulait que ces partis dénonçaient, durant la pandémie, la tentative des autorités politiques d'instaurer un régime autoritaire. Nous reviendrons sur cette hypothèse dans la conclusion de ce mémoire.

#### **i. Les mesures sanitaires alimentent le potentiel basculement vers un régime autoritaire**

Tout d'abord, ces deux partis soulignent parfois explicitement les dérives autoritaires de leur gouvernement national. En effet, les mesures sanitaires, le contournement du Parlement qui y est lié et la restriction importante des libertés fondamentales constituent pour eux des dérives vers l'instauration d'un régime autoritaire, dans lequel le pouvoir exécutif détiendrait l'ensemble des pouvoirs et le Parlement n'aurait en pratique plus d'autorité.

---

<sup>24</sup> Cf. Annexe 6.

Ces deux partis abordent quasiment exclusivement ce sous-thème dans leurs déclarations parlementaires. Ainsi, ils dénoncent tous deux les tentatives d'instauration d'un État de contrôle dans lequel les citoyens seraient constamment surveillés.

Dans cette optique, le *Vlaams Belang* dénonce le non-respect des normes par les autorités politiques, ces dernières sont accusées de ne pas s'en soucier. Par exemple, il critique intensément le projet de « loi pandémie » qui vise, selon lui, à normaliser un régime d'exception qui restreint significativement les libertés fondamentales. Ce projet de loi est vu comme dangereux pour la démocratie qui s'en retrouverait constamment bafouée au fil des états d'urgence qui pourraient être déclarés.

« (...) La raison pour laquelle je voulais interroger le Premier ministre sur ce sujet aujourd'hui est que des choses ont déjà été divulguées à la presse au sujet du projet de loi sur l'urgence sanitaire, des choses qui m'inquiètent beaucoup. Le remède ne doit pas être pire que la maladie. La démocratie ne doit pas être mise de côté (...). Ce qui m'inquiète, c'est qu'il semble que la définition d'une situation de crise soit très large et qu'elle implique des autorisations très étendues pour le gouvernement fédéral. Cela ressemble plus à une loi d'habilitation qu'à une loi sanitaire d'urgence. Cela m'inquiète, car toute situation, aussi mauvaise soit-elle, doit être réglée par un Parlement. Nous vivons toujours dans un État démocratique soumis à l'État de droit - c'est ce qu'il devrait être - et nous devons appliquer toutes les lois conformément à ces règles » (Question orale n° 55000099I, Barbara Pas, 4 février 2021, traduction personnelle).

De son côté, le Rassemblement national ne souligne pas le non-respect des normes par le gouvernement français, mais plutôt, comme souligné précédemment, le contournement du Parlement, ainsi que l'instauration d'un État de contrôle dans lequel les citoyens seraient constamment surveillés tant par l'État, à travers les forces de l'ordre, que par les autres citoyens. La mise en place du passe sanitaire dans les lieux publics et son contrôle par de « simples » citoyens sont dénoncés par ce parti qui souligne les dérives que cela représente en termes de libertés fondamentales. Il met également en avant la tentative de l'État de transformer les citoyens en policiers collaborant à la restriction des libertés de leurs concitoyens.

« (...) Nous assistons à une inquiétante dérive vers une société de contrôle dans laquelle des citoyens devront en surveiller d'autres sous peine d'être sanctionnés (...) » (Compte-rendu n°100 (3), Nicolas Meizonnet, 22 juillet 2021).

## ii. Les autorités politiques tentent de manipuler les élections

Ce thème conclusif est également abordé en lien avec un autre élément que les mesures sanitaires. En effet, le danger de manipulation des élections par les acteurs gouvernementaux et de la majorité gouvernementale est régulièrement souligné par le Rassemblement national à la fois dans ses tweets et dans ses interventions orales. Quant au *Vlaams Belang*, celui-ci n'aborde ce sujet qu'à une seule reprise dans une question orale.

Les tweets du RN sur ce sujet sont significativement plus radicaux que les interventions orales l'abordant également. Dans ses tweets, le RN souligne l'intention du gouvernement de « trafiquer » les élections, tandis que dans ses interventions orales, ce dernier se contente de souligner les risques que représente l'instauration de certaines mesures, comme la généralisation des machines à voter, pour la sincérité du scrutin. Le tweet suivant illustre la radicalité des propos tenus sur cette plateforme :

« #Présidentielle2022 : le gouvernement veut trafiquer le scrutin en permettant le "vote anticipé" ! Plutôt que ces bidouillages, exigez la mise en place de la #proportionnelle, promesse du candidat Macron et véritable respiration démocratique » (@RNNational\_off, 18 février 2021).

Le Rassemblement national souligne également, dans ses interventions orales, l'encouragement à la violence auquel le gouvernement et la majorité s'adonnent en tenant des propos appelant à abattre l'ennemi d'extrême droite. Ce parti met ainsi en avant le fait que de telles pratiques sont totalement opposées à un esprit démocratique.

Le *Vlaams Belang*, comme susmentionné, n'aborde ce sujet qu'à une reprise. De plus, ses propos à ce sujet sont brefs et ils sont tenus dans une question orale qui n'a *a priori* pas l'objectif premier de dénoncer de potentielles tentatives de manipulation des élections. Par conséquent, il convient de relativiser la centralité de ce sous-thème dans les propos du VB<sup>25</sup>.

## 5.2. Le Rassemblement national et le *Vlaams Belang* en période pandémique : élargissement du spectre au-delà de la démocratie

Durant la période étudiée, ces partis ont également tenu des propos qui ne traitent pas directement de l'état de la démocratie, mais qui sont tout de même centraux dans leurs déclarations. En effet, bien que la question étudiée dans ce mémoire, à savoir les propos que le RN et le VB ont tenus sur la démocratie durant la crise sanitaire, soit l'enjeu principal discuté par ces partis<sup>26</sup>, le thème présenté ci-après est également important dans leurs déclarations. Par conséquent, dans l'optique de présenter les résultats les plus complets possible et de ne pas laisser de côté une grande partie des données analysées, nous présentons dans cette section le thème et les sous-thèmes principaux<sup>27</sup> – qui ne concernent pas directement la question à l'étude – se retrouvant dans les propos de ces partis durant la période étudiée.

---

<sup>25</sup> Nous revenons à la fin de ce chapitre (cf. point 5.3.) sur les différences et similitudes que l'on peut identifier entre les propos des deux partis, ainsi qu'entre les arènes dans lesquelles ils sont tenus (Twitter et/ou Parlement).

<sup>26</sup> Environ 78% des propos étudiés traitent de la démocratie en lien direct ou non avec la crise sanitaire et les mesures qui en découlent.

<sup>27</sup> Environ 22% des propos étudiés abordent ce thème et les sous-thèmes qui y sont liés.

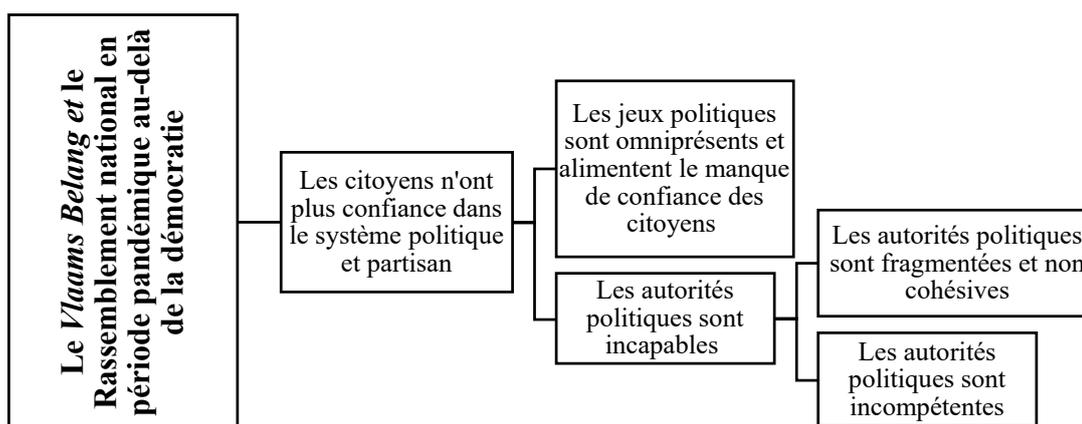


Figure 2 : Les propos du Rassemblement national et du Vlaams Belang durant la crise sanitaire au-delà de la démocratie

Un thème principal, qui se décline en deux sous-thèmes, peut être identifié : la crise de confiance des citoyens dans le système politique et partisan. Les deux sous-thèmes qui s’y rapportent sont des éléments qui expliquent cette crise selon ces partis.

a. Thème 1 : les citoyens n’ont plus confiance dans le système politique et partisan

Ce thème périphérique apporte également des éléments de réponse à nos hypothèses, car il met en avant la critique de l’*establishment* à laquelle s’adonnent ces partis durant la crise sanitaire. Cette critique et le positionnement de ces partis comme représentants légitimes des citoyens illustrent leur position traditionnelle par rapport à la démocratie. Ceci corrobore notre première hypothèse sur laquelle nous reviendrons dans la conclusion de ce mémoire.

i. **Les jeux politiques sont omniprésents et alimentent le manque de confiance des citoyens**

Le premier sous-thème est exclusivement abordé par le *Vlaams Belang*, et ce essentiellement dans ses questions orales. En effet, seulement un tweet aborde la question. Le VB dénonce la lassitude des citoyens envers les jeux politiques dans un contexte d’impossibilité de former un gouvernement fédéral. Dans ses questions orales, ce parti souligne par exemple le fait qu’il est inacceptable que les partis traditionnels ne puissent se mettre d’accord pour former un gouvernement fédéral. Ainsi, selon ce parti, les citoyens en ont marre des tergiversations des partis politiques et veulent la mise en place d’un gouvernement fédéral qui respecte les résultats des élections, c’est-à-dire qui représente une majorité de Flamands. Dans la même optique, le VB souligne la responsabilité des partis traditionnels dans le sentiment « antipolitique » qui prolifère dans la population, les jeux politiques entre ces partis alimentant ce sentiment.

## ii. Les autorités politiques sont incapables

Le deuxième sous-thème saillant dans les propos tenus par ces partis – qui ne sont pas en lien direct avec la question de départ posée dans ce mémoire – renvoie à l’incapacité des autorités politiques. Deux éléments peuvent être identifiés dans ce sous-thème : la fragmentation et la non-cohésion des autorités politiques ; l’incompétence des autorités politiques.

### (I) Les autorités politiques sont fragmentées et non cohésives

Cet élément est exclusivement abordé par le *Vlaams Belang*, et ce uniquement dans ses questions orales. Le fait que ce parti soit le seul à aborder ce sujet est probablement lié au type de gouvernement en Belgique. Le gouvernement belge est composé de plusieurs partis et cela a mené à des désaccords entre ces différents partis durant la pandémie. Ainsi, le VB relève à de nombreuses reprises ces désaccords dans ses propos et dénonce l’impossibilité d’avoir une lecture claire des événements à la suite de ces tensions internes au gouvernement. Selon lui, quand un acteur gouvernemental dit une chose, un autre dira le contraire peu de temps après ; cela rend difficile l’identification de la direction suivie par le gouvernement.

« Madame la Première ministre, la communication du gouvernement sur la façon de gérer la crise du corona est un véritable gâchis. Les ministres se contredisent ouvertement entre eux et contredisent leurs experts. En l'espace d'environ 24 heures, nous avons entendu pas moins de quatre versions différentes sur la question de savoir si les couples qui ne vivent pas ensemble peuvent ou non se rendre visite » (Question orale n°55000566P, Barbara Pas, 2 avril 2020, traduction personnelle).

### (II) Les autorités politiques sont incompétentes

Cet élément compose l’essentiel du sous-thème renvoyant à l’inefficacité des autorités politiques. L’incompétence des autorités politiques est soulignée par ces deux partis tout au long de la période étudiée, principalement en lien avec la gestion de la pandémie de covid-19.

Premièrement, ces partis dénoncent tous deux l’incohérence des mesures adoptées. Les mesures sont vues comme ne faisant pas sens par ces deux partis. De plus, selon ces partis, les actions gouvernementales ne permettront jamais de solutionner la crise sanitaire. L’incohérence des mesures est soulignée par les deux partis tant dans leurs tweets que dans leurs interventions parlementaires. En outre, aucune différence majeure dans les propos tenus ne peut être identifiée entre les deux sources de données. Parmi les mesures incohérentes que le Rassemblement national dénonce, on peut retrouver : la politique de test jugée aléatoire, la non-territorialisation des mesures, les restrictions de liberté qui n’ont pas d’efficacité démontrée et le passe sanitaire ainsi que son application aux mineurs. L’intervention suivante illustre relativement bien ces prises de position :

« (...) Ce soir, le Premier ministre devrait leur annoncer une énième épreuve : la généralisation du couvre-feu à dix-huit heures, dont aucune étude scientifique n'a démontré la pertinence (...) » (Compte-rendu n°3 (2), Bruno Bilde, 14 janvier 2021).

Le *Vlaams Belang* dénonce quant à lui : l'absence de base scientifique des mesures sanitaires, la non-distribution de masques à la population au début de la pandémie, l'interdiction d'accès à sa deuxième résidence au début de la pandémie, le manque de tests et les restrictions de liberté qui n'ont pas l'effet escompté.

Deuxièmement, ces partis dénoncent également la mauvaise communication des autorités politiques. En effet, ces dernières ne se montrent pas claires dans leur communication et donnent ainsi parfois de l'espoir à la population sans que cela ne se concrétise réellement. Cet élément est majoritairement abordé dans leurs interventions orales. Ainsi, le RN accuse le gouvernement de se contredire dans ses discours concernant la pandémie et de ne pas donner de perspectives claires à la population.

« (...) Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? On nous a dit que la première injection était efficace dans 70 % des cas, et ce matin on nous sort d'un chapeau ce ratio de 30 %. Un peu de sérieux ! Cessez vos mesures technocratiques complètement débilisantes et vos accès d'autoritarisme ! Au bout du compte, les Français paient pour vos incompétences et votre amateurisme (...) » (Compte-rendu n°100, Sébastien Chenu, 22 juillet 2021).

En outre, ce parti aborde également la mauvaise communication des autorités politiques en lien avec d'autres éléments que la pandémie. L'inconsistance du discours des autorités politiques est, par exemple, soulignée dans le cadre de la volonté du gouvernement français de prolonger le délai de l'interruption volontaire de grossesse. En effet, ce dernier s'appuie sur les propos de Simone Veil pour se justifier alors que, selon le RN, cette dernière était contre l'IVG tardive.

Quant au *Vlaams Belang*, ce dernier décrie également la mauvaise communication du gouvernement et son inconsistance, et ce exclusivement dans ses questions orales et en lien direct avec les mesures sanitaires. La question orale suivante illustre ces prises de position :

« Madame la Présidente, Monsieur le ministre, je vous ai interrogé à trois reprises par le passé sur la vaccination obligatoire du personnel de santé. En décembre de l'année dernière, après beaucoup d'insistance, vous avez répondu à la question de savoir si une vaccination contre le covid-19 ne devait pas être ajoutée à la liste des vaccinations obligatoires pour le personnel de santé. M. Van Damme a ensuite déclaré que le personnel de santé devait être encouragé à se faire vacciner, mais qu'en cas de peu ou pas de succès, il faudrait envisager de rendre la vaccination contre le covid-19 obligatoire pour le personnel de santé. (...). Il y a quelque temps, nous avons lu que la machine législative serait mise en route, avec une période de transition de deux à trois ans. Vous avez mentionné dans les médias que vous avez changé d'avis sur la vaccination obligatoire du personnel de santé (...) » (Question orale n°55020205C, Steven Creyelman, 14 septembre 2021, traduction personnelle).

### 5.3. Les propos du Rassemblement national et du *Vlaams Belang* en période de pandémie : comparaison

Il est intéressant de voir que bien que – comme nous l’avons illustré dans la partie contextualisation – les contextes politiques dans lesquels ces partis évoluent sont différents, les propos que ces partis ont tenus durant la pandémie sont extrêmement similaires. En effet, les thèmes principaux que l’on retrouve dans leurs propos sont, à de rares exceptions près, les mêmes pour chaque parti. De la même façon, les thèmes abordés dans les deux sources de données mobilisées pour l’analyse, à savoir Twitter et les interventions orales au sein de leur Parlement national/fédéral respectif, sont extrêmement similaires.

Néanmoins, des différences peuvent être décelées, et ce tant dans les thèmes que traite chaque parti qu’en termes de plateforme utilisée pour les aborder. Dans cette section, nous abordons d’abord les différences dans les thèmes discutés par chaque parti, pour ensuite nous focaliser sur les différences décelées entre les sources de données mobilisées dans ce mémoire.

#### a. Comparaison des thèmes abordés par chaque parti

Les différences dans les thèmes discutés par chaque parti ont essentiellement trait à deux éléments : l’attention plus ou moins forte octroyée à un sujet et la radicalité des propos sur un élément spécifique. Ces différences majeures peuvent s’expliquer par deux facteurs principaux : le contexte dans lequel le parti évolue et les idées du parti.

Concernant ce qui a trait au contexte dans lequel ces partis évoluent, nous pouvons noter des différences qui proviennent soit de caractéristiques propres au système politique et partisan dans lequel chaque parti évolue, soit d’événements qui se sont déroulés dans un pays et non dans l’autre. Ainsi, dans le cadre du sous-thème qui renvoie à l’accaparement du pouvoir, au musèlement de l’opposition et au contournement du Parlement, le VB dénonce davantage que le RN sa stigmatisation. En effet, le cordon sanitaire en place en Belgique l’exclut *de facto* des négociations pour la formation d’un gouvernement fédéral par exemple. Il n’est donc pas surprenant que ce parti se concentre davantage sur cet élément et se montre plus radical à son propos que le RN qui ne fait pas face à l’obstacle d’un cordon sanitaire. De la même façon, le VB aborde davantage le thème de l’illégitimité des autorités politiques et se montre plus radical dans les termes qu’il emploie à ce sujet du fait de la situation en vigueur durant la période étudiée. Cette situation se caractérise par la présence d’un gouvernement minoritaire au début de la pandémie, suivi du gouvernement De Croo qui ne reprend aucun des deux premiers partis flamands. Un troisième exemple peut être cité : la fragmentation et la non-cohésion des

autorités politiques qui sont des éléments uniquement abordés par le VB, et ce à cause du système politique belge qui implique des gouvernements de coalition qui suscitent davantage de désaccords et de tensions comme Strøm *et al.* (2006) le soulignent. Certains éléments sont aussi exclusivement ou davantage abordés par le RN à cause d'éléments propres au contexte français. Un élément peut tout particulièrement être souligné : la dénonciation du mépris des autorités politiques envers le peuple. Le RN aborde davantage ce sujet que le VB suite aux nombreuses manifestations contre les mesures sanitaires qui ont eu lieu en France et les déclarations du Président Macron à propos de ces événements, interprétées par le RN comme méprisantes. Nous pouvons donc voir que ce sont des éléments de contexte qui expliquent que le RN se concentre davantage sur ce sujet que le VB.

Le deuxième facteur qui permet d'expliquer tant les différences d'attention accordée à un thème, sous-thème ou élément qui en découle, que les différences de radicalité des propos qui l'abordent a trait aux sujets de prédilection des partis en question. Ainsi, l'analyse des données collectées dans le cadre de ce mémoire a également permis d'identifier les sujets de prédilection de ces partis. Il est aisé de se rendre compte, en analysant les propos que ces partis ont tenus durant la pandémie, que le Rassemblement national est un parti qui traite davantage de la question de l'Union européenne que le VB qui aborde davantage les questions institutionnelles propres à la Belgique et *de facto* qui traite de l'importance de l'autonomie de la Flandre. Ces sujets sont en effet reconnus comme des thèmes de prédilection de ces partis dans la littérature (Delwit, 2012 ; Pauwels, 2011). Cela permet d'expliquer pourquoi le RN aborde davantage que le VB le rôle de l'UE dans la mise en danger de l'État de droit. De la même façon, les sujets de prédilection du VB expliquent pourquoi il se focalise de façon plus importante sur la question de la légitimité du gouvernement fédéral belge et se montre plus radical à ce sujet.

*b. Comparaison des sources de données mobilisées*

Les différences de thèmes abordés par les deux partis étudiés ayant été soulignées, il convient à présent de comparer plus en profondeur les différences de propos tenus dans les deux sources de données étudiées : les tweets de chaque parti et leurs questions/interventions orales au sein du Parlement national/fédéral. Ces différences n'ont pas trait aux thèmes abordés. En effet, il ne semble pas se dégager une tendance qui ferait que, par exemple, des thèmes plus centraux pour un parti seraient davantage abordés dans un espace plutôt que dans un autre. Néanmoins, deux différences majeures entre les propos tenus dans chaque arène peuvent tout de même être identifiées : le ton des propos employés et la radicalité des déclarations tenues.

Premièrement, les deux partis tendent à se montrer plus radicaux dans les termes qu'ils emploient sur Twitter qu'au sein du Parlement, ce qui confirme le postulat que nous avons formulé au moment d'exposer la méthodologie de cette recherche. Il convient cependant de nuancer ce constat. Dans la majorité des cas, les propos tenus par les deux partis sur la plupart des thèmes sont équivalents en termes d'expressions utilisées dans chaque arène. Néanmoins, quand il y a une différence, les tweets tendent à être plus radicaux. Il convient de souligner plusieurs exemples pour illustrer ce constat.

Tout d'abord, comme cela a déjà été présenté, le RN, dans le sous-thème qui renvoie aux mises en danger des libertés fondamentales et *de facto* de la démocratie libérale, dénonce la responsabilité des autorités politiques, et ce tant dans ses interventions orales que sur Twitter. Néanmoins, les propos qu'il tient sur le réseau social sont significativement plus radicaux, car il accuse le Président Macron d'inciter à la violence et de diviser les Français, tandis que dans ses interventions orales, il met en garde contre le danger de nuire à la solidarité nationale que ces restrictions de libertés impliquent.

En outre, le *Vlaams Belang* se montre également à certaines reprises plus radical dans les propos qu'il tient sur Twitter. En lien avec le sous-thème qui traite de l'accaparement du pouvoir, du musèlement de l'opposition et du contournement du Parlement, il dénonce la légifération par voie réglementaire dans ses questions orales et dans ses tweets. Cependant, tandis que dans ses questions orales il souligne l'importance du contrôle parlementaire dans le cadre de la crise sanitaire, dans ses tweets il qualifie cette situation « d'indigne » d'une démocratie et d'un État de droit.

Les deux exemples susmentionnés illustrent relativement bien la différence de radicalité qui est parfois présente entre les propos tenus sur Twitter et dans l'enceinte parlementaire pour un même thème, sous-thème ou élément y étant lié.

Deuxièmement, bien que dans la majorité des cas une différence de ton dans les propos tenus ne puisse pas être identifiée, certaines déclarations permettent d'identifier une tendance lorsque les propos de ces deux partis varient entre les deux arènes. Ainsi, lorsqu'il y a une différence, les propos tenus dans l'enceinte parlementaire tendent à employer un ton de recommandation, tandis que sur Twitter – en lien avec la différence de radicalité des propos explicitée précédemment – le ton tend à être davantage accusateur, voire dénonciateur. Dans cette perspective, les arguments employés par ces partis semblent être sélectionnés de façon à être compatibles avec le ton utilisé. En effet, lorsqu'une différence de ton est présente, les arguments tendent à relever davantage du *logos* dans l'enceinte parlementaire, c'est-à-dire de la raison

(Mshvenieradze, 2013), en se basant sur la science par exemple. Tandis que sur Twitter, lorsqu'il y a une différence de ton, les arguments relèvent davantage du *pathos*, c'est-à-dire de l'appel aux émotions de l'audience (Mshvenieradze, 2013).

Par exemple, dans le cadre de la gestion de la pandémie, les deux partis étudiés basent parfois les arguments qu'ils utilisent dans leurs expressions orales au sein du Parlement sur la science, ce qui n'est jamais le cas dans les tweets analysés dans le cadre de ce mémoire.

« (...) En effet, les avis et recommandations des autorités sanitaires nationales et internationales précisent que le virus se propage principalement dans les lieux clos et non en extérieur, à l'air libre. D'ailleurs, c'est en s'appuyant sur ces données scientifiques que le gouvernement a décrété, le 19 mai dernier, la réouverture des terrasses, des bars, des restaurants et des cafés comme première étape du déconfinement. Si le risque de contamination est très faible en extérieur, il apparaît donc inutile et absurde d'infliger des contraintes supplémentaires aux restaurateurs et aux cafetiers qui ont besoin de travailler sereinement cet été » (Compte-rendu n°100, Marine Le Pen, 22 juillet 2021).

« (...) Les signataires critiques de la lettre ouverte à laquelle je fais référence dans ma question n° 55008502C affirment que les mesures actuelles ne reposent sur aucune base médicale et demandent instamment "le rétablissement de nos structures administratives et juridiques démocratiques normales et un débat ouvert où tous les experts peuvent être entendus sans aucune forme de censure" (...) » (Question orale n° 55008502C, Steven Creyelman, 22 septembre 2020, traduction personnelle).

Comme mentionné précédemment, lorsqu'une différence de ton est présente et *in fine* également une différence d'arguments utilisés dans leurs propos, les tweets tendent à être plus accusateurs et les arguments employés relèvent davantage de l'appel aux émotions du peuple. Ce tweet du RN illustre relativement bien ce ton accusateur, ainsi que le type d'arguments qui y est souvent lié. Dans ce cas, nous pouvons supposer que le parti cherche à susciter un sentiment d'injustice dans son audience.

« @sebchenu : "Si vous êtes un migrant qui veut entrer en France clandestinement, pas de problème, mais le gouvernement va envoyer la police contrôler les Français qui veulent boire un café en terrasse ? Dans quel monde nous emmène Emmanuel Macron ?!" @CNEWS » (@RNational\_off, 19 juillet 2021).

## 6. Discussion des résultats de l'analyse

Passons maintenant à la mise en relation des résultats de notre analyse avec le cadre théorique présenté dans le premier chapitre de ce mémoire. Cette partie de discussion permet d'éclairer nos résultats par le prisme de la littérature scientifique, et également d'enrichir cette dernière avec les éléments que nos résultats mettent en exergue. Ils permettent de compléter, de nuancer ou d'actualiser l'état des connaissances.

Ce chapitre s'inscrit dans une perspective d'analyse du contenu des propos tenus par les partis étudiés durant la pandémie. La logique adoptée dans ce chapitre contraste avec la logique de description utilisée dans le chapitre empirique. Un des objectifs de cette discussion est de compléter la description du contenu de leurs propos par une analyse, une explication, un décodage qui se basent sur la littérature existante – qui met notamment en avant les pratiques de ces partis – et sur la réalité des actions menées par cette famille spécifique de partis. Ce chapitre permet ainsi de prendre le recul nécessaire par rapport au sens littéral des propos tenus par le VB et le RN durant la crise sanitaire.

La discussion est organisée de manière à être alignée sur la question de départ et sur le chapitre théorique. Deux éléments sont centraux dans le mémoire : d'une part, le caractère populiste et la radicalité à droite des partis étudiés et, d'autre part, leurs propos sur la démocratie pendant la pandémie. Ici, nous revenons donc d'abord sur les éléments de l'analyse qui permettent d'attester du caractère populiste de droite radicale des partis à l'étude. Ensuite, nous mettons en relation les résultats de notre analyse sur les positionnements du RN et du VB par rapport à la démocratie avec les éléments mis en avant dans la littérature présentée dans le premier chapitre de cette recherche. Enfin, nous dressons une conclusion qui revient sur l'enrichissement mutuel que permet la confrontation de nos résultats à la littérature existante. Cela peut nourrir une montée en généralités à partir de nos cas d'étude.

### 6.1. Le *Vlaams Belang* et le Rassemblement national : des partis populistes de droite radicale

Tout d'abord, revenons sur la définition du populisme, ainsi que sur les caractéristiques des partis populistes de droite radicale que nous avons mises en avant dans le premier chapitre. Nous avons mobilisé la définition, notamment retenue par Jamin (2016) et Biard (2019b), qui considère le populisme comme un style politique venant se superposer à une idéologie. En effet, selon ces auteurs, le populisme n'est pas une idéologie à part entière, car il est fondamentalement multiforme et il n'a pas de doctrine homogène (Biard, 2019b ; Jamin, 2016 ;

Mudde et Kaltwasser, 2017). Du fait de cette diversité en termes d'idéologies et d'idées qui caractérise les acteurs pouvant être qualifiés de populistes, nous ne pouvons pas qualifier le populisme d'idéologie au sens strict (Akkerman, 2003).

C'est pourquoi, dans le cadre de ce mémoire, nous avons choisi de définir le populisme comme un style politique. Ce style politique, qui peut être adopté par des partis de droite comme de gauche, présente quatre caractéristiques principales, qui sont détaillées dans le chapitre théorique : une opposition entre les élites et le peuple ; un leader charismatique émanant du peuple ; la défense de l'identité nationale ; la défense d'une forme de démocratie authentique opposée à la démocratie représentative actuelle (Biard et Dandoy, 2017 ; Biard, 2019b ; Godin, 2012 ; Mudde, 2007 ; Mudde et Kaltwasser, 2017).

En outre, dans le premier chapitre de ce mémoire, nous avons également caractérisé les partis populistes de droite radicale qui combinent un style politique populiste avec une idéologie de droite radicale qui est opposée à l'égalitarisme, qui promeut une modernité alternative et qui remet en question des caractéristiques fondamentales de la démocratie libérale (Mudde, 2007).

En plus de tous présenter un style politique populiste, ces partis sont nativistes, c'est-à-dire qu'ils considèrent que les étrangers sont une menace à l'État. Ils sont également autoritaristes, ce qui signifie qu'ils défendent une vision autoritaire de l'ordre social. Cette vision menace l'égalitarisme de droits reconnu dans les démocraties libérales (Habermas, 2003). En effet, un ordre social autoritaire impliquerait notamment des peines plus sévères à l'encontre de criminels d'origine étrangère (Biard, 2019b). Ils sont aussi opposés, à différents degrés, à la mondialisation et *de facto* à l'UE dans sa forme actuelle ou dans son ensemble (Biard, 2019b ; Biard *et al.*, 2019a ; Ennser, 2010 ; Heinisch *et al.*, 2021 ; Mudde, 2007 ; Mudde, 2017). Ces partis se caractérisent enfin par leur position fortement critique à l'égard de l'*establishment*. En effet, Mudde (2013 ; 2017) souligne tout particulièrement la posture de dénonciation dans laquelle ces partis s'inscrivent contre les élites de la société tant politiques qu'économiques ou sociales. Ces derniers qualifient souvent l'*establishment* de corrompu et fondamentalement opposé aux intérêts du peuple. Ces partis s'appuient sur cette critique des élites de la société pour défendre ce qu'ils appellent une « démocratisation » des systèmes politiques (Mudde, 2013).

L'analyse empirique réalisée dans le cadre de ce mémoire a confirmé les caractéristiques susmentionnées. En effet, dans les résultats, ces caractéristiques ressortent fortement. En conséquence, le VB et le RN apparaissent comme des archétypes de partis populistes de droite

radicale. Plusieurs éléments contenus dans les résultats peuvent être soulignés pour étayer cette confirmation.

Premièrement, le style politique populiste est omniprésent dans la rhétorique de ces deux partis. Le RN et le VB, dans la majorité des sujets qu'ils abordent durant la période étudiée, opposent les élites au peuple. Par exemple, en lien avec les mesures sanitaires, ils se positionnent tous deux comme protecteurs des libertés populaires fondamentales, qu'ils disent être mises en danger par les élites gouvernementales. En outre, ils dénoncent tous deux l'état de la démocratie actuelle<sup>28</sup>. De plus, ils sont dirigés par un leader qui apparaît comme une figure essentielle du parti. Néanmoins, il convient de souligner que Tom Van Grieken apparaît moins central dans les propos tenus par le VB durant la période étudiée que Marine Le Pen dans les propos du RN. Cette dernière est en effet omniprésente dans les propos que le RN tient à l'Assemblée nationale. Ainsi, les différents députés font constamment mention, dans leurs interventions orales, des positions défendues par leur présidente. L'identité nationale est également centrale dans les déclarations que ces partis tiennent durant la période étudiée. Cependant, le VB étant un parti ethnorégionaliste (De Winter *et al.*, 2018), sa conception de la nation est bien différente de celle du RN. Comme le souligne Karl Deutsch (1954), le nationalisme – qui caractérise ces deux partis – renvoie à la croyance de partager une histoire, une culture et une identité communes qui sont distinctes d'autres groupes et qui impliquent, dès lors, de devoir s'autogouverner dans un système politique propre afin de protéger ses singularités. Contrairement au RN qui défend l'histoire, la culture et l'identité communes aux Français de souche, le VB considère plutôt que ce sont les Flamands qui partagent ces traits et non l'ensemble des Belges. Par conséquent, comme souligné par De Cleen (2016), le peuple légitime qu'il défend est composé des Flamands natifs.

Deuxièmement, les caractéristiques propres à la famille populiste de droite radicale ressortent également dans les résultats de notre analyse. Ainsi, le VB et le RN présentent les traits nativistes caractéristiques de cette famille de partis. En effet, comme nous venons de le mentionner, le VB et le RN défendent tous deux l'identité nationale, et ce en opposition avec les non natifs de l'État ou de la région – pour le VB – qu'ils disent représenter. Par exemple, le RN met en exergue le danger que représenterait l'Islam pour la culture française dans plusieurs des propos qu'il tient. L'autoritarisme propre à cette famille de partis se retrouve également dans les déclarations étudiées. Le RN et le VB défendent tous deux l'instauration de peines plus sévères à l'encontre des criminels et le VB utilise souvent l'expression « la loi et l'ordre » dans

---

<sup>28</sup> Nous revenons sur cet élément dans la section suivante.

ses tweets. Enfin, ils sont opposés à la mondialisation et à l'UE. C'est particulièrement le cas pour le RN qui fait de la dénonciation du « sans-frontiérisme », qu'il dit être promu par l'UE, un élément clé de sa rhétorique durant la crise sanitaire. En outre, ce dernier plaide pour le localisme et la réforme de l'UE vers une « alliance européenne des nations (...) respectueuse de la liberté des peuples et des souverainetés des nations (...) » (Compte-rendu n°111, Marine Le Pen, 19 octobre 2020). L'idée défendue par Heinisch *et al.* (2021), qui dit que les partis populistes de droite radicale défendraient en fait un euroscepticisme « équivoque », – à savoir qu'ils se montreraient critiques envers l'UE, mais ne promouvraient pas forcément une sortie de l'UE – se vérifie dans le cas du RN, car il critique fortement l'UE dans sa forme actuelle, mais ne souhaite pas le départ de la France de tout projet européen. De son côté, le VB se positionne également contre la mondialisation et l'UE, mais son positionnement n'est pas longuement exposé dans les propos étudiés. Dès lors, sur la base des propos analysés, ce parti ne peut pas être catégorisé comme défendant l'une ou l'autre forme d'euroscepticisme mise en avant par Heinisch *et al.* (2021).

La critique de l'*establishment*, qui est une des caractéristiques premières de ces partis (Mudde, 2013 ; Mudde, 2017), se retrouve également fortement dans nos résultats. En effet, durant la pandémie, les deux partis étudiés critiquent longuement les élites politiques qui dirigent leur État et soulignent que ces dernières n'auraient pas la légitimité nécessaire à la tâche qui leur incombe. Le VB fait par exemple de la critique de l'*establishment* politique belge un élément clé de sa rhétorique durant la pandémie. Il souligne par exemple le fait que les partis traditionnels instrumentaliserait la crise sanitaire pour se maintenir au pouvoir. De son côté, le RN critique intensément l'*establishment* politique français et souligne particulièrement le fait qu'il serait déconnecté des préoccupations du peuple. Il critique également fortement les élites bureaucratiques. Comme Mudde (2013) le souligne, cette critique de l'*establishment* sert de base justificative aux réformes du système politique promues par ces partis.

## 6.2. Le *Vlaams Belang*, le Rassemblement national et la démocratie

Il ressort de nos résultats que le VB et le RN se montrent fortement critiques à l'encontre de la démocratie durant la pandémie de covid-19. Ceci confirme la remise en question de la démocratie libérale contemporaine par ces partis qui est exposée dans la littérature (Debras, 2016 ; Mudde, 2007 ; Schiffino et Jamin, 2021). Il s'agit bien ici de « la démocratie » en général, sans qu'il soit question de l'une de ses formes spécifiques : représentative ou directe<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Nous revenons, dans les sections suivantes, sur leurs positionnements à l'égard de ces deux formes spécifiques de démocratie.

Par ailleurs, comme exposé dans le premier chapitre de ce mémoire, nous adoptons la conception de la démocratie de Schiffino (2003), qui considère que le sens procédural<sup>30</sup> et substantiel<sup>31</sup> de la démocratie doivent être appréhendés ensemble.

Nos résultats font apparaître que l'état de la démocratie est rarement abordé isolément. Ces partis lient cet élément avec d'autres sujets qui sont au centre de leurs préoccupations au moment où ils prennent la parole. Ainsi, durant la période étudiée dans ce mémoire, l'état de la démocratie n'a pas seulement été questionné en lien direct avec les mesures sanitaires, mais l'a également été en relation avec de nombreux autres sujets saillants durant cette période, et ce de façon systématique.

Dans cette section, nous revenons d'abord sur ce que nos résultats nous disent de la position de ces partis par rapport aux caractéristiques fondamentales de la démocratie libérale. Par la suite, nous abordons plus profondément leur relation à la démocratie en abordant ses formes représentative et participative telles que définies dans le premier chapitre de cet écrit.

*a. Les partis à l'étude et la démocratie libérale durant la pandémie de covid-19*

Au début de ce mémoire, nous avons mobilisé la définition de Coppedge *et al.* (2011) pour caractériser la démocratie libérale. Selon ces auteurs, elle se caractérise par « l'importance intrinsèque de la transparence, des libertés civiles, de l'État de droit, de la responsabilité des dirigeants et des droits des minorités » (p. 253, traduction personnelle). La liberté de manifestation, la séparation des pouvoirs, le pluralisme et la liberté d'expression sont également particulièrement importants dans ce type de démocratie (Albertazzi et Mueller, 2013). En outre, Habermas (2003) souligne l'importance de l'égalité de droits, c'est-à-dire que les droits et libertés reconnus dans ce type de démocratie ne peuvent l'être uniquement ou principalement pour une catégorie de citoyens. Dans le premier chapitre de ce travail, nous avons insisté sur l'importance de définir ce type de démocratie, car elle caractérise les États belge et français dans lesquels nos cas d'étude évoluent.

Si l'on prend le contenu des propos tenus par les partis étudiés durant la pandémie au sens littéral, nous pourrions être tentés de simplifier la réalité des positionnements qu'ils adoptent par rapport à la démocratie libérale. En effet, à première vue, il semble que ces propos défendent certaines caractéristiques des démocraties libérales. Néanmoins, il convient de prendre un recul analytique à l'égard du contenu de ces propos afin d'éclairer les positionnements de ces partis

---

<sup>30</sup> La démocratie au sens procédural du terme renvoie au fonctionnement démocratique de l'État (Schiffino, 2003).

<sup>31</sup> La démocratie au sens substantiel du terme renvoie à la démocratie en tant qu'idéal, ce qui inclut le respect de certains principes et valeurs (Schiffino, 2003).

par rapport à la démocratie par la réalité de leurs actions et de leurs pratiques. Cela implique notamment de prendre en compte le caractère démagogue des partis populistes de droite radicale mis en avant dans la littérature (Taguieff, 1984). Pour rappel, la démagogie consiste à séduire le peuple en lui disant ce qu'il veut entendre pour mieux le manipuler et *in fine* atteindre ses objectifs (Foessel, 2013). Ainsi, la défense de certaines caractéristiques des démocraties libérales, qui est au cœur de la rhétorique du VB et du RN durant la pandémie, pourrait s'inscrire dans cette logique démagogue. Il convient dès lors de confronter le contenu de leur rhétorique à la réalité de leurs actions et de leurs pratiques.

Durant la crise sanitaire, la défense des libertés fondamentales est un élément clé de la rhétorique de ces partis. Ceux-ci, à première vue, défendent les libertés fondamentales, dont la liberté de circuler librement, ou encore la liberté de manifestation. Cela apporte un élément important permettant de tester notre deuxième hypothèse dans laquelle nous postulions que ces partis dénonçaient le non-respect des libertés et droits fondamentaux durant la pandémie.

Nos résultats montrent également que le RN et le VB se positionnent, durant la crise sanitaire, comme les défenseurs de l'État de droit<sup>32</sup>. Ils dénoncent ainsi les infractions à l'État de droit qu'impliqueraient le contournement du Parlement et l'accaparement du pouvoir par l'exécutif, et ce principalement dans l'optique de nourrir leur critique de l'*establishment*<sup>33</sup>.

La défense de la transparence et la dénonciation de la responsabilité des autorités politiques, deux éléments cités par Coppedge *et al.* (2011) comme fondamentaux dans une démocratie libérale, sont également au cœur de la rhétorique de ces partis durant la crise sanitaire. Ainsi, ils dénoncent le fait que les autorités politiques ne se seraient pas montrées transparentes, principalement en ce qui concerne la gestion de la crise sanitaire. De la même façon, ils soulignent que les autorités politiques seraient responsables de la mise en danger des libertés fondamentales. Ces deux éléments illustrent le fait que la critique de la démocratie contemporaine, qui est au cœur de la rhétorique des partis étudiés durant la pandémie et qui est une des caractéristiques principales des partis populistes de droite radicale (Biard et Dandoy, 2017 ; Biard, 2019b ; Godin, 2012 ; Mudde, 2007 ; Mudde et Kaltwasser, 2017), renvoie avant

---

<sup>32</sup> Comme le soulignent Schiffino *et al.* (2014), bien que l'État de droit soit un élément fondamental d'une démocratie libérale, ce n'est pas une condition suffisante pour pouvoir être identifié comme telle. En effet, des régimes autoritaires peuvent également être qualifiés d'États de droit, car ils respectent les dispositions légales en vigueur dans leur État. Dans les démocraties libérales, l'État de droit implique – en plus d'une dimension formelle – une dimension substantielle qui consiste à considérer certaines normes comme suprêmes et, dès lors, inchangeables. Cela inclut, par exemple, les droits de l'Homme (Schiffino *et al.*, 2014).

<sup>33</sup> Nous développons cette réflexion à la page suivante.

tout à une critique du système politique et de ses élites<sup>34</sup>. Ces éléments corroborent nos deux premières hypothèses sur lesquelles nous reviendrons dans la conclusion de ce mémoire.

Enfin, dans les propos étudiés, tout comme Camus (2011) le souligne, ces partis procèdent à « un retournement des valeurs de la gauche » (p. 156) comme les valeurs d'égalité. Ils dénoncent ainsi les inégalités que les mesures sanitaires créent, ainsi que leur application différenciée entre différentes catégories de population. Néanmoins, lorsqu'ils procèdent à une telle dénonciation, ils le font pour souligner la non-application des mesures sanitaires dans les populations de réfugiés. Ainsi, cette dénonciation ne s'inscrit pas tant dans une défense de l'égalité que dans une logique populiste, qui vise à se positionner comme les défenseurs du peuple légitime face à la menace que constituerait l'immigration.

Adoptons maintenant un regard analytique à l'égard des propos tenus par ces partis sur la démocratie durant la pandémie. Comme de nombreux auteurs le soulignent (Debras, 2016 ; Mudde, 2007 ; Mudde et Kaltwasser, 2017), ces partis remettent fondamentalement en question la démocratie libérale contemporaine : les propos qu'ils tiennent durant la pandémie n'y font pas exception.

Premièrement, durant la pandémie, ces partis remettent fondamentalement en question l'égalité de droits garantie dans les démocraties libérales (Habermas, 2003). En effet, lorsqu'ils déclarent être les défenseurs des libertés fondamentales des citoyens, il apparaît clairement que ces libertés doivent principalement – voire exclusivement – bénéficier aux natifs français ou flamands. De ce fait, ils ne sont pas les défenseurs d'un État de droit démocratique qui implique *de facto* le respect de l'égalité de droits. Ils s'inscrivent davantage dans une posture d'instrumentalisation de la défense de l'État de droit – qui, rappelons-le, n'est pas synonyme de régime démocratique (Schiffino *et al.*, 2014) – au service de leur critique de l'*establishment*. Par conséquent, la critique du non-respect de l'État de droit durant la pandémie, à laquelle ils s'adonnent, doit être comprise comme étant avant tout une critique des autorités publiques, qui nourrit leur discours fondamentalement opposé aux élites politiques.

Deuxièmement, la liberté d'expression qu'ils promeuvent l'est dans une optique radicale – comme Mona (2008) le souligne pour le VB –, c'est-à-dire que cette liberté doit être totale au risque de menacer les droits des minorités garantis dans les démocraties libérales. Cela rejoint ce que Albertazzi et Mueller (2013) postulent, à savoir que ces partis prennent parfois des positions qui peuvent mettre en danger les libertés et les droits de certains citoyens.

---

<sup>34</sup> Nous revenons plus en profondeur sur ce constat dans la suite de ce chapitre.

Troisièmement, bien que le pluralisme politique, qui caractérise les démocraties libérales, ne soit pas intensément remis en question dans les propos de ces partis durant la crise sanitaire, il ne semble pas qu'ils y soient attachés. En effet, le VB remet en question le pluralisme politique dans le thème « les autorités politiques sont illégitimes », dans lequel il délégitime les gouvernements Wilmès et De Croo, coalitions composées de plusieurs orientations politiques. Ce parti sous-entend dans ses propos que les autres partis flamands, qui ont selon ses déclarations perdu les élections, ne sont pas légitimes d'occuper des postes gouvernementaux, mais que lui l'est car il est le deuxième parti flamand. Cela confirme la délégitimation intensive à laquelle s'adonne le VB que Mona (2008) met en avant. Cela rejoint également ce que Mudde et Kaltwasser (2017) postulent, à savoir que les partis populistes de droite radicale défendent une forme d'extrême majoritarisme qui revient à considérer que la volonté de la majorité correspond à la volonté du peuple entier (Akkerman, 2003 ; Albertazzi et Mueller, 2013). Cet extrême majoritarisme est profondément contraire à la logique de la démocratie libérale. En effet, selon Coppedge *et al.* (2011), cette forme de démocratie veut qu'il y ait « des principes et des procédures qui soient établis afin d'assurer que le règne de la majorité ne résulte pas dans l'oppression des minorités ou la perte de libertés individuelles » (p. 253, traduction personnelle). De son côté, le RN ne tient pas vraiment de propos antipluralistes. Il défend même la mise en place d'un scrutin proportionnel favorable au pluralisme politique. Néanmoins, étant donné que cela serait dans son intérêt électoral (Modez, 2021), il convient de relativiser son caractère en apparence « propluralisme politique » durant la crise sanitaire.

Les éléments susmentionnés illustrent la promotion d'une forme de démocratie illibérale par ces partis durant la crise sanitaire. Bien que pris au sens littéral, leurs propos semblent s'inscrire dans une défense de certaines caractéristiques de la démocratie libérale, lorsque l'on adopte un regard analytique, il apparaît que ces partis remettent *de facto* en question des libertés fondamentales en démocratie. Par ailleurs, la plupart des propos tenus par le RN et le VB durant la pandémie relèvent en fait moins de la promotion de la démocratie libérale que d'une critique de l'*establishment*. En effet, les autorités politiques sont systématiquement pointées du doigt par ces partis parce qu'elles ne respecteraient pas les impératifs démocratiques. Ce constat corrobore deux des hypothèses que nous formulions au début de ce mémoire, à savoir que ces partis instrumentalisaient la crise sanitaire pour promouvoir leur position traditionnelle sur la démocratie. Cette position, comme souligné précédemment, inclut notamment une posture critique à l'encontre des élites de la société (Mudde, 2013 ; Mudde, 2017). En outre, cela confirme également, dans une certaine mesure, notre troisième hypothèse qui disait que ces

partis dénonçaient la tentative des autorités étatiques d’instaurer un régime non démocratique durant la crise du covid-19. La dénonciation par ces partis d’une non-transparence ou d’une potentielle responsabilité des autorités politiques dans la restriction des libertés fondamentales pourrait s’inscrire dans cette perspective.

b. Les partis à l’étude et la démocratie représentative durant la pandémie de covid-19

Durant la pandémie de covid-19, il semble que ces partis ne prônent pas la fin de toute forme de démocratie représentative comme Camus (2018) le défend. Néanmoins, le RN et le VB, dans les propos qu’ils tiennent sur la démocratie durant la période étudiée, adoptent une position réformiste par rapport à la démocratie représentative. Les partis étudiés soutiennent dans leurs propos la transformation de la démocratie représentative vers une forme de démocratie plus participative. Il apparaît clairement dans leurs propos que, comme souligné par Mudde (2007), la forme de démocratie qu’ils soutiennent impliquerait un retour de la souveraineté dans les mains du peuple considéré comme composé des natifs du territoire que ces partis disent représenter. Ces derniers défendent une ethnocratie (Mudde, 2007). Dans une certaine mesure, cela confirme notre première hypothèse, à savoir que ces partis, durant la pandémie, défendent leur position traditionnelle sur la démocratie dans une forme « exclusive », qui ne correspond pas à la définition de la démocratie que nous avons posée dans le chapitre théorique. Nous revenons plus en profondeur sur ces hypothèses dans la conclusion de ce mémoire.

Il convient de noter que le « retour de la souveraineté » dans les mains du peuple défendu par ces partis n’implique pas en soi la mise en place d’une forme de démocratie participative. En effet, dans une démocratie représentative, la souveraineté est *de facto* entre les mains du peuple. Cependant, celui-ci la délègue à des représentants élus qui agissent en son nom (Dahl, 1998).

Comme souligné par Schiffino et Jamin (2021), ces partis délégitiment la démocratie contemporaine – Ignazi (2012), pour le RN et De Cleen (2016) et Pilet *et al.* (2020), pour le VB, soulignaient déjà cette position dans la littérature existante – dirigée par des élites souvent considérées comme intéressées, voire corrompues et qui ne représenteraient pas du tout le peuple (Debras, 2016 ; Mudde, 2007). Dès lors, tout comme Mudde et Kaltwasser (2017) le soulignent, ils adoptent une attitude réformiste par rapport à la démocratie représentative contemporaine. Cela signifie qu’ils souhaitent transformer les démocraties libérales contemporaines afin de déconstruire les institutions qui empêchent la pleine expression de la

majorité, et ce même si cela doit mettre en danger les droits et les libertés de certaines catégories de populations.

Les différents thèmes abordés dans les propos de ces partis qui ressortent de notre analyse font apparaître deux éléments principaux en ce qui concerne la relation de ces partis à la démocratie représentative.

Premièrement, lorsqu'ils dénoncent le contournement du Parlement par le pouvoir exécutif, ceux-ci procèdent à une glorification de la position de représentant politique. Cela équivaut à mettre leur rôle d'opposition en valeur et renvoie à la fonction tribunitienne des partis politiques mise en avant par Schiffino *et al.* (2014) dans leur ouvrage. Cette fonction réfère au rôle des partis politiques d'exprimer les frustrations du peuple au sein des institutions (Schiffino *et al.*, 2014). Ainsi, selon le RN et le VB, le contournement du Parlement et la monopolisation du pouvoir par l'exécutif reviendraient à bâillonner le peuple souverain incarné par ses représentants politiques au sein du Parlement. Par ailleurs, un de nos sous-thèmes met en avant la dénonciation à laquelle ces partis s'adonnent à l'encontre des élites politiques traditionnelles qui, selon eux, mépriseraient constamment le peuple. Par conséquent, nous pouvons en déduire qu'ils se positionnent comme les seules forces politiques légitimes pour représenter le peuple, car attentives à ses revendications. Cela rejoint Mudde (2007) qui met en exergue la personnalisation du pouvoir qui caractérise ces partis, c'est-à-dire qu'ils défendent la démocratie représentative lorsque les « bonnes » personnes détiennent le pouvoir. En outre, en se positionnant comme les seuls partis capables de représenter le peuple, car ils disent en être issus, ces partis dénoncent le caractère aristocratique des démocraties représentatives contemporaines (Manin, 1995).

Deuxièmement, la démocratie représentative qu'ils promeuvent, dans les propos analysés, serait davantage attentive aux opinions citoyennes, ce qui est *de facto* opposé à une des caractéristiques de la démocratie représentative formulée par Manin (1995) : l'autonomie de décision des gouvernants. Ces partis, durant la période étudiée, considèrent que les volontés des citoyens doivent, autant que possible, être prises en compte dans les décisions des représentants. Cela se reflète dans le thème « les autorités politiques sont illégitimes » dans lequel ces partis soulignent le fait que les gouvernants n'écouteront pas les citoyens. Ainsi, pour le RN, ces résultats corroborent ce que Surel (2002) défend, à savoir le fait que ce parti appelle les représentants à régner à la guise du peuple. Tout comme les nombreux auteurs mentionnés dans le premier chapitre de ce mémoire le démontrent (Abts, 2015 ; De Cleen, 2016 ; Mona, 2008 ; Pilet *et al.*, 2020 ; Rummens et Abts, 2010), le VB dénonce le fait que les partis traditionnels

n'écouterait pas les citoyens et que les gouvernements en seraient conséquemment illégitimes. Selon ce parti, les partis traditionnels, en l'excluant systématiquement de toute négociation pour former un gouvernement, saperaient les volontés des citoyens. Ainsi, le VB défend l'évolution de la démocratie belge vers une prise en compte des signaux envoyés par les électeurs.

Les deux éléments susmentionnés renvoient également davantage à une critique de l'*establishment* qu'à la promotion de la démocratie. Ceci confirme ce que nous exposons dans la section précédente, à savoir que la rhétorique de ces partis durant la pandémie, qui fait de la défense de certaines caractéristiques des démocraties libérales un élément central, s'inscrit davantage dans une optique de délégitimation des élites politiques du système que dans une logique de promotion de la démocratie. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, cela donne des éléments permettant de tester nos hypothèses, éléments sur lesquels nous reviendrons plus en profondeur dans la conclusion de ce mémoire.

c. *Les partis à l'étude et la démocratie participative durant la pandémie de covid-19*

Dans les résultats de l'analyse réalisée dans le cadre de ce mémoire, le soutien du VB et du RN à l'implémentation de mécanismes de démocratie participative apparaît explicitement. Ces résultats corroborent tant la littérature sur les partis populistes de droite radicale – qui met en exergue la défense, par ces partis, d'une démocratie qui promeut davantage de participation directe du peuple aux décisions (Debras, 2016 ; Mudde, 2007 ; Mudde et Kaltwasser, 2017) – que notre première hypothèse, dans laquelle nous postulions que ces partis promouvaient leur position traditionnelle sur la démocratie durant la pandémie. Les résultats obtenus valident également les positionnements du VB et du RN mis en avant dans la littérature existante, qui atteste clairement du soutien de ces partis à la démocratie participative (Biard et Dandoy, 2017 ; Caluwaerts *et al.*, 2020 ; Ignazi, 2012 ; Ivaldi, 2012 ; Pilet *et al.*, 2020 ; Surel, 2002 ; van Dijk *et al.*, 2020).

La non-écoute des citoyens par les autorités politiques est un sous-thème important que l'on retrouve dans les propos tenus par ces partis durant la période étudiée. En effet, bien qu'il ne soit pas souvent abordé explicitement dans leurs propos, il l'est régulièrement implicitement. Tout comme annoncé dans notre partie méthodologique, nous avons jugé de la centralité d'un thème – et dans ce cas d'un sous-thème – en usant de pragmatisme et non uniquement sur la base de leur récurrence dans les propos de ces partis. La non-écoute des citoyens a dès lors été

jugée comme centrale dans la rhétorique de ces partis durant la crise sanitaire, compte tenu de son lien direct avec notre question de départ.

L'analyse empirique réalisée a mis en avant que les propos qui s'inscrivent dans ce sous-thème correspondent moins à une véritable promotion d'une forme de démocratie participative qu'à une critique du système qui ignorerait constamment les volontés populaires. Les éléments qui suivent permettent d'illustrer ce constat.

Le RN et le VB lient par exemple la stigmatisation dont ils feraient l'objet avec le fait que les volontés citoyennes ne seraient pas écoutées. C'est en relation avec le fait que les autorités politiques n'écouterait pas les citoyens que ces partis défendent, dans les propos étudiés, la mise en place de mécanismes participatifs. Néanmoins, il faut mentionner que le VB, durant la période étudiée, ne fait pas de l'instauration de tels mécanismes un élément central de sa rhétorique. Ainsi, pour cette période, il faut relativiser la centralité de la participation citoyenne pour le VB, car celui-ci ne mentionne qu'à deux reprises l'importance de mettre en place des référendums. En revanche, nos résultats confirment largement ce que Ignazi (2012), Ivaldi (2012) et Surel (2002) postulent. En effet, ils attestent de la place importante qu'occupe l'instauration de plus de mécanismes de démocratie participative dans la rhétorique du RN. Ce dernier plaide pour la consultation du peuple via des référendums sur tous les sujets sociétaux importants.

Il convient tout de même d'adopter un regard analytique critique quant à la défense de la démocratie participative à laquelle s'adonnent ces partis. Comme souligné par Paxton (2020), la défense de la souveraineté populaire ou d'une forme de démocratie participative par les partis populistes de droite radicale, dans les faits, ne signifie pas forcément la participation directe des citoyens à la prise de décisions publiques. Selon Paxton (2020), à travers leur défense de la souveraineté populaire, ces partis veulent davantage un lien plébiscitaire entre les élus politiques et le peuple. Le lien plébiscitaire défendu par ces partis est également mis en avant par Camus (2018). Selon ces partis, les élus devraient être l'incarnation des volontés populaires. Ceci renvoie à ce que Mudde (2007) souligne, à savoir que ces partis procèdent à une personnalisation du pouvoir, en ce sens qu'ils considèrent qu'ils sont les seuls représentants légitimes du peuple. Par ailleurs, nous n'entrons pas ici dans la littérature sur les référendums qui explique comment ces derniers peuvent être instrumentalisés via la formulation des questions adressées à la population et l'animation des débats en amont des référendums. Enfin, Paxton (2020) démontre que les partis populistes de droite radicale, lorsqu'ils sont au pouvoir,

– dans son écrit, au niveau local<sup>35</sup> – ne se démarquent pas par l’organisation de mécanismes de démocratie participative.

### 6.3. Conclusion : les résultats de l’analyse et la littérature existante, un enrichissement mutuel

Les résultats de l’analyse effectuée dans le cadre de ce mémoire enrichissent la littérature existante, en ce sens qu’ils y contribuent en confirmant certains éléments et en nuancant d’autres. De la même façon, la littérature existante enrichit l’analyse descriptive de nos résultats présentée dans le chapitre empirique de ce mémoire et nous permet de prendre un recul nécessaire par rapport au contenu littéral de ces propos. Dans cette conclusion de chapitre, nous abordons d’abord l’apport de nos résultats à la littérature existante. Par après, nous présentons trois éléments qui font la synthèse des conclusions apportées par le recul analytique par rapport au contenu des propos de ces partis que nous avons adopté dans ce chapitre.

Concernant le caractère populiste de droite radicale de nos cas d’étude, il apparaît que ces partis en sont des archétypes. En effet, l’ensemble des caractéristiques du style politique populiste, ainsi que de la famille politique populiste de droite radicale se retrouvent dans les propos qu’ils ont tenus durant la pandémie.

La critique de la démocratie contemporaine, caractéristique du style politique populiste, se retrouve également fortement durant la période étudiée. Ainsi, tant les mesures prises pour lutter contre la crise sanitaire que d’autres événements d’actualité ou propres au contexte politique de l’État dans lequel ces partis évoluent, sont décriés par les partis étudiés. Il apparaît dans nos résultats que l’état de la démocratie est constamment abordé par ces partis, soit explicitement, soit en sous-entendu dans des propos traitant principalement d’un autre sujet.

Nos résultats corroborent la littérature mise en avant dans le chapitre théorique de ce mémoire. En effet, tout comme de nombreux auteurs le soulignent, dont Mudde et Kaltwasser (2017), Debras (2016) et Mudde (2007) font partie, ces partis remettent également en question la démocratie libérale contemporaine durant la période étudiée. Néanmoins, ces derniers, dans leurs propos, ne s’opposent pas toujours explicitement aux caractéristiques fondamentales de la démocratie libérale. Des éléments centraux des démocraties libérales sont au cœur de leur rhétorique durant la pandémie : la transparence, les libertés fondamentales, la responsabilité des dirigeants, la liberté de manifestation et la liberté d’expression. Cependant, comme nous l’avons

---

<sup>35</sup> Les trois partis populistes de droite radicale qu’il investigate proviennent d’Italie, de Suisse et d’Autriche (Paxton, 2020).

déjà mentionné à plusieurs reprises, il faut adopter un regard analytique dans l'analyse de ces propos. Trois éléments principaux doivent être mentionnés afin d'éclairer les positionnements de ces partis par rapport à la démocratie durant la période étudiée.

Premièrement, il convient de souligner que les partis populistes de droite radicale – auxquels nos cas d'étude correspondent – se caractérisent par le fait qu'ils jouent le jeu des institutions pour accéder au pouvoir, mais également par leur caractère antisystème, à savoir qu'ils remettent en question la légitimité du système dans lequel ils s'inscrivent (Biard, 2019b ; Mudde, 2007 ; Sartori, 2011). Dès lors, la prétention du VB et du RN, durant la pandémie, à défendre certaines caractéristiques clés de la démocratie libérale pourrait s'inscrire dans cette logique. Ces partis chercheraient ainsi à s'ancrer dans le système politique afin de mieux le changer une fois au pouvoir. Un exemple que l'on peut citer pour illustrer cette logique est le parti hongrois *Fidesz* de Viktor Orbán<sup>36</sup>. Ce parti, pour arriver au pouvoir, a joué le jeu des institutions et n'a pas, à l'origine, clamé sa volonté de transformer la démocratie hongroise en une démocratie illibérale. Pourtant, comme Mudde (2016) le souligne, ce parti a *de facto* transformé la démocratie hongroise en l'éloignant toujours plus d'une forme de démocratie libérale. Ceci illustre la nécessité de considérer le caractère antisystème de ces partis dans l'analyse de leurs propos.

Deuxièmement, nos résultats font apparaître que, durant la pandémie, le RN et le VB promeuvent parfois explicitement une forme illibérale de démocratie, dans laquelle l'égalité de droits ne serait pas garantie. Les droits des minorités seraient ainsi bafoués. Comme mentionné précédemment, les partis étudiés, lorsqu'ils défendent les libertés citoyennes, le font au bénéfice principal – voire exclusif – des natifs du territoire. Ainsi, ils remettent fondamentalement en question la protection des minorités, qui est un élément clé des démocraties libérales et de l'État de droit démocratique. En outre, le pluralisme politique serait également remis en question au profit de l'extrême majoritarisme. Ce pluralisme politique est notamment remis en question par le VB durant la pandémie. Cette forme de majoritarisme revient à considérer que la volonté de la majorité correspond à la volonté du peuple conçu comme une entité homogène. Cela met en danger les libertés et droits individuels de certains pans de la population et, par conséquent, est contraire à la logique de la démocratie libérale (Albertazzi et Mueller, 2013). Tout ceci

---

<sup>36</sup> Bien que l'appartenance de ce parti à la famille populiste de droite radicale fasse débat dans la littérature, Mudde (2016) défend l'idée que sa politique renvoie aux idées défendues par ces partis. C'est pourquoi nous mobilisons cet exemple qui est fortement pertinent.

consolide ce que Mudde (2007), Debras (2016) et Mudde et Kaltwasser (2017) avancent dans leur écrit respectif.

Troisièmement, le RN et le VB adoptent, durant la période étudiée, une attitude réformatrice à l'égard de la démocratie représentative. Dans cette optique, nos résultats ont permis de démontrer que ces partis remettaient fondamentalement en question la légitimité des élites actuelles. Ce qui confirme les postulats formulés notamment par Schiffino et Jamin (2021), Mona (2008), Ivaldi (2012) et Surel (2002). Néanmoins, ces partis ne réclament pas la fin de toute forme de démocratie représentative, contrairement à ce que Camus (2018) défend. Ils défendent plutôt une réforme de la démocratie représentative. Cette réforme impliquerait une participation accrue des citoyens à la prise de décisions par : la désignation de représentants à l'écoute du peuple (ce qui n'est pas une garantie de démocratie : les représentants peuvent écouter et agir dans une toute autre direction) ; le suivi des volontés formulées par le peuple (ce qui n'est pas une forme de démocratie participative) ; la mise en place de mécanismes de démocratie participative (qui ne sont pas systématiquement implémentés par ces partis).

Ces éléments renvoient en fait davantage à une critique de l'*establishment* et à une volonté de se positionner comme seuls représentants légitimes du peuple, qu'à la promotion de la démocratie. Cela est confirmé par les nombreux éléments contenus dans les propos de ces partis durant la pandémie qui renvoient à un modèle de démocratie illibérale. Par ailleurs, dans les faits, il semble que les partis populistes de droite radicale, une fois au pouvoir, ne développent pas de façon importante la participation citoyenne. Ainsi, Paxton (2020) met en avant que, en pratique, cette défense de la souveraineté populaire se traduit souvent par la prétention des élus de ces partis d'incarner les volontés populaires, plutôt que par la mise en place de mécanismes de démocratie participative. Pour le RN, qui a occupé et occupe toujours le pouvoir au niveau local dans certaines municipalités, nous n'observons pas de tendance à mettre systématiquement en place des mécanismes de démocratie participative. Bien qu'ils soient parfois implémentés, comme à Fréjus (Reporterre, 2017), ce n'est pas systématiquement le cas. Par exemple, à Perpignan, après de multiples recherches, il ressort que le maire Louis Aliot, membre du RN, n'a pas organisé de consultations populaires depuis le début de son mandat en 2020. Du côté du VB, même si celui-ci n'a jamais occupé le pouvoir durant son histoire, son organisation interne très verticale et centralisée, qui laisse peu de place à la participation des membres (Pauwels, 2011), amène à nuancer son positionnement en apparence favorable à la démocratie participative.

Il est intéressant de voir que ces partis défendent *a priori* l'instauration de ce type de mécanismes. En effet, Jacquet *et al.* (2015) et Schiffino *et al.* (2019) mettent en avant dans leur analyse que, dans le cas belge, ce sont principalement les partis de gauche qui défendent ce genre de mécanismes. Néanmoins, si l'on se réfère à Camus (2011), les partis populistes de droite radicale procèdent à l'instrumentalisation des valeurs de la gauche à leur avantage. Camus (2011) fournit un élément d'explication à cette défense commune des mécanismes de démocratie participative par les partis de gauche – dans le cas belge (Jacquet *et al.*, 2015 ; Schiffino *et al.*, 2019) – et les partis populistes de droite radicale. Dans un contexte de crise de la démocratie représentative (Jacquet *et al.*, 2015 ; Schiffino *et al.*, 2019), qui implique un accroissement de l'intérêt pour les mécanismes de démocratie participative (Zittel et Fuchs, 2007), nous pouvions légitimement nous attendre à ce que les partis populistes de droite radicale instrumentalisent la défense de ces mécanismes au service de leur succès électoral. Nous parlons ici d'instrumentalisation de ces mécanismes au service de leur succès, car, comme souligné précédemment, dans les faits, une fois au pouvoir, ces partis ne se distinguent pas par la mise en œuvre de ces mécanismes (Paxton, 2020). Une hypothèse expliquant cela pourrait être qu'ils défendent l'implémentation de ces mécanismes afin d'attirer les électeurs qui, dans un contexte de crise de la démocratie représentative (Jacquet *et al.*, 2015 ; Schiffino *et al.*, 2019), sont fortement favorables à la démocratie participative (Zittel et Fuchs, 2007).

Notre recherche expose un élément principal : les partis étudiés, dans leur critique de la démocratie contemporaine, procèdent par-dessus tout à une critique de l'*establishment*. Ainsi, les éléments mentionnés dans le chapitre empirique, qui sont au cœur de leur rhétorique durant la pandémie, s'inscrivent dans cette perspective. Cela démontre le caractère fondamentalement antisystème de ces partis.

## 7. Conclusion générale

La crise sanitaire et les mesures restrictives qu'elle a impliquées ne sont pas restées sans réactions, que ce soit de la part de la population ou des partis politiques. Ces mesures ont souvent été qualifiées d'antidémocratiques ou de liberticides par certaines forces politiques dont les partis populistes de droite radicale font partie (Betz, 2021). Comme nous l'avons exposé dans ce mémoire, ces partis entretiennent un rapport particulièrement critique à la démocratie (Debras, 2016 ; Mudde, 2007). Ce rapport a été longuement étudié dans la littérature existante. La pandémie et ses conséquences combinées au poids électoral croissant de ces partis habituellement critiques à l'encontre de la démocratie ont amené à poser la question suivante : « Pendant la pandémie de covid-19, que disent les partis populistes de droite radicale sur la démocratie ? ». En effet, si l'on suit les postulats de Pappas et Kriesi (2015), en contexte de crise, nous pouvions nous attendre à une exacerbation de la posture critique que ces partis adoptent habituellement vis-à-vis de la démocratie. Par ailleurs, cette question n'a pas été longuement investiguée dans la littérature existante, ce qui rendait son étude hautement intéressante.

Afin de répondre à cette question, nous nous sommes concentrés sur deux partis : le Rassemblement national et le *Vlaams Belang*. En outre, nous avons mobilisé deux sources de données afin de recueillir leurs propos sur la démocratie : leurs publications sur Twitter et leurs expressions orales au sein du Parlement national/fédéral. Ce mémoire s'inscrivait dans une optique de double comparaison : entre les cas d'étude et entre les propos qu'ils ont tenus dans chaque arène.

Dans cette conclusion, nous revenons d'abord sur notre question de départ et y apportons des réponses. Nous testons également les hypothèses formulées au début de ce mémoire. Dans un second temps, nous revenons sur l'apport de cette recherche à la littérature existante, ainsi que sur les pistes pour des recherches futures et les limites de cette étude.

### 7.1. La question de départ et les hypothèses

L'analyse des données issues des deux arènes susmentionnées nous a permis d'apporter des éléments de réponse à notre question de départ. En mobilisant l'analyse thématique pour étudier les données collectées, nous avons pu identifier quatre thèmes principaux que ces partis abordent dans leurs propos sur la démocratie durant la période étudiée<sup>37</sup>. Par ailleurs, un thème

---

<sup>37</sup> Cf. ci-après.

conclusif résumant relativement bien leurs déclarations sur l'état de la démocratie durant la pandémie a également pu être identifié.

Durant la pandémie, les partis populistes de droite radicale et plus particulièrement, dans le cadre de ce mémoire, le VB et le RN, se montrent fortement critiques à l'égard de la démocratie. Ainsi, ils dénoncent, tout au long de la période étudiée, la mise en danger des libertés fondamentales et de l'État de droit et appellent à agir contre cela. En outre, ils critiquent également les autorités politiques qu'ils qualifient d'illégitimes et les accusent d'agir de manière arbitraire. Enfin, ils soulignent le risque de basculer dans un régime autoritaire. Par ailleurs, comme mentionné dans le chapitre de discussion, les résultats de notre recherche mettent également particulièrement en exergue le caractère populiste de droite radicale des partis étudiés.

Bien que la défense de certaines caractéristiques fondamentales des démocraties libérales soit un élément central de la rhétorique du RN et du VB durant la pandémie, il apparaît qu'ils défendent, en réalité, une forme de démocratie illibérale dans laquelle l'égalité de droits ne serait pas garantie. Par ailleurs, la confrontation du contenu de leurs propos à la réalité des faits et de leurs pratiques amène à prendre du recul par rapport au sens littéral de leurs propos. En effet, les caractères démagogue et antisystème de ces partis (Biard, 2019b ; Mudde, 2007 ; Sartori, 2011 ; Taguieff, 1984) amènent à questionner l'objectif poursuivi dans les propos qu'ils ont tenus durant la crise sanitaire.

Il semble que la défense, dans les propos tenus durant la pandémie, de certaines caractéristiques fondamentales des démocraties libérales, comme les libertés individuelles, s'inscrit davantage dans un objectif d'accès au pouvoir – qui passe notamment par une critique intensive de l'*establishment* – et non dans un but de promotion de la démocratie. Par ailleurs, la réalité des faits montre également que ces partis, une fois au pouvoir, procèdent parfois à des réformes transformant la démocratie en une forme illibérale. C'est par exemple le cas en Hongrie, avec le parti *Fidesz*, ou en Pologne, avec le parti PiS (Mudde, 2016 ; Piotrowski, 2020). De plus, Paxton (2020) a montré, grâce à ses cas d'étude, qu'une fois au pouvoir – au niveau local dans son article – ces partis ne mettaient pas systématiquement en place des mécanismes de démocratie participative. Or, il s'agit d'un élément clé de la forme de démocratie qu'ils promeuvent dans leurs déclarations.

Ce mémoire met en avant une conclusion principale par rapport aux positionnements des partis étudiés à l'égard de la démocratie durant la crise sanitaire : la dénonciation de la démocratie contemporaine, qui est au cœur de leur rhétorique durant la pandémie, correspond à une critique

du système politique et de l'*establishment*. Ainsi, ce mémoire met avant tout en exergue le caractère antisystème de ces partis.

La comparaison des propos tenus par les deux partis étudiés dans ce travail a révélé que les différences entre ces deux cas d'étude étaient faibles au regard de notre question de départ. En effet, les seules différences identifiées ont trait soit à l'attention accordée à un enjeu soit à la radicalité des propos tenus sur un enjeu particulier. Ces différences s'expliquent soit par le contexte dans lequel le parti évolue soit par les idées traditionnellement défendues par le parti en question. Ainsi, les traits ethnorégionalistes du VB ressortent fortement dans nos résultats tout comme les traits eurosceptiques du RN. Concernant la comparaison des propos qu'ils ont tenus sur Twitter et dans l'enceinte parlementaire, les thèmes abordés sont quasiment toujours identiques. Il semble que les seules différences identifiables résident dans la radicalité des propos tenus et dans le ton employé, qui implique également un type d'arguments spécifique. Ainsi, bien que les propos tenus soient souvent similaires en termes de radicalité, lorsque des propos plus radicaux sont tenus sur un même thème, ils sont souvent formulés sur Twitter. Dès lors, le postulat que nous formulions dans le chapitre méthodologique qui allait dans ce sens est confirmé. Par ailleurs, lorsqu'une différence de ton est identifiée sur un même thème : la recommandation semble prévaloir dans l'enceinte parlementaire – ce qui implique l'utilisation d'arguments relevant davantage du *logos*<sup>38</sup> – et l'accusation domine sur Twitter – ce qui mène à l'utilisation d'arguments renvoyant au *pathos*<sup>39</sup>.

En ce qui concerne les hypothèses que nous avons formulées au début de ce mémoire, il convient tout d'abord d'en rappeler le contenu. La première postulait que ces partis instrumentalisaient la crise sanitaire dans le but de promouvoir leur position traditionnelle sur la démocratie. La seconde disait que ces partis dénonçaient, durant la pandémie, le non-respect par les mesures gouvernementales des libertés et droits individuels garantis dans les démocraties libérales. La troisième postulait que ces partis dénonçaient, durant la crise sanitaire, la tentative des autorités étatiques d'instaurer un régime non démocratique.

Ces trois hypothèses sont confirmées par les résultats de cette recherche. En effet, comme nous l'avions postulé, ces partis dénoncent effectivement le non-respect, par les mesures gouvernementales, des libertés et droits individuels des citoyens reconnus dans les démocraties libérales. Par ailleurs, comme nous l'avions formulé, ces partis soulignent la tentative des

---

<sup>38</sup> Le *logos* renvoie à la raison (Mshvenieradze, 2013), ce qui se traduit, par exemple, par l'utilisation de données scientifiques pour soutenir ses propos.

<sup>39</sup> Le *pathos* renvoie à l'appel aux émotions de l'audience (Mshvenieradze, 2013) pour appuyer ses propos.

autorités étatiques d’instaurer un régime non démocratique durant la crise du covid-19. Concernant notre dernière hypothèse, celle-ci est la plus intéressante au regard du travail effectué dans ce mémoire. En effet, si l’on se cantonne à l’approche descriptive privilégiée dans le chapitre empirique de ce mémoire, il apparaît que ces partis font de la défense de certaines caractéristiques fondamentales de la démocratie un élément clé de leur rhétorique durant la pandémie. Cependant, si l’on complète cette approche descriptive par une approche analytique visant à éclairer le contenu de ces propos, à la fois par la littérature existante – qui met en avant la réalité des pratiques de ces partis – et par les actions de ces partis, le résultat du test de cette hypothèse n’est pas tout à fait le même. La combinaison de ces deux approches a permis de faire émerger des éléments qui permettent de valider cette hypothèse. Ainsi, comme mentionné précédemment, il apparaît que le contenu de la rhétorique de ces partis durant la crise sanitaire s’inscrit davantage dans une critique de l’*establishment* que dans la promotion de la démocratie libérale. Cela est également en phase avec leur caractère antisystème et leur tendance à jouer le jeu des institutions pour mieux réformer le système une fois au pouvoir (Biard, 2019b ; Mudde, 2007 ; Sartori, 2011). De plus, de nombreux éléments dans leurs propos font apparaître une remise en question de caractéristiques fondamentales de ce type de démocratie, comme l’égalité de droits. Les éléments précédemment mentionnés sont pleinement en phase avec leur position traditionnelle sur la démocratie, ce qui nous amène à confirmer cette hypothèse.

## 7.2. Limites et apports de la recherche

Tout d’abord, abordons les limites de cette recherche. Ce mémoire présente deux limites principales. Premièrement, nous avons fait face à un manque de données disponibles. Nous souhaitions à l’origine analyser les questions écrites de ces partis. Cela n’a pas été possible à cause du manque de questions écrites disponibles traitant de la démocratie. Nous nous sommes donc concentrés sur les expressions orales des partis étudiés au Parlement national/fédéral. Cependant, la nature des expressions orales analysées pour chaque parti diffère, puisque pour le RN nous avons inclus l’ensemble des interventions orales de ses députés à l’Assemblée nationale, et ce par manque de questions orales disponibles sur le sujet étudié.

Deuxièmement, nous avons fait face à des contraintes de temps importantes. De ce fait, nous n’avons pas pu analyser l’ensemble de la période de la crise sanitaire<sup>40</sup>. Cela aurait pu être intéressant afin de rendre compte de l’évolution des propos tenus par les deux partis étudiés

---

<sup>40</sup> Il aurait par exemple pu être intéressant de se pencher sur les propos tenus par ces partis à l’égard de la démocratie durant d’autres périodes de la crise sanitaire comme les périodes plus « creuses », à l’image du code jaune instauré début mars 2022.

durant la pandémie. Par ailleurs, cette contrainte de temps a empêché la collecte d'une quantité de données plus importante. Il aurait été intéressant d'inclure dans notre démarche méthodologique des entretiens avec des personnalités issues de ces deux partis dans une démarche méthodologique duale séquentielle. Cette méthodologie aurait pu consister en une étape d'analyse des propos tenus par ces partis dans différentes arènes – par exemple sur Twitter et au Parlement – et une étape confirmatoire qui aurait consisté en des entretiens avec des personnes provenant de ces partis afin de creuser leurs positionnements par rapport à la démocratie en période de pandémie.

Nonobstant ces possibilités d'amélioration, cette recherche s'inscrit dans la littérature visant à évaluer le rapport des partis populistes de droite radicale à la démocratie, comme souligné dès l'introduction de ce mémoire. Ainsi, elle contribue à rendre compte de ce rapport durant la crise sanitaire, période particulière par les nombreuses restrictions qu'elle implique. Durant la période investiguée, les partis étudiés vont jusqu'à qualifier les actions gouvernementales de dérives autoritaires, voire totalitaires. Cela illustre l'exacerbation de leurs positionnements habituellement critiques envers la démocratie libérale, ce qui rejoint les postulats de Pappas et Kriesi (2015). Compte tenu des propos tenus par Marine Le Pen dans lesquels elle dit toute son admiration pour Vladimir Poutine (Schmitt, 2017), il est assez paradoxal de constater la posture dans laquelle s'inscrit le RN durant la pandémie, à savoir une posture de dénonciation d'éventuelles dérives autoritaires des autorités politiques françaises. Cela consolide également la pertinence de la perspective analytique que nous avons adoptée dans ce mémoire, qui a consisté à ne pas prendre le contenu des propos de ces partis comme une vérité absolue mais à le confronter à la réalité de leurs actions et de leurs pratiques.

Nos résultats contribuent également à ce champ de la littérature en science politique par le fait qu'ils corroborent la promotion d'une forme de démocratie illibérale par les partis populistes de droite radicale, ainsi que la critique intensive de l'*establishment* à laquelle ils s'adonnent. Par ailleurs, ils soulignent la nécessité d'être prudent dans l'analyse des propos tenus par ces partis et de considérer leur caractère démagogue et antisystème. Ainsi, notre recherche rejoint celle de Biard et Schiffino (à paraître) qui montre que ces partis ont tendance à chercher à dissimuler leur caractère *a priori* hostile à la démocratie libérale dans leurs discours. Cela consolide nos conclusions, ainsi que la pertinence d'user de pragmatisme dans l'analyse des propos de ces partis et de ne pas commettre l'erreur de les prendre au sens littéral sans regard analytique. La volonté des partis populistes de droite radicale de dissimuler leur caractère hostile à la démocratie libérale constitue un axe de recherche intéressant qu'il conviendrait

d'investiguer davantage. En effet, comme souligné par Ivaldi (2012) – dans le cas du RN –, ces partis ont tendance à vouloir apparaître moins radicaux sur le devant de la scène. Cependant, sur la base de notre recherche, il semble que, dans les faits, ils continuent à défendre leurs positions traditionnelles radicales. Il pourrait, dès lors, être pertinent de creuser cette question. Cela pourrait notamment passer par la combinaison d'une méthode ethnographique, comme cela a été fait par Boumaza (2001), avec une méthode similaire à celle employée dans ce mémoire, qui viserait à étudier les propos que ces partis tiennent sur le devant de la scène. Cette démarche méthodologique pourrait *in fine* permettre la comparaison des propos tenus publiquement par ces partis avec leurs positionnements et objectifs réels discutés en interne.

Notre recherche met également en exergue l'importance du support choisi par ces partis pour s'exprimer. En effet, comme mentionné précédemment, sur Twitter des propos radicaux sont plus souvent tenus que dans l'enceinte parlementaire. Ceci est également un élément qui mériterait d'être investigué plus en profondeur en procédant, par exemple, à la comparaison des propos que les partis populistes de droite radicale tiennent dans différentes arènes. Cet axe de recherche commence à être investigué dans la littérature. C'est notamment le cas de Biard et Schiffino (à paraître), qui mettent en avant les propos tenus par les partis populistes d'extrême droite et d'extrême gauche, et plus précisément par le VB et par le PTB, dans leurs questions écrites sur les politiques publiques adoptées durant la crise sanitaire. Leurs résultats mettent en avant que ces propos renvoient davantage à « l'exercice d'une fonction représentative classique » (p. 16), qui inclut notamment le contrôle des actions du gouvernement.

Une dernière piste de recherche intéressante à investiguer plus en profondeur serait l'étude des positionnements de ces partis sur la démocratie après la pandémie. En effet, comme mentionné précédemment, la pandémie a impliqué une multitude de mesures restrictives et a amené ces partis à se positionner comme défenseurs des libertés et droits fondamentaux dans leur rhétorique. Grâce à ce mémoire, nous avons pu souligner que leurs positionnements traditionnels sur la démocratie n'avaient pas été fondamentalement modifiés durant la pandémie. Il serait, dès lors, pour compléter cette recherche, intéressant de caractériser leurs positionnements en période postpandémique sur cette question qui est au cœur des idées promues par ces partis.

## 8. Bibliographie

### 8.1. Monographies et chapitres de monographies

Betz, Hans-Georg. (1994) *Radical right-wing populism in Western Europe*. New York, St. Martin Press.

Biard, Benjamin *et al.* (2019a) *Do they make a difference?: The policy influence of radical right populist parties in western Europe*. London, Rowman & Littlefield International Ltd.

Biard, Benjamin et Schiffino, Nathalie. (à paraître) Populismes et politiques publiques en période de covid-19. Une approche par les questions écrites au parlement. In : N. Blanc-Noël et T. Dauphin (eds). Louvain-la-Neuve, Academia L'Harmattan.

Braun, Virginia et Clarke, Victoria. (2012) Thematic analysis. In: H. Cooper *et al.* (eds) *APA handbook of research methods in psychology, Vol 2: Research designs: Quantitative, qualitative, neuropsychological, and biological*. Washington DC, American Psychological Association. p. 57-71.

Braun, Virginia *et al.* (2019) Thematic Analysis. In: P. Liamputtong (ed) *Handbook of Research Methods in Health Social Sciences*. Singapore, Springer Singapore. p. 843-860.

Camus, Jean-Yves. (2018) Les droites populistes radicales en Europe occidentale. In : B. Badie (ed) *Le retour des populismes : L'état du monde 2019*. Paris, La Découverte. p. 175-181.

Chiche, Jean *et al.* (2017) Annexe 2 - Les résultats des élections présidentielle et législatives. In : P. Perrineau (ed) *Le vote disruptif*. Paris, Presses de Sciences Po. p. 357-416.

Dahl, A. Robert. (1998) *On Democracy*. New Haven & London, Yale University Press.

Debras, François. (2016) L'extrême droite et la démocratie : entre opposition et récupération. In : J. Jamin (ed) *L'extrême droite en Europe*. Bruxelles, Bruylant. p. 543-567.

De Cleen, Benjamin. (2016) Representing 'the people'. The Articulation of Nationalism and Populism in the Rhetoric of the Flemish Vlaams Belang. In : J. Jamin (ed) *L'extrême droite en Europe*. Bruxelles, Bruylant. p. 223-242.

Delannoi, Gil. (2018) *La nation contre le nationalisme*. Paris, Presses Universitaires de France.

Delwit, Pascal. (2012) *Le Front national. Mutations de l'extrême droite française*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

- Deutsch, W. Karl. (1954) *Political community at the international level: Problems of definition and measurement*. New York, Garden City.
- De Winter, Lieven *et al.* (2018) Ethnoregionalist parties. In: K. Detterbeck et E. Hepburn (eds) *Handbook of Territorial Politics*. Northampton, Elgar. p. 139-157.
- Ignazi, Piero. (2012) Le Front national et les autres : influence et évolutions. In : P. Delwit (ed) *Le Front national. Mutations de l'extrême droite française*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles. p. 37-56.
- Igounet, Valérie. (2016) *Les Français d'abord*. Paris, Inculte/Dernière marge.
- Ivaldi, Gilles. (2012) Permanences et évolutions de l'idéologie frontiste. In : P. Delwit (ed) *Le Front national. Mutations de l'extrême droite française*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles. p. 95-112.
- Jamin, Jérôme. (2016) Idéologies et populismes. In : J. Jamin (ed) *L'extrême droite en Europe*. Bruxelles, Bruylant. p. 17-37.
- Laclau, Ernesto. (2005) *On Populist Reason*. London & New York, Verso.
- Macpherson, B. Crawford. (1977) *The Life and Times of Liberal Democracy*. Oxford, Oxford University Press.
- Manin, Bernard. (1995) *Principes du gouvernement représentatif*. Paris, Calmann-Lévy.
- Mény, Yves. (2008) *Le système politique français*. Paris, Montchrestien.
- Mudde, Cas. (2007) *Populist Radical Right Parties in Europe*. New York, Cambridge University Press.
- Mudde, Cas. (2016) *On Extremism and Democracy in Europe*. New York, Routledge.
- Mudde, Cas. (2017) *The Populist Radical Right: A reader*. London & New York, Routledge.
- Mudde, Cas et Kaltwasser, R. Cristobal. (2017) *Populism: A very Short Introduction*. New York, Oxford University Press.
- Paillé, Pierre et Mucchielli, Alex. (2010) L'analyse thématique. In : P. Paillé et A. Mucchielli (eds) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin. p. 161-231.
- Pappas, Takis et Kriesi, Hanspeter. (2015) Populism and crisis: a fuzzy relationship. In: T. Pappas et H. Kriesi (eds) *European populism in the shadow of the great recession*. Colchester, ECPR Press. p. 303-325.

- Pateman, Carole. (1970) *Participation and democratic theory*. London, New York & Melbourne, Cambridge University Press.
- Pauwels, Teun. (2011) Le Vlaams Belang. In : P. Delwit *et al.* (eds) *Les partis politiques en Belgique*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles. p. 219–234.
- Pilet, Jean-Benoit *et al.* (2020) Comportement électoral et soutien aux réformes de la démocratie représentative en Belgique. In : J-B. Pilet *et al.* (eds) *Les Belges haussent leur voix. Une analyse des comportements électoraux du 26 mai 2019*. Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain. p. 77-103.
- Rosanvallon, Pierre. (2020) *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique*. Paris, Éditions du Seuil.
- Safi, Mirna *et al.* (2020) La France confinée. Anciennes et nouvelles inégalités. In : M. Lazar *et al.* (eds) *Le monde d'aujourd'hui*. Paris, Presses de Sciences Po. p. 93-116.
- Sartori, Giovanni. (2011) *Partis et systèmes de partis : Un cadre d'analyse*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Sartori, Giovanni et Mair, Peter. (2016) *Parties and party systems: a framework for analysis*. Colchester, ECPR Press.
- Schiffino, Nathalie. (2003) *Crises politiques et démocratie en Belgique*. Paris, L'Harmattan.
- Schiffino, Nathalie *et al.* (2014) *Fondements de science politique*. Louvain-la-Neuve, de Boeck.
- Schiffino, Nathalie et Jamin, Jérôme. (2021) Démocratie et légitimité. In : L. Damay et V. Jacquet (eds) *Les transformations de la légitimité démocratique. Idéaux, revendications et perceptions*. Louvain-la-Neuve, Académia L'Harmattan. p. 353-374.
- Schmitt, Olivier. (2017) *Pourquoi Poutine est notre allié ? Anatomie d'une passion française*. Lille, Hikari Éditions.
- Sintomer, Yves. (2011) 6. Démocratie participative, démocratie délibérative : l'histoire contrastée de deux catégories émergentes. In : M-H. Bacqué et Y. Sintomer (eds) *La démocratie participative : Histoire et généalogie*. Paris, La Découverte. p. 113-134.
- Smith, Graham. (2009) *Democratic Innovations: Designing Institutions for Citizen Participation*. New York, Cambridge University Press.
- Strøm, Kaare *et al.* (2006) *Delegation and Accountability in Parliamentary Democracies*. Oxford, Oxford University Press.

Surel, Yves. (2002) Populism in the French Party System. In : Y. Mény et Y. Surel (eds) *Democracies and the Populist Challenge*. New York, Palgrave Macmillan. p. 139-154.

Surel, Yves. (2003) 8. Berlusconi, leader populiste ?. In : J. Chêne (ed) *La tentation populiste au cœur de l'Europe*. Paris, La Découverte. p. 111-129.

Taguieff, Pierre-André. (2012) *Le nouveau national-populisme*. Paris, CNRS Editions.

Urbainati, Nadia. (2006) *Representative Democracy: Principles & Genealogy*. Chicago & London, The University of Chicago Press.

Zittel, Thomas et Fuchs, Dieter. (2007) *Participatory Democracy and Political Participation: Can participatory engineering bring citizens back in?*. Oxon & New York, Routledge.

## 8.2. Articles scientifiques

Abts, Koen. (2015) Attitudes Towards a Cordon Sanitaire vis-à-vis Extremist Parties. *Ethical Perspectives*, 4, 667-698.

Akkerman, Tjitske. (2003) Populism and Democracy: Challenge or Pathology?. *Acta Politica*, 38(2), 147-159.

Albertazzi, Daniele et Mueller, Sean. (2013) Populism and Liberal Democracy: Populists in Government in Austria, Italy, Poland and Switzerland. *Government and Oppositions*, 48(3), 343-371.

Audier, Serge. (2020) Rassemblement national : l'alarme. *Cités*, 82, 99-123.

Biard, Benjamin. (2019a) L'extrême droite en Europe occidentale (2004-2019). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2420-2421(15), 5-106.

Biard, Benjamin *et al.* (2019b) La formation des gouvernements régionaux et communautaires après les élections du 26 mai 2019. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2444-2445(39), 5-136.

Biard, Benjamin *et al.* (2020) Penser l'après-corona. Les interventions de la société civile durant la période de confinement causée par la pandémie de covid-19 (mars-mai 2020). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2457-2458(12), 5-130.

Bill, Stanley et Stanley, Ben. (2020) Whose Poland is it to be? PiS and the struggle between monism and pluralism. *East European Politics*, 36(3), 378-394.

Blaise, Pierre *et al.* (2014) Les résultats des élections fédérales et européennes du 25 mai 2014. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2242-2243(37), 5-112.

- Blaise, Pierre et Sägesser, Caroline. (2018) Les résultats des élections communales du 14 octobre 2018 en Flandre. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2396-2397(31), 5-102.
- Blaise, Pierre *et al.* (2019) Les résultats des élections fédérales et européennes du 26 mai 2019. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2433-2434(28), 5-148.
- Bouhon, Frédéric *et al.* (2020) L'État belge face à la pandémie de covid-19 : esquisse d'un régime d'exception. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2446(1), 5-56.
- Boumaza, Magali. (2001) L'expérience d'une jeune chercheuse en « milieu extrême » : Une enquête au Front national. *Regards sociologiques*, 22, 105-121.
- Braun, Virginia et Clarke, Victoria. (2006) Using thematic analysis in psychology. *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77-101.
- Caluwaerts, Didier *et al.* (2020) Between Party Democracy and Citizen Democracy: Explaining Attitudes of Flemish Local Chairs Towards Democratic Innovations. *Politics of the Low Countries*, 2(2), 192-213.
- Camus, Jean-Yves. (2011) Le processus de normalisation des droites radicales en Europe. *Cités*, 1(1), 153-156.
- Camus, Jean-Yves. (2020) Les partis d'extrême droite européens et la crise du covid-19. *Fondation Jean Jaurès*, 1-10.
- Coppedge, Michael *et al.* (2011) Conceptualizing and Measuring Democracy: A New Approach. *Perspectives on Politics*, 9(2), 247-267.
- Dandoy, Régis *et al.* (2013) The Future of Belgian Federalism: An Analysis of Party Preferences. *Regional & Federal Studies*, 23(3), 331-351.
- de Bujadoux, Jean-Félix. (2021) Le Parlement dans la crise sanitaire. *Études*, 11, 31-42.
- De Coninck, David *et al.* (2020) Perceived vulnerability to disease and attitudes towards public health measures: COVID-19 in Flanders, Belgium. *Personality and Individual Differences*, 166, 1-7.
- Ennsner, Laurenz. (2010) The homogeneity of West European Party families: The radical right in comparative perspective. *Party Politics*, 12(2), 151-171.
- Ernenwein, François. (2020) Retour sur les élections municipales. *Études*, (10), 31-41.
- Faniel, Jean *et al.* (2019) Les résultats des élections régionales et communautaires du 26 mai 2019. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2414-2415(9), 5-138.

- Faniel, Jean et Sägesser, Caroline. (2020a) Le fédéralisme belge à l'épreuve. *Politique – Revue belge d'analyse et de débat*, 112.
- Faniel, Jean et Sägesser, Caroline. (2020b) La Belgique entre crise politique et crise sanitaire (mars-mai 2020). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2447(2), 5-46.
- Føessel, Michaël. (2013) Les langages du peuple. Exercices du pouvoir et usages du discours. *Revue d'éthique et de théologie morale*, 4(4), 9-23.
- Gaudin, Jean-Pierre. (2010) La démocratie participative. *Informations sociales*, 158(2), 42-48.
- Gay, Renaud et Guillas-Cavan, Kevin. (2020) La gestion sanitaire de l'épidémie de covid-19 par les États : recettes communes et logiques nationales. *Chronique Internationale de l'IREES*, 171(3), 3-25.
- Godin, Christian. (2012) Qu'est-ce que le populisme ?. *Cités*, 1(1), 11-25.
- Goossens, Jurgen et Cannoot, Pieter. (2015) Belgian Federalism after the Sixth State Reform. *Perspectives on Federalism*, 7(2), 29-55.
- Habermas, Jürgen. (2003) Trois versions de la démocratie libérale. *Le Débat*, 125(3), 122-131.
- Heinisch, Reinhard *et al.* (2021) Equivocal Euroscepticism: How Populist Radical Right Parties Can Have Their EU Cake and Eat It. *Journal of Common Market Studies*, 59(2), 189-205.
- Hilmer, D. Jeffrey. (2010) The State of Participatory Democratic Theory. *New Political Science*, 32(1), 43-63.
- Huber, A. Robert et Schimpf, H. Christian. (2015) Friend or Foe? Testing the Influence of Populism on Democratic Quality in Latin America. *Political Studies*, 64(4), 872–889.
- Jacquet, Vincent *et al.* (2015) Union sacrée ou union forcée ? Les parlementaires belges face à l'impératif délibératif. *Participations*, 13(3), 171-203.
- Le Pourhiet, Anne-Marie. (2011) Définir la démocratie. *Revue française de droit constitutionnel*, 87(3), 453-464.
- Martin, Pierre. (2017) Les élections législatives des 11 et 18 juin 2017. *Commentaire*, 159(3), 525-534.
- Mshvenieradze, Tamar. (2013) Logos Ethos and Pathos in Political Discourse. *Theory and Practice in Language Studies*, 11(3), 1939-1945.

- Mudde, Cas. (2013) Three decades of populist radical right parties in Western Europe: So what?. *European Journal of Political Research*, 52(1), 1-19.
- Nowell, Lorelli *et al.* (2017) Thematic Analysis. *International Journal of Qualitative Methods*, 16(1), 1-13.
- Pasquet, Guy-Noël. (2016) Radicalité. *Le Sociographe*, 54, 4-5.
- Pateman, Carole. (2012) APSA Presidential Address: Participatory Democracy Revisited. *Perspectives on Politics*, 10(1), 7-19.
- Paxton, Fred. (2020) Towards a Populist Local Democracy? The Consequences of Populist Radical Right Local Government Leadership in Western Europe. *Representation*, 56(3), 411-430.
- Piotrowski, Grzegorz. (2020) Civil Society in Illiberal Democracy: The Case of Poland. *Politologický Časopis - Czech Journal of Political Science*, 27(2), 196-214.
- Popelier, Patricia. (2020) COVID-19 legislation in Belgium at the crossroads of a political and a health crisis. *The Theory and Practice of Legislation*, 8(1-2), 131-153.
- Pourtois, Hervé et Pitseys, John. (2017) La démocratie participative en question. *La Revue nouvelle*, 7(7), 30-35.
- Roginsky, Sandrine et De Cock, Barbara. (2015) Faire campagne sur Twitter. Modalités d'énonciation et mises en récit des candidats à l'élection européenne. *Les Cahiers du Numérique*, 11(4), 119-144.
- Rummens, Stefan et Abts, Koen. (2010) Defending Democracy: The Concentric Containment of Political Extremism. *Political Studies*, 58(4), 649-665.
- Sägesser, Caroline. (2020) La formation du gouvernement De Croo (mai 2019 - octobre 2020). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2471-2472(26), 5-86.
- Sartori, Giovanni. (1991) Comparing and Miscomparing. *Journal of Theoretical Politics*, 3(3), 243-257.
- Schiffino, Nathalie *et al.* (2019) Les gouvernants face aux transformations de la démocratie. Le point de vue des ministres et des présidents de parti. *Gouvernement et action publique*, 8(2), 57-80.
- Sharma, Gaganpreet. (2017) Pros and cons of different sampling techniques. *International Journal of Applied Research*, 3(7), 749-752.

Surel, Yves. (2019) How to stay populist? The Front National and the changing French party system. *West European Politics*, 42(6), 1230-1257.

Taguieff, Pierre-André. (1984) La rhétorique du national-populisme. *Mots*, 9, 113-139.

van Dijk, Lisa *et al.* (2020) Voters of Populist Parties and Support for Reforms of Representative Democracy in Belgium. *Politics of the Low Countries*, 2(3), 289-318.

Warren, E. Mark. (1996) What Should We Expect from More Democracy? Radically Democratic Responses to Politics. *Political Theory*, 24(2), 241-270.

Zaslave, André. (2009) The Populist Radical Right: Ideology, Party Families and Core Principles. *Political Studies Review*, 7(3), 309-318.

### 8.3. Thèses

Biard, Benjamin. (2019b) *L'influence des partis populistes de droite radicale sur la fabrique des politiques publiques en démocratie : Étude comparée des cas suisse, français et belge*. Thèse, Université Catholique de Louvain. Prom. : Schiffino, Nathalie ; Reuchamps, Min.

Mona, Moufahim. (2008) *Interpreting Discourse: A Critical Discourse Analysis of the Marketing of an Extreme Right Party: The Vlaams Blok/Vlaams Belang*. PhD thesis, University of Nottingham. Dir.: Humphreys, Michael; Mitussis, Darryn.

### 8.4. Actes de colloques

Betz, Hans-Georg et Swank, Duane. (2018) *Globalization, Institutions of Social Solidarity, and Radical Right-Wing Populism in Western Europe*. Papier présenté lors du Congrès annuel de l'Association américaine de science politique.

Biard, Benjamin et Dandoy, Regis. (2017) *Les préférences démocratiques au sein des partis populistes en Belgique*. Papier présenté lors du 7<sup>e</sup> Congrès triennal de l'Association belge francophone de science politique (ABSP).

### 8.5. Articles et reportages de presse

AFP. (2021a) Emmanuel Macron annonce la fermeture des écoles et des mesures supplémentaires dans toute la France. *Le Soir*, 31 mars 2021.

AFP. (2021b) Manifestations contre le pass sanitaire en France : 121.000 manifestants, dont 19.000 à Paris. *Le Soir*, 11 septembre 2021.

Audureau, William et Vaudano, Maxime. (2020) Coronavirus : du premier cas détecté de Covid-19 au déconfinement, la chronologie d'une crise mondiale. *Le Monde*, 12 mai 2020.

Azar, Joyce. (2020) « Le couvre-feu est une atteinte très grave à notre liberté », estime Jan Jambon (N-VA). *VRT*, 7 mars 2021.

Belga. (2021a) Une nouvelle marche contre le pass sanitaire prévue à Bruxelles le 9 janvier prochain. *La Libre*, 3 décembre 2021.

Belga. (2021b) Coronavirus en Belgique : la loi "pandémie" publiée au Moniteur. *RTBF*, 20 aout 2021.

Belga. (2021c) Groen dénonce « l'improvisation » du gouvernement flamand en matière de vaccination. *RTBF*, 6 janvier 2021.

Berteloot, Tristan *et al.* (2020) Combien de conseillers municipaux le Rassemblement national a-t-il perdu entre 2014 et 2020 ?. *Libération*, 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Betz, Hans-Georg. (2021) Beware! Populism Might be Bad for Your Health. *Fair Observer*, 27 janvier 2021.

Buisson, Marine. (2021) L'extrême droite en ordre dispersé face à la colère contre les mesures sanitaires. *Le Soir*, 22 novembre 2021.

Chaduc, Flora. (2022) Lyon : une manifestation contre "l'autoritarisme d'État" et le pass sanitaire. *Lyon Capitale*, 19 février 2022.

de Coorebyter, Vincent. (2021) La chronique « Variations » : tensions dans la Vivaldi, stop ou encore?. *Le Soir*, 7 septembre 2021.

Demonty, Bernard. (2021) Port du masque : la Flandre, « royaume de la liberté », en plein doute avant le Codeco. *Le Soir*, 25 octobre 2021.

Falcinelli, Sylvia. (2022) Manifestations au nom de la "liberté" : mais quelle liberté ?. *RTBF*, 21 février 2022.

Jozsef, Eric. (2021) En Italie, Mario Draghi forme un gouvernement d'union nationale. *Libération*, 12 février 2021.

La Libre. (2021) Georges-Louis Bouchez : « Le gouvernement fédéral n'est pas en danger ». *La Libre*, 28 mars 2021.

Laratte, Aubin. (2021) Covid-19 : pourquoi les manifestations contre les mesures sanitaires ne prennent pas en France. *Le Parisien*, 25 mars 2021.

Larue, Clément. (2020) Comité de concertation : les commerces non essentiels devront fermer leurs portes à partir du lundi 2 novembre jusqu'au 13 décembre. *RTBF*, 30 octobre 2020.

Le Monde. (2020) Instauration d'un couvre-feu : « Les citoyens ne sont pas des enfants dont on disposerait de manière discrétionnaire ». *Le Monde*, 17 octobre 2020.

Le Soir. (2021) Port du masque : ce qui change aujourd'hui. *Le Soir*, 1 octobre 2021.

Modez, Olivier. (2021) À quoi ressemblerait l'Assemblée nationale si les députés étaient élus à la proportionnelle intégrale ou partielle ?. *Le Monde*, 25 février 2021.

Ouest France. (n.d.) Marine Le Pen. *Ouest France*, n.d.

Pavy, Julien. (2021a) "Non à la dictature sanitaire" : des manifestations en France contre l'incitation à la vaccination. *Euronews*, 19 juillet 2021.

Pavy, Julien. (2021b) Mesures anti-Covid : nouvelles manifestations de colère anti-pass en Europe. *Euronews*, 12 décembre 2021.

Quach, Thi Diem. (2019) Sans le Vlaams Belang, le nouveau collège communal de Ninove a prêté serment. *RTBF*, 3 janvier 2019.

Reporterre. (2017) La population de Fréjus désavoue un projet bétonneur du maire Front national. *Reporterre*, 28 août 2017.

Rich, David. (2021) Manifestations contre les mesures sanitaires en Europe : pourquoi les Français sont-ils si sages ?. *France 24*, 23 mars 2021.

Sapin, Charles. (2021) Passe sanitaire : face aux contestations, le Rassemblement national cherche l'équilibre. *Le Figaro*, 6 août 2021.

Tobelem, Boran. (2021) Covid-19 : dans quels pays d'Europe un pass sanitaire ou vaccinal est-il en vigueur ?. *Toute l'Europe*, 21 décembre 2021.

Trippenbach, Ivonne. (2021) Marine Le Pen place Jordan Bardella à la tête du RN pour se consacrer à la présidentielle. *Le Monde*, 10 septembre 2021.

Wauters, Laurence. (2021) L'État condamné par le tribunal de Bruxelles qui juge les mesures covid « illégales ». *Le Soir*, 31 mars 2021.

#### 8.6. Informations officielles

Gouvernement français. (2021) *Couvre-feu*, Gouvernement, vu le 19 avril 2021, <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/couvre-feu>.

OMS. (2020) *COVID-19 – Chronologie de l'action de l'OMS*, OMS, vu le 22 mai 2021, <https://www.who.int/fr/news/item/27-04-2020-who-timeline---covid-19>.

Vlaanderen. (n.d.) *Gezondheid en preventie bij sociaal contact tijdens de coronacrisis*, Vlaanderen, vu le 16 avril 2021, <https://www.vlaanderen.be/gezondheid-en-welzijn/gezondheid/gezondheid-en-preventie-bij-sociaal-contact-tijdens-de-coronacrisis#verplaatsingen-en-avondklok>.

#### 8.7. Communiqués de presse

cdH. (2020) *Covid-19 : le gouvernement fédéral doit être plus réactif pour mieux maîtriser l'épidémie*, cdH, vu le 16 avril 2021, <https://www.lecdh.be/article/covid-19-le-gouvernement-federal-doit-etre-plus-reactif-pour-mieux-maitriser-l-epidemie-0>.

#### 8.8. Documents parlementaires

Chambre des représentants de Belgique. (2020) *Compte rendu intégral n°33 du 26 mars 2020*, Chambre des représentants de Belgique, vu le 15 avril 2021, <https://www.lachambre.be/doc/PCRI/pdf/55/ip033.pdf>.

#### 8.9. Autres écrits en ligne

Chambre des représentants de Belgique. (n.d.) *Les députés*, Chambre des représentants de Belgique, vu le 24 mai 2021, <https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/depute&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/depute/cvlist54.cfm>.

CRISP. (2020) *Commission communautaire*, Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), vu le 24 mai 2021, <https://www.vocabulairepolitique.be/commission-communautaire/>.

Droit Belge. (2020) *Crise du coronavirus : inventaire des mesures normatives (mis à jour)*, Droit Belge, vu le 23 mai 2021, [http://www.droitbelge.be/news\\_detail.asp?id=1013](http://www.droitbelge.be/news_detail.asp?id=1013).



## 9. Annexes

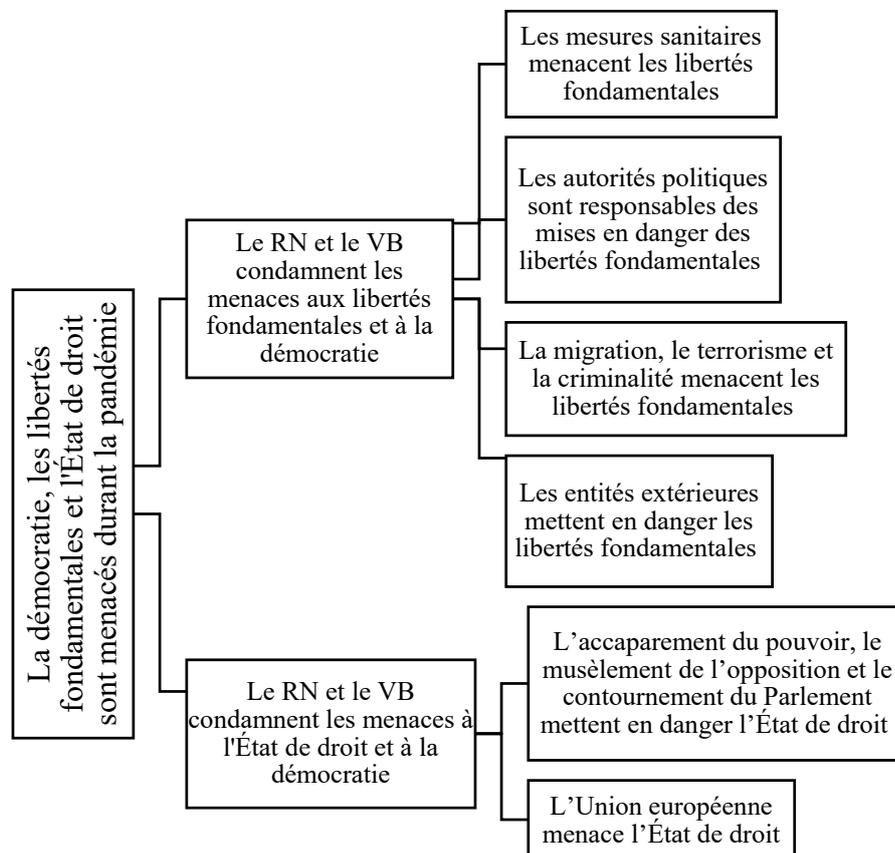
### 9.1. Annexe 1

**Table 1. Positive and negative effects of populism on liberal democracy**

Positive effects	Negative effects
Populism can give voice to groups that do not feel represented by the political elite.	Populism can use the notion and praxis of majority rule to circumvent minority rights.
Populism can mobilize excluded sectors of society, improving their integration into the political system.	Populism can use the notion and praxis of popular sovereignty to erode the institutions specialized in the protection of fundamental rights.
Populism can improve the responsiveness of the political system, by fostering the implementation of policies preferred by excluded sectors of society.	Populism can promote the establishment of a new political cleavage, which impedes the formation of stable political coalitions.
Populism can increase democratic accountability, by making issues and policies part of the political realm.	Populism can lead to a moralization of politics whereby reaching agreements becomes extremely difficult if not impossible.

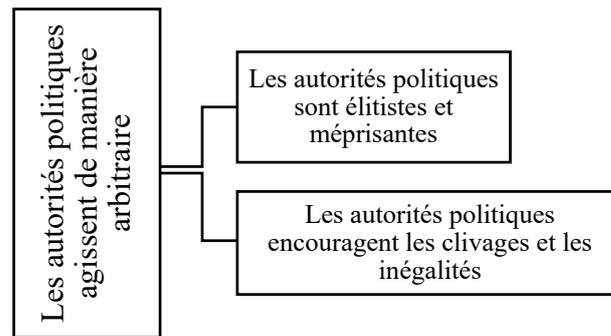
Tableau issu de Mudde et Kaltwasser (2017) (p. 83).

### 9.2. Annexe 2



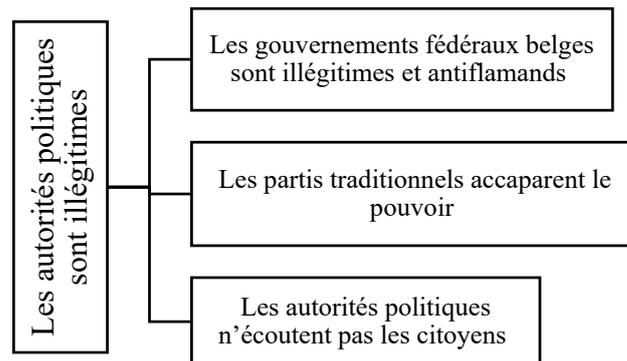
Détails du thème « La démocratie, les libertés fondamentales et l'État de droit sont menacés durant la pandémie ».

9.3. Annexe 3



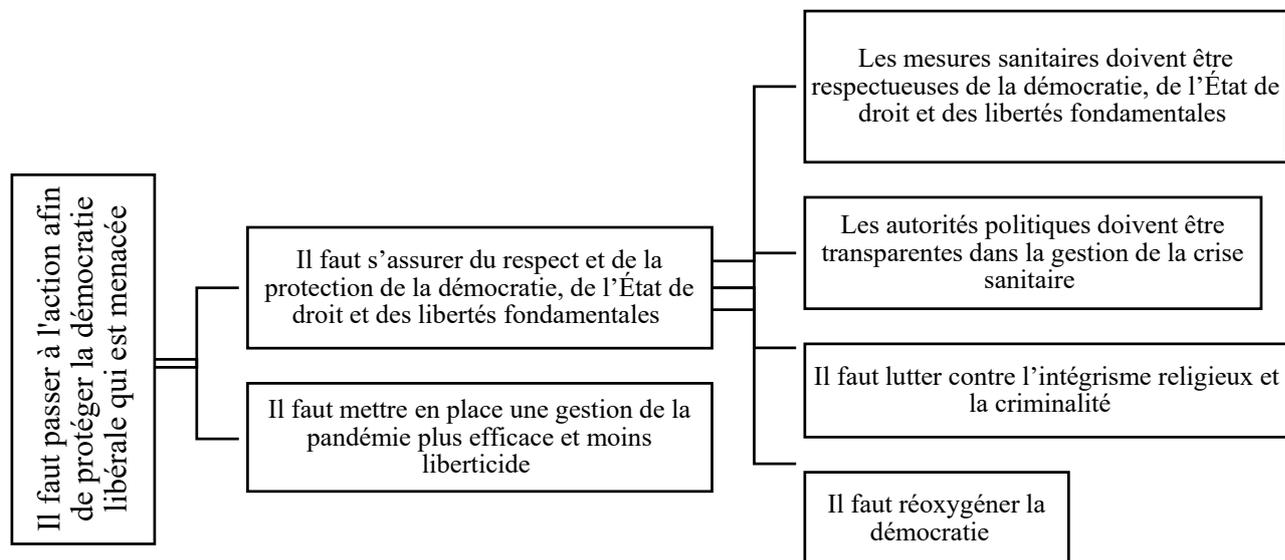
Détails du thème « Les autorités politiques agissent de manière arbitraire ».

9.4. Annexe 4



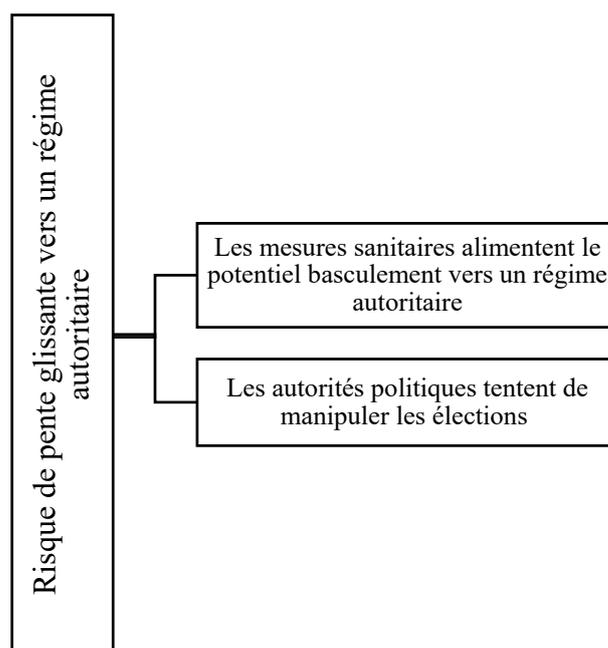
Détails du thème « Les autorités politiques sont illégitimes ».

9.5. Annexe 5



Détails du thème « Il faut passer à l'action afin de protéger la démocratie libérale qui est menacée ».

9.6. Annexe 6



Détails du thème conclusif « Risque de pente glissante vers un régime autoritaire ».



## Résumé

En contexte de crise sanitaire, de multiples mesures – parfois qualifiées de liberticides, voire d'autoritaires – ont été prises par les autorités politiques respectives des États d'Europe et du monde afin de contenir le virus. Dans un contexte caractérisé par une remise en question du caractère démocratique des mesures sanitaires, il apparaît pertinent d'étudier les propos que les partis populistes de droite radicale – qui sont habituellement critiques envers la démocratie libérale qu'ils disent être dirigée par des élites intéressées qui ignorent systématiquement les volontés populaires – tiennent sur la démocratie. Ce mémoire s'inscrit dans cet objectif et procède à une analyse thématique comparative des propos tenus par deux partis populistes de droite radicale (le *Vlaams Belang* et le Rassemblement national) sur Twitter et dans l'enceinte parlementaire. Il en résulte une mise en lumière du caractère antisystème et *antiestablishment* de ces partis, qui instrumentalisent la défense de la démocratie au service de leur critique du système.

Mots clés : Populisme, droite radicale, démocratie, pandémie, déclarations.